

COMMISSIONS SCOLAIRES LINGUISTIQUES (II)

Une possible réforme de la constitution

Une analyse de
JEAN-PIERRE PROULX

LA PROCHAINE ronde de négociation constitutionnelle sera-t-elle l'occasion de régler enfin le problème de la confessionnalité scolaire? Le gouvernement en est encore à élaborer sa stratégie générale et la question confessionnelle n'en est qu'un élément possible. Aussi, le ministre de l'Éducation, M. Claude Ryan, et le ministre des Relations intergouvernementales, M. Rémillard, ont-ils été jusqu'ici fort réservés à ce sujet.

Mais il n'est pas trop tôt pour en débattre tant les enjeux sont importants. La remise en cause de droits et privilèges constitutionnels constitue une opération délicate. Les choses se sont en outre singulièrement compliquées depuis l'enchaînement en 1982 des droits scolaires des minorités linguistiques et surtout la reconnaissance jurisprudentielle de leur droit à une certaine forme de gestion de leurs établissements scolaires.

Au lendemain du jugement Brossard en juin 1985, on a d'abord évoqué l'hypothèse de transférer aux minorités linguistiques les droits et privilèges accordés en 1987 aux minorités religieuses. L'Association des commissions scolaires protestantes du Québec en a d'ailleurs fait la condition de son adhésion à la loi 3.

Cette hypothèse se heurte cependant à une grave difficulté politique. Il est en effet illusoire de penser que les autres provinces

Voir page 8: Constitution

Les juges se dressent contre Marx

■ DÉPOT D'UNE ACTION EN NULLITÉ CONTRE LES COMPRESSIONS DE PERSONNEL

FRANÇOIS BARBEAU

En faisant valoir notamment que les compressions de personnel que veut appliquer le ministre québécois de la Justice porteront directement atteinte à l'indépendance du pouvoir judiciaire, 43 juges de la Cour provinciale ont entrepris hier des démarches devant la Cour supérieure pour empêcher le ministre de la Justice de mettre ces compressions en vigueur.

Ces 43 magistrats, qui représentent la presque totalité des juges de la Cour provinciale du district judiciaire de Montréal, à l'exclusion des tribunaux

administratifs, ont inscrit en Cour supérieure une action en nullité assortie d'une requête en injonction provisoire et interlocutoire et d'une requête pour ordonnance de surseoir à ces compressions de personnel affectant les postes de secrétaires et de huissiers-audienciers au service de la Cour provinciale et de ne pas supprimer de postes de secrétaires occasionnelles ou de huissiers occasionnels.

Lundi, le ministre de la Justice, par voix de communiqué, avait annoncé qu'il en était arrivé, avec les juges en chef de la Cour provinciale, de la Cour des sessions et du Tribunal de la jeunesse « à des solutions qu'ils jugent acceptables, de part et d'autres ». M. Marx avait aussi annoncé lundi la prépa-

ration, avec les juges en chef, d'un document de principe sur l'autonomie administrative de la magistrature.

Hier, M. Marx, interrogé à Québec, avait confirmé qu'il y avait eu entente avec les juges de la Cour provinciale, de la Cour des sessions et du Tribunal de la jeunesse, et avait confirmé qu'il y aurait des « rationalisations » dans les dépenses judiciaires.

Après l'inscription de la requête hier après-midi, le ministre de la Justice s'est cloîtré avec ses conseillers et n'a pas retourné les appels du DEVOIR.

La décision du ministre de la Justice sur ces

Voir page 8: Juges



M. Herbert Marx

LA TRAGÉDIE NUCLÉAIRE DE TCHERNOBYL



Photo AP

Le magazine *Soviet Life* publiait dernièrement la photo d'un des centres de contrôle de la centrale nucléaire de Tchernobyl, en Ukraine, où un réacteur aurait pris feu au cours de week-end.

Le nuage radioactif survole maintenant la Pologne

■ L'ACCIDENT N'AURAIT FAIT QUE DEUX MORTS, SELON L'URSS

(AFP, PC, LE DEVOIR) — Le nuage radioactif craché en fin de semaine par l'incendie du réacteur nucléaire de Tchernobyl a commencé hier soir à survoler la Pologne où on prévoit l'affaire beaucoup plus sérieuse que l'URSS dans ses communiqués officiels d'hier.

Se démarquant du ton rassurant et minimaliste adopté hier par la presse soviétique, le gouvernement polonais a officiellement recommandé hier soir à la population de ce pays de ne pas boire de lait et de laver soigneusement les

légumes. Le nuage radioactif, qui survole depuis deux jours les pays scandinaves et le nord-ouest de l'URSS avait en effet bifurqué au début de la soirée vers la Pologne.

Pour sa part, l'Europe de l'Ouest ne paraît pas menacée par ce nuage. En revanche, certains pays comme l'Allemagne fédérale, l'Autriche, l'Italie et la Yougoslavie pourraient être touchés, en raison de la direction des vents sur l'Europe centrale, si Tchernobyl continuait d'é-

Voir page 8: Tchernobyl

LE COMITÉ CHAMPAGNE-GILBERT DÉPOSE SON RAPPORT

Politique familiale: le Québec est une société en voie de développement

RENÉE ROWAN

Pour faire de la famille une priorité sociale majeure, le Comité de consultation sur la politique familiale, présidé par M. Maurice Champagne-Gilbert, recommande au gouvernement du Québec de créer un ministère d'État à la politique familiale, un Conseil national de la famille et un Centre de solidarité des familles québécoises.

M. Gilbert a tracé un sombre tableau de la situation familiale au Québec. De retour d'un voyage en France, le président du comité a déclaré que « le Québec est quasi une société en voie de développement par rapport à tout le support donné aux familles dans ce pays ».

Convaincu de l'urgence d'agir pour rattraper un retard de 20 ans, le comité a rendu public hier la deuxième partie de son rapport qui constitue un « vaste » plan d'action pour le court, le moyen et le long terme, plan qui compte pas moins de 136 recommandations.

« C'est au gouvernement du Québec qu'il revient de donner à la politique familiale l'impulsion dont elle a



M. Maurice Champagne-Gilbert

besoin, de réviser les priorités que cela exige et de faire les choix budgétaires, administratifs et législatifs qui sont requis dans les différents secteurs du champ d'application de cette politique », estiment les trois membres du comité.

La ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Thérèse Lavoie

Voir page 8: Famille

■ LA FAMILLE EN CRISE

L'éditorial de P.-A. COMEAU EN PAGE 6

AU SOMMAIRE

CHRONIQUE DE P. O'NEILL

À compter d'aujourd'hui, LE DEVOIR publie une chronique de Pierre O'Neill. Journaliste politique au DEVOIR depuis 1969, il traitera de politique fédérale et provinciale deux fois la semaine (les mercredis et les samedis). Page 8.

ÉCONOMIE

SOQUEM SE PRIVATISE

La Société québécoise d'exploration minière offrira prochainement au public une partie majoritaire de ses principaux éléments d'actif aurifère. SOQUEM projette d'émettre dès le mois de juin prochain des actions dont la valeur pourra s'élever jusqu'à \$ 150 millions. Le tout dans le cadre du régime d'épargne-actions du Québec, dans la mesure où le budget de demain ne modifiera pas de façon radicale les règles en vigueur actuellement. Page 9

LE DEVOIR CONNAÎT UN 1er TRIMESTRE POSITIF

LE DEVOIR reprend son souffle! Au terme du premier trimestre de son exercice financier, LE DEVOIR a obtenu un écart d'amélioration de \$ 195.000. La situation demeure toutefois extrêmement fragile, a déclaré le président du conseil d'administration du quotidien montréalais, M. Jean-Denis Vincent, quelques instants avant que ne débute l'assemblée annuelle des actionnaires. Page 10

Le silencieux

LA GRANDE personne, dans ce qu'elle est, mais sans qu'elle s'en doute, offre à l'enfant, qui n'ose y croire, une image peu rassurante de ce qu'il pourrait être.

L'homme, après plus de deux millions d'années, n'a pas encore épuisé les ressources de la bête humaine.

Que savons-nous de Dieu? — Infinitement rien...

— ALBERT BRIE

À CINQ JOURS DU SOMMET DES SEPT DE TOKYO Sabotages et attentat au Japon

TOKYO (AFP, Reuter) — Malgré un important dispositif de sécurité en prévision du sommet des sept, une série de sabotages revendiqués par l'extrême gauche a marqué hier le 85e anniversaire de l'empereur Hiro-Hito, a annoncé la police.

Des câbles de communication et de signalisation ont été détruits par des engins incendiaires placés en quatre endroits le long des rails du train à grande vitesse (*Shinkansen*) dans le centre et l'ouest du Japon, a précisé la police. Quelque 24 convois ont été annulés, affectant plus de 10.000 personnes. L'ensemble du trafic entre Tokyo et Osaka a été perturbé pour la journée, selon les chemins de fer nationaux (JNR).

Les sabotages, qui n'ont pas fait de victimes et n'ont pas perturbé les cérémonies à Tokyo de l'anniversaire de l'empereur Hiro-Hito, ont été revendiqués par le plus important groupe de l'extrême-gauche japonaise, la Faction noyau central (*Chukaku-Ha*), déjà responsable de la paralysie de Tokyo en novembre dernier avec un sabotage du réseau ferré, selon la police.

Après les sabotages perpétrés près de Shizuoka (200 km à l'ouest de Tokyo), à Osaka et Kobe (500 km de la capitale) la *Chukaku-Ha* a revendiqué « une grande victoire de son armée révolutionnaire » lors d'un rassemblement à Tokyo.

Ce groupe et d'autres mouvements de gauche ont publiquement menacé de « faire sauter » les célébrations impériales et le sommet des sept puissances occidentales.

Par ailleurs, un homme d'une vingtaine d'années a été grièvement blessé hier matin par l'explosion d'une bombe qu'il s'appropriait à dissimuler dans les

toilettes d'un jardin public. Un rassemblement d'extrême gauche était prévu dans la journée dans le parc. La police estime que la victime est un militant d'extrême droite qui préparait un attentat.

L'opposition socialiste et communiste avait refusé de s'associer à la célébration de l'anniversaire de l'empereur, organisée par le premier ministre, M. Yasuhiro Nakasone, officier de la marine impériale pendant la Seconde Guerre mondiale. Les opposants y voyaient une manipulation politique de la part de M. Nakasone qui avait tenu à célébrer 60 années de l'ère Shōwa, c'est-à-dire de « brillante harmonie », en même temps que les 85 ans de l'empereur.

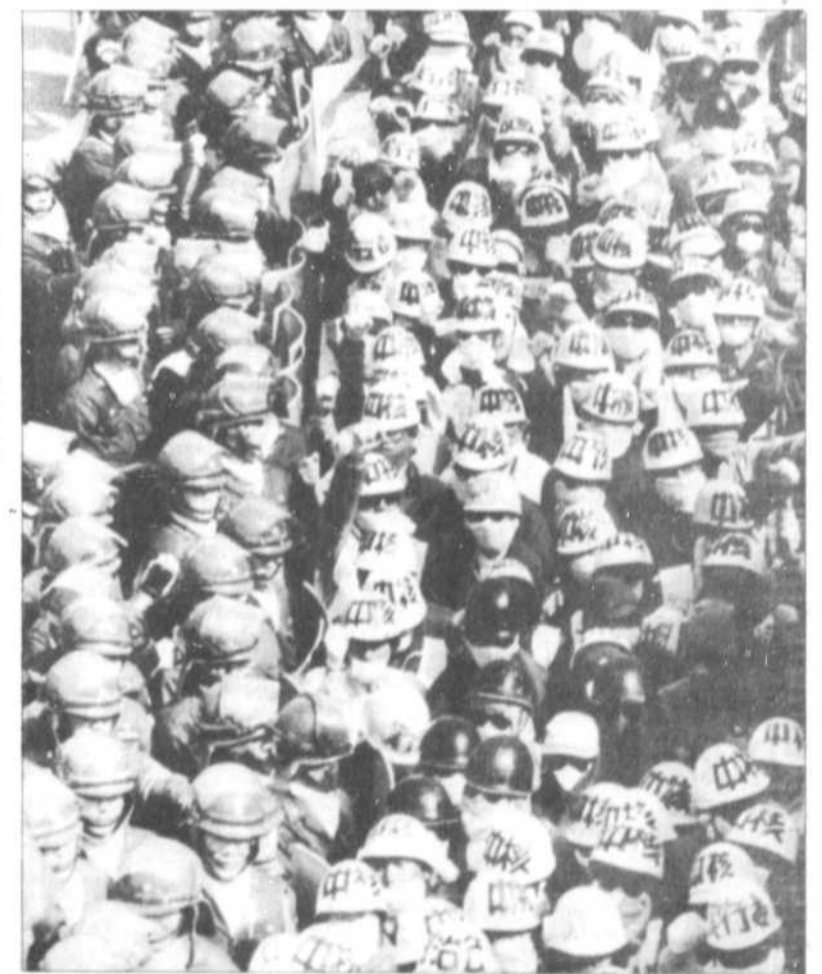
Hiro-Hito n'a accédé au trône que le 25 décembre 1926, mais M. Nakasone, nationaliste déclaré et fervent partisan de l'institution impériale, a fait avancer le 60e anniversaire de son règne pour qu'il puisse être célébré pendant son mandat de premier ministre, selon les milieux informés. Ce mandat expire théoriquement fin octobre.

Mais la cérémonie d'anniversaire n'a pas été perturbée par la série de sabotages commis par l'extrême gauche.

De son côté, l'empereur, dernière grande figure de la Seconde Guerre mondiale, a fêté hier son 85e anniversaire en déplorant publiquement les victimes de la guerre du Pacifique.

« Mon cœur se serre encore quand je pense aux victimes que la dernière guerre fit dans la population et je ressens à nouveau le caractère sacré de la paix », a dit l'empereur dans une brève allocu-

Voir page 8: Japon



EXPO CUISINES 86

- MÉLAMINE
- STRATIFIÉ
- CHÈNE
- MERISIER

A PRIX RÉDUIT

NOUVEAU FINANCEMENT DISPONIBLE

NOS SPÉCIALITÉS

- SALLE DE BAINS
- RAJOUTS
- SALLE DE JEUX
- TOUT GENRE DE RÉNOVATION

RÉNOVATIONS L'ACADIE

VASTE SALLE DE MONTRE

9724 Boul. L'ACADIE, Mt

HEURES D'OUVERTURE:

SAMEDI ET DIMANCHE: 10h à 17h

LUNDI À MERCREDI: 9h à 18h

JEUDI ET VENDREDI: 9h à 20h

ESTIMATION GRATUITE **337-0702**

Johnson l'accuse de « relâchement dangereux » Bourassa affirme qu'il est « prématuré » de prévoir un impôt spécial sur les soins dentaires

GILLES LESAGE

QUÉBEC — Il est « prématuré » de prévoir que le budget de demain soir comprendra un impôt spécial pour permettre au gouvernement de récupérer \$ 24 millions du programme de soins dentaires aux enfants.

C'est ce que le premier ministre a fait savoir, hier, en réponse au chef de l'opposition, qui s'inquiétait de l'abandon de l'universalité des soins dentaires pour les enfants.

Le chef de l'opposition va très vite quand il parle d'un impôt sur les enfants, dit M. Robert Bourassa, au cours de l'étude des crédits du Conseil exécutif. Je crois qu'il pourrait éventuellement avoir la place un peu longue, le soir du budget... Je crois que c'était prématuré... Le chef de l'opposition devrait prendre connaissance des documents de Mme Thérèse Lavoie-Roux, la ministre de la Santé et des Services sociaux, dans lesquels elle dit qu'il n'y avait que des hypothèses qui étaient soumises et qu'aucune décision n'avait été prise sur le moyen fiscal qui était utilisé pour compléter le montant des coupures avec l'objectif visé.

Le premier ministre ajoute que la ministre ne s'est engagée envers aucune hypothèse, quant aux modalités de récupération. Il rappelle que M. Pierre Marc Johnson a lui-même évoqué l'hypothèse de tickets modérateurs. « Il a reculé d'ailleurs avant les élections sur cette question. On l'accusé d'avoir reculé, mais il aurait pu dire que c'était une hypothèse. » La ministre a donc le droit d'en émettre aussi, et il invite M. Johnson à ne pas sauter trop vite aux conclusions.

Pour sa part, le chef de l'opposition estime que le nouveau gouvernement fait preuve d'un relâchement dangereux et utilise des faux-fuyants pour éviter les vrais débats. Il en veut comme preuves: la non-application de la loi 101 et l'abandon de la clause nonobstant; la hausse de \$250 millions de taxes sur le tabac, la bière et l'essence; le traitement cavalier à l'égard des hauts fonctionnaires, notamment dans le secteur linguistique. « Des personnes compétentes sont écartées, et l'attitude partisane adoptée par le gouvernement pourrait briser injustement des



M. Robert Bourassa

carrières de serveurs loyaux de l'État québécois.

Relâchement aussi dans les directives concernant les conflits d'intérêts, opine M. Johnson. C'est un retour en arrière. L'abandon de la divulgation des avoirs des ministres est un accroissement sérieux à la transparence dont doit faire preuve tout gouvernement. De plus, des comités de non-élus sont en train de remplacer les débats à l'Assemblée ou au sein de la société québécoise. « Au moment où le Québec aurait besoin de cohésion pour relever certains défis, comme celui de la libéralisation des échanges, la concentration devrait prédominer sur l'idéologie et la concentration du pouvoir entre les

maines d'un groupe particulier de la population. »

Le premier ministre a répondu brièvement aux critiques du chef péquiste. Il répète qu'il continue d'appliquer la loi 101 comme M. Johnson le faisait lui-même, à une modalité près: alors que l'ancien ministre de la Justice intentait des poursuites et accordait des délais par la suite, il préfère, lui, attendre le jugement de la Cour d'appel avant d'agir sur l'affichage bilingue.

Quant aux changements dans la fonction publique, ils sont inévitables et normaux, surtout pour un nouveau gouvernement, et ils se font avec modération, prudence et sagesse. Il repousse les allégations selon lesquelles les hauts fonctionnaires sont inquiets de leur sort et préoccupés de se voir écartés du processus décisionnel, au profit de comités dits bénévoles.

Au sujet du libre-échange, M. Bourassa note qu'il n'y a pas en la demeure. Le Québec insiste pour participer pleinement à l'élaboration des mandats et pour ne pas se faire imposer des traités sans son accord. Quant aux entraves interprovinciales, il est favorable à ce que les provinces se donnent un code d'éthique en vue d'éliminer les barrières tarifaires.

Les deux chefs politiques ont débattu un bon moment des comités de gens d'affaires, dits bénévoles, au sujet de la gestion gouvernementale, de la réglementation, de la privatisation, du libre-échange. M. Johnson estime qu'ils sont monolithiques, à

peu près tous leurs membres partageant l'idéologie néo-conservatrice à la Milton Friedman, et non représentatifs de l'ensemble des Québécois. M. Bourassa répond qu'ils ne sont que consultatifs, le gouvernement gardant toute sa marge de décision et d'action. Les rapports seront rendus publics. Leur bénévolat ne concerne que la participation aux séances de travail. Si certains doivent faire de l'expertise ou fournir des services professionnels, ils sont rémunérés selon les barèmes du gouvernement, non du secteur privé.

Au sujet des conflits d'intérêts, M. Bourassa reconnaît qu'il a adouci les règles concernant les mandataires des ministres - ce peut être un particulier, voire un ami du ministre - et la divulgation. C'est un compromis, et l'expérience déterminera s'il est sage. M. Johnson en doute fort, estimant que les nouvelles règles restent à confusion.

Enfin, s'agissant de la jeunesse, les deux conviennent d'emblée de l'importance de ce dossier, qui doit rester entre les mains du premier ministre. Il n'y aura pas de ministère de la Jeunesse, mais M. Bourassa veut aller de l'avant avec le projet de Corporation d'Investissement jeunesse, mis de l'avant par M. Johnson au début de la campagne électorale, et avec le Conseil permanent de la jeunesse, au programme du Parti libéral. Dans les deux cas, il veut présenter une loi avant l'ajournement estival, pour étude et adoption à l'automne seulement.

La CEQ propose sa solution L'absolution aux « illégaux » s'étend aux frères, aux soeurs et aux descendants

NORMAN DELISLE

QUÉBEC (PC) — L'absolution annoncée cette semaine par le ministre de l'Éducation, M. Claude Ryan, aux « illégaux » couvre non seulement ceux qui ont transgressé la loi 101, mais aussi leurs frères, leurs soeurs et leurs descendants.

C'est ce qui ressort d'un échange intervenu hier à l'Assemblée nationale entre l'opposition péquiste et le ministre Ryan.

Le ministre a soigneusement évité de répondre directement au chef de l'opposition péquiste, Pierre-Marc Johnson, qui voulait savoir si l'absolution couvrirait non seulement les « illégaux » eux-mêmes, mais aussi « leurs frères, leurs soeurs et leurs descendants ».

« On ne veut pas que ces enfants se promènent toute leur vie avec une étiquette inventée par le chef du Parti québécois disant: Je fus illégal pendant six ans, donc je n'ai pas les droits de celui qui est allé à l'école anglaise pendant tant d'années », a répondu le ministre.

Même si la décision finale du gouvernement n'est pas encore officiellement connue dans le dossier des « illégaux », le ministre de l'Éducation a déjà admis qu'elle ira dans le sens d'un rapport qu'il a commandé à quelques-uns de ses assistants et qu'il a reçu la semaine dernière.

Le rapport Rondeau, du nom de celui qui en a présidé les travaux, M. Jean-Claude Rondeau, recommande au gouvernement d'accepter à l'école anglaise tous ceux qui s'y sont illégalement inscrits depuis 1977, leurs « cadets », c'est-à-dire leurs frères ou soeurs plus jeunes, ainsi que leurs éventuels enfants.

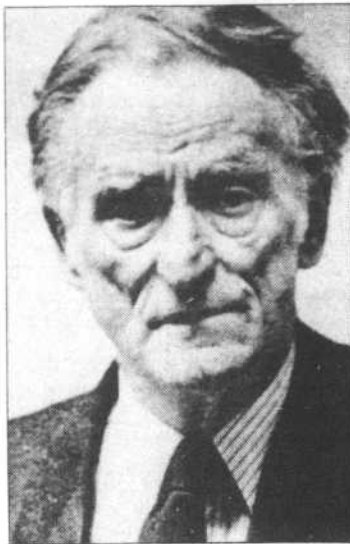
Le rapport Rondeau évalue à quelque 1,500 enfants le nombre de ceux qui se sont inscrits illégalement à l'école anglaise depuis 1977, même si la loi les forçait à s'inscrire à l'école française.

La loi 101 stipule en effet que pour qu'un étudiant ait droit à l'école anglaise, il fallait que ses parents aient eux-mêmes étudié dans une école anglaise au Québec.

Selon le rapport Rondeau, environ 540 enfants d'italophones ont transgressé la loi, 265 enfants de citoyens originaires du Portugal, 31 dont les parents venaient de Chine, environ 25 d'origine grecque, le reste provenant de 55 autres pays ou du reste du Canada.

L'opposition péquiste s'en est pris au rapport Rondeau. Le député de Lavolette, Jean-Pierre Jolivet, a souligné que le rapport Rondeau émettait lui-même des objections à l'amnistie générale dont jouiront les « illégaux ».

« Cette solution peut apparaître comme une prime à la désobéissance, provoquer des réactions négatives chez ceux qui ont obéi à la loi et constituer une tentation d'en profiter pour introduire illégalement de nouveaux élèves à l'école anglaise », a dit M. Jolivet. M. Jolivet a également relevé le caractère partisan des membres du comité Rondeau dont deux des cinq membres étaient des adjoints politiques du ministre et un trois-



M. Claude Ryan

sième, M. William Cusano, est député libéral de Viau.

En répliquant sur un ton cinglant, M. Ryan a signalé que la prime à l'illégalité « la plus scandaleuse à sa connaissance » était celle accordée « aux auteurs du saccage de la Baie James » par la précédente administration.

Quant au caractère partisan des membres du comité Rondeau, M. Ryan a accusé le député Jolivet de faire des « procès d'intention ».

« Je n'ai pas de temps à perdre avec lui », a-t-il dit.

Enfin, M. Ryan a rejeté une solution mise de l'avant par l'Alliance des professeurs de Montréal, qui aurait souhaité que les « illégaux » soient soumis à des examens de français pour être amnistiés.

M. Ryan a rejeté cette solution du revers de la main, affirmant qu'elle créerait « une nouvelle classe d'élèves » dans le système d'éducation. « Moi je n'en veux pas, je veux qu'ils soient traités comme les autres », a-t-il conclu.

Par ailleurs, la Centrale de l'Enseignement du Québec (CEQ) est d'accord pour que le Conseil des ministres règle sans tarder la question des élèves fréquentant illégalement et parfois clandestinement l'école anglaise, mais selon sa suggestion et non celle mise de l'avant par le comité de travail Rondeau.

« Il y a moyen de régler cette question sans générer des droits pour les personnes qui n'en ont pas en regard de la loi 101 », a indiqué hier le vice-président de la CEQ, Raymond Johnston, à l'issue d'une réunion spéciale de l'exécutif.

Dans le cas des élèves illégaux n'ayant pas terminé leurs études secondaires, la CEQ préconise qu'ils soient acheminés à l'école française.

Pour ceux qui ont terminé le secondaire et n'ont pas obtenu de certificat d'attestation officielle, la Centrale croit qu'il faudrait le leur accorder, à la condition qu'ils réussissent un examen de français d'usage.

En cas d'échec, la CEQ croit qu'il y a lieu de leur offrir une autre chance et des cours de rattrapage en français.

Le but recherché ne serait pas de punir l'enfant mais de créer les conditions pour qu'ils puissent se débrouiller dans la société québécoise.

Le PQ presse Lorrain de trancher

L'opposition compte empêcher la présentation du budget jeudi soir

ROBERT LEFEBVRE

QUÉBEC (PC) — L'opposition péquiste a averti hier qu'elle ne conclura aucune entente avec le gouvernement si celui-ci persiste à vouloir présenter son budget jeudi soir à l'encontre du règlement de l'Assemblée nationale.

« L'opposition ne se laissera pas bousculer malgré son petit nombre », a déclaré le leader de l'Opposition Guy Chevrette en conférence de presse.

M. Chevrette a annoncé sa ferme intention d'empêcher la présentation du budget demain soir, en invoquant le règlement de la Chambre, jeudi après-midi, après la période des questions et avant que ne soient appelées les « affaires du jour ».

A moins, a-t-il dit, que le président de l'Assemblée nationale Pierre Lorrain ne rende publique l'interprétation qu'il a faite du règlement, jeudi dernier, en présence des représentants des deux formations politiques, en vertu de la procédure encore jamais utilisée au Québec et appelée « private ruling ».

Cette rencontre entre le président Lorrain et les deux leaders, MM. Michel Gratton et Guy Chevrette, s'est déroulée à huis-clos et le président a demandé aux deux hommes de respecter la confidentialité des discussions.

M. Chevrette a demandé hier au président de rendre public le contenu de cet échange ou encore de le relever de l'obligation de garder la confidentialité.

M. Chevrette est en effet revenu à la charge hier après-midi pour faire valoir au président que la situation jugée hypothétique la semaine dernière ne devait plus être considérée comme telle. Le président a reporté à aujourd'hui sa décision sur ce dernier point.

Selon le leader de l'Opposition, le président est en mesure de se prononcer sur la question de règlement qu'il avait soulevée la semaine dernière étant donné que des faits nouveaux démontrent que la tenue du discours du budget jeudi soir, le premier mai, n'est plus une question hypothétique.

Le président Lorrain avait refusé de se prononcer justement parce qu'il considérait comme hypothétique le fait que le budget serait présenté le même jour que se poursuivrait l'étude des crédits. C'est ce qui est interdit par le règlement de l'Assemblée nationale.

M. Chevrette a en effet évoqué que les journalistes ont été avisés qu'ils pourraient prendre connaissance du budget à compter de 11 heures jeudi matin, lors d'une séance d'information qui se tiendra à huis-clos dans un hôtel de Québec, et que le ministre des Finances a expédié quelque 150 invitations écrites conviant ses invités à assister à la lecture de son budget, le jeudi soir, premier mai.

De plus, Radio-Québec aurait confirmé à M. Chevrette que du temps d'antenne avait été réservé pour cet événement, le jeudi soir, à 20 heures.

M. Chevrette a déclaré hier aux journalistes qu'il reste un moyen au gouvernement de se sortir de cette impasse, mais il a refusé de l'identifier.

Le député de Joliette a souligné

qu'à l'occasion du discours du budget de l'an dernier, il avait fallu une entente entre le gouvernement d'alors et l'opposition libérale pour déroger au règlement. Ce qui démontre, dit-il, que l'opposition avait été consultée.

Si l'opposition fait autant de bruit autour du moment de la présentation du budget, c'est parce qu'elle veut que sa réplique ait le plus grand impact possible.

Si le budget doit être présenté jeudi soir, la réplique de l'Opposition en Chambre ne pourra pas être entendue avant mercredi prochain. En présentant le budget un mardi, comme ce fut la coutume ces dernières années, et comme le réclame l'opposition péquiste, il est permis de présenter la réplique dans la même semaine, soit le jeudi.

Suzuki : Bourassa atténue les propos de MacDonald

QUÉBEC (PC) — Même si le ministre du Commerce extérieur trouve normal que l'usine automobile Suzuki-GM s'installe en Ontario plutôt qu'au Québec, son chef Robert Bourassa ne juge pas la partie perdue.

Le premier ministre a été interrogé mardi en Chambre par le chef de l'opposition Pierre Marc Johnson au sujet des déclarations du ministre Pierre MacDonald. La veille, le ministre du Commerce extérieur jugeait normal que le groupe Suzuki-GM cherche à s'implanter en Ontario plutôt qu'au Québec, puisque la plus grande partie de l'industrie automobile y est déjà installée.

M. Bourassa trouve « injuste et injustifié » le fait de citer ainsi le ministre du Commerce extérieur.

« Nous avons posé tous les gestes pour essayer d'augmenter la part du Québec dans l'industrie automobile », a assuré le premier ministre Bourassa. Celui-ci estime que la partie n'est pas perdue pour le Québec.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce Daniel Johnson a lui aussi tenté de défendre son collègue du Commerce extérieur.

M. MacDonald, selon lui, a simplement voulu « décrire une réalité qui travaille à l'avantage de l'Ontario ». Parce que cette province est favorisée par l'actuelle concentration de l'industrie, Québec est contraint de « mettre du miel sur la beurrée » pour convaincre les investisseurs de considérer une implantation au Québec, a fait valoir le ministre Daniel Johnson.

Bourassa en direct

QUÉBEC (PC) — À compter de dimanche, chaque semaine, le premier ministre Robert Bourassa s'adressera pendant huit minutes aux auditeurs des stations-radio membres du réseau Radiomutuel.

C'est ce qu'a annoncé hier dans un communiqué le bureau du premier ministre Bourassa.

Les « messages à la population » de M. Bourassa pourront être entendus à compter du 4 mai, tous les dimanches matins à 9h05.

Les sujets varieront d'une semaine à l'autre, selon l'actualité. Éventuellement, M. Bourassa pourra aussi céder la place à un de ses ministres, si le dossier l'exige.

Cette annonce n'est pas sans rappeler une certaine époque. Lors de son second mandat, entre 1973 et 1976, le premier ministre Bourassa avait été à maintes reprises critiqué pour son recours systématique aux cassettes d'entrevues pré-enregistrées, qu'il distribuait à tous les médias.

Les journalistes s'étaient plaints de l'inaccessibilité du premier ministre, qui préférait enregistrer ses messages plutôt que de répondre à leurs questions.

guérin
l'éditeur qui édite

Approuvé par le M.E.Q.

Collection "Piloé"

2^e cycle
Français au primaire
Auteur: Alain Vézina

guérin éditeur limitée

4501 Drolet
Montréal H2T 2G2
Tél.: (514) 842-3481

4^e année - Les dînes de piloe
— Manuel 14,25 \$
— Cahier non périssable 6,45 \$
— Cahier 4A 3,25 \$
— Cahier 4B 3,25 \$
— Clé de correction
4A-B (à paraître)
— Guide du maître 40,25 \$
— Cassettes (à paraître au printemps 1986)

5^e année - Parole de piloe
— Manuel 14,25 \$
— Cahier non périssable 6,45 \$
— Cahier 5A 3,25 \$
— Cahier 5B 3,25 \$
— Guide du maître (à paraître printemps 1986)

6^e année - Piloé dit et contredit
— Manuel 14,25 \$
— Cahier non périssable 6,45 \$
— Cahier 6A 3,25 \$
— Cahier 6B 3,25 \$
— Clé de correction 6A-B 11,50 \$
— Guide du maître 40,25 \$
— Cassettes (à paraître printemps 1986)

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél: (514) 849-1112	Station Métro-Longueuil Longueuil, Québec Tél: (514) 677-6525	168 est, rue Sainte-Catherine Montréal, Québec Tél: (514) 861-5647	4440 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél: (514) 843-6241
---	---	--	---

POUR OBTENIR DES CANDIDAST(E)S DE QUALITÉ
UTILISEZ LES CARRIÈRES ET PROFESSIONS DU DEVOIR

842-9645

LE DEVOIR

RENSEIGNEMENTS (514) 844-3361

Administration (514) 844-3361

Rédaction (514) 842-9628

Publicité
Générale (514) 842-9645
Annonces classées (514) 286-1200

Abonnements
Montréal (514) 844-3361 ou (514) 332-3890
Québec (418) 687-2034

Extérieur — Indicatif 514 1-800-361-6059
Indicatif 418 1-800-463-4645
Indicatif 819 1-800-361-5699
Indicatif 613 1-800-361-5699

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

LE DEVOIR ESSENTIEL!

LE LOGICIEL — PROPRIÉTÉ ET CONTRATS

Premier colloque de droit de l'informatique
par le Centre de recherche en droit public et la Faculté de droit
Université de Montréal

CONFÉRENCIERS

La propriété des logiciels au Canada
M. François Héleine
Faculté de droit, Université de Montréal

La propriété des logiciels aux États-Unis
M. Harold See
University of Alabama Law School

La propriété de logiciels en France et ailleurs dans la CEE
M. André Lucas
Faculté de droit et sciences politiques de Nantes

La création des logiciels
Me Michel Racicot
Vice-président et chef du contentieux
Systèmes d'informatique Philips

La diffusion et la mise à jour des logiciels
Me Yves Desjardins-Siciliano
Conseiller juridique
I.B.M. Canada

Les contrats informatiques clé en main
Me Serge Tremblay
Garnache, Tremblay et associés, avocats

Les contrats informatiques en France
Mme Isabelle de Lamberterie
Centre national de la recherche scientifique, Paris

INFORMATIONS
VENDREDI LE 2 mai 1986
HÔTEL DU PARC, MONTRÉAL

À qui s'adresse le colloque:
dirigeants d'entreprises — banques, industries ou autres — qui ont recours aux services informatiques ou qui fournissent ces services, informaticiens, juristes intéressés au secteur de l'informatique.

Langue:
Les communications seront présentées en anglais ou en français, à la convenance du conférencier.

Nombre de participants limité à 100.

Frais d'inscription:
200\$
comprenant déjeuner, réception et documentation

Inscriptions par téléphone
(514) 343-7210,
madame G. Rocheleau
et sur place à compter de 8:30 hres à l'Hôtel du Parc, 3625 Ave du Parc

Ce sont les parents anglophones qui ont demandé des directives en matière sexuelle

JEAN-PIERRE PROULX

C'est à la demande même des parents dont les enfants fréquentent le secteur anglais de la CÉCM que la division des services aux étudiants du même secteur a émis en juin 1984, à l'intention des professionnels, des directives sur les problèmes d'ordre sexuel touchant les adolescents et les adultes.

Bâtonnier, Me Serge Ménard veut refaire l'image des avocats

JEAN-CLAUDE LECLERC

Me Serge Ménard, criminaliste, sera le prochain bâtonnier du Barreau du Québec. Son élection, sans opposition, sera confirmée le 10 mai à la clôture du congrès du Barreau.

Me Ménard, 44 ans, qui préside le comité des résolutions du congrès, « états généraux » des avocats et avocates du Québec, était déjà vice-président de l'ordre. Pendant l'année de son mandat, il s'abstiendra de plaider devant les tribunaux.

Il entend cependant se faire l'avocat des avocats auprès du grand public et entreprendra de rétablir l'image négative et largement « injuste », à son avis, des membres du Barreau.

« Nos standards d'éthique doivent être assez élevés, la façon dont nous administrons notre discipline doit être assez efficace pour que le public ne voit pas la nécessité de demander à l'Etat de nous les imposer », estime-t-il.

Premier criminaliste à devenir bâtonnier au Québec, Me Ménard sera appuyé par Me Michel Jolin, qui a été élu, également sans opposition, vice-président du Barreau. Me Jolin dirige le contenu du ministère de la Justice.

Me Ménard entend mener à bien le règlement du problème de l'assurance-responsabilité, l'établissement du nouveau programme d'enseignement à l'École du Barreau, et le développement de la formation permanente.

Le bâtonnier sortant, Me Clément Trudel, a inscrit au programme du congrès (8-10 mai) la question de l'assurance-responsabilité et d'autres sujets controversés, comme l'expertise psychiatrique en matière criminelle.

Un débat sur le rapport Beaudry — « Le travail, une responsabilité collective » — opposera aussi des avocats patronaux et syndicaux, notamment sur les sujets chauds de la sous-traitance et des dispositions anti-briseurs de grève.

On tentera aussi de répondre à la question, devenue actuelle, des avocats de l'administration et de l'entreprise : leurs conditions d'emploi leur permettent-elles d'exécuter leur mandat avec le même degré d'indépendance qu'en pratique privée ?

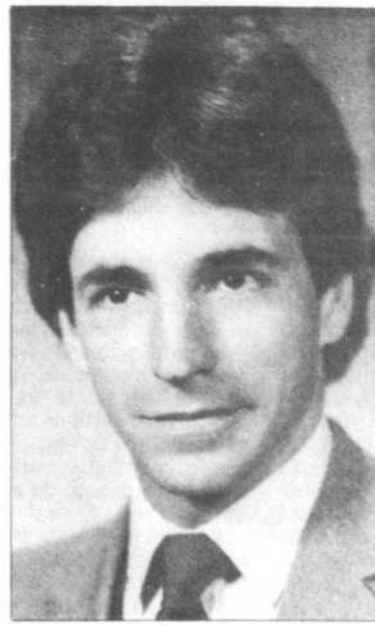
Le congrès sera aussi l'occasion d'ajouter à la formation permanente des membres, notamment par des cours spéciaux sur la médiation en droit familial, sur les nouvelles règles du divorce, et sur la prévention des fautes professionnelles et des hausses de prime d'assurance-responsabilité.

Les assises, présidées cette année par Me Robert W. Waddell, auront lieu au Palais des congrès de Hull.

C'est ce qu'a indiqué hier au DEVOIR, Mme Mina Cipriani, la présidente de l'English Sector Parents Coordinating Committee, organisme qui regroupe les représentants de quelque 40 comités d'écoles anglaises de la CÉCM. « Nous avons demandé ce document et nous sommes contents de l'avoir », a-t-elle précisé. « Nous voulons nous assurer que l'éducation que nous donnons à nos enfants dans la famille allait se poursuivre à l'école ».

Les parents ont choisi l'école catholique pour leurs enfants mais tous les professionnels qui travaillent au secteur anglais ne sont pas catholiques. Aussi, a-t-elle expliqué, « les parents voulaient-ils qu'ils soient au courant de nos croyances et de nos convictions ».

Le document rendu public lundi par Radio-Canada reprend la position traditionnelle de l'Église catholique en matière d'avortement et demande aux professionnels de ne pas la recommander aux jeunes filles enceintes et « encore moins collaborer à l'obtenir ». On propose plutôt de leur offrir une aide pratique et de « persuader l'élève mineure enceinte d'avoir son enfant avec dignité et de bénéficier de l'intimité et du confort dont elle a besoin grâce au support que peuvent lui offrir sa



M. Michel Pallascio

famille et les services communautaires appropriés ».

On recommande aussi de « corriger » les programmes d'éducation sexuelle de manière à mettre l'accent sur « la responsabilité sexuelle et en recommandant la pratique de

la continence ». Le même document rappelle qu'on ne peut recommander à un élève que « la masturbation ou les relations prémaritales sont moralement acceptables ou des actes indifférents (et) d'avoir recours aux moyens contraceptifs ».

En cas de grossesse, on recommande que l'animateur de pastorale « soit désigné à titre de coordonnateur des services spirituels pratiqués » dont les écoles disposent.

De son côté le président de la CÉCM, M. Michel Pallascio, a indiqué au DEVOIR que ce document n'a pas été formellement approuvé par les commissaires ce qui ne veut pas dire qu'ils n'ont pas été mis au courant. Il ne pouvait hier vérifier ce détail.

Pour sa part, le directeur-général adjoint du secteur anglais, M. Michael Macchiagodena, a confirmé que ce sont les parents qui ont demandé ce document. Il a été approuvé par la direction générale mais non par les commissaires qui ont, affirmé-ils, été mis au courant. S'ils n'ont pas approuvé ce document, c'est qu'il n'était destiné qu'au seul secteur anglais.

LE DEVOIR n'a par ailleurs pu rejoindre le porte-parole du syndicat des professionnels à qui s'adressent ces directives.

Rivière-des-Prairies : la décision de Thérèse Lavoie-Roux est imminente

CAROLE BEAULIEU

Le suspense qui entoure depuis maintenant quatre semaines l'avenir de l'hôpital psychiatrique Rivière-des-Prairies arrive à son terme.

M. Mario Lebrun, chef de cabinet du ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Thérèse Lavoie-Roux, a confirmé hier au DEVOIR que la « décision de la ministre est imminente », dans les prochains jours, laisse-t-il entendre. « Le dossier est difficile, a-t-il ajouté. Mme Lavoie-Roux souhaitait réfléchir ».

Hier encore à Montréal, plusieurs groupes de défense des droits ont exigé la publication du rapport d'enquête du commissaire Richard Shadley. Déposé il y a un mois le rapport n'a toujours pas été rendu public. Les recommandations du commissaire enquêteur ont toutefois fait l'objet de fuites dans différents médias de la métropole.

Hier encore la Ligue des droits et libertés du Québec a distribué des copies d'un document d'une vingtaine de pages représentant, selon elle, une partie du rapport Shadley.

Le document indique que le commissaire enquêteur a recommandé la mise en tutelle de cet établissement de 700 lits situé dans l'est de la métropole.

Il recommande aussi la scission de l'établissement en deux corporations : l'une gérant un centre d'accueil pour déficients mentaux avec un personnel principalement composé d'éducateurs et l'autre gérant un hôpital psychiatrique pour adultes et enfants.

La Ligue des droits et libertés, le Comité des droits de la personne du B'nai Brith et l'association des Alternatives en santé mentale, ont communément exigé hier la publication du rapport.

« La ministre n'a pas à rendre sa décision tout de suite, a soutenu un porte-parole de la Ligue, Me Benoît Perras. Mais elle doit rendre le rapport public ».

Réunis au sein d'un comité ad-hoc pour la défense des droits des patients de Rivière-des-Prairies, ce groupe se sont inquiétés du silence du ministre.

« Nous avons cru au système », a lancé hier Mme Kathleen Ruff, rédactrice en chef d'un magazine canadien spécialisé en droits de la personne. « Des groupes d'intérêts ont tenté d'empêcher l'enquête, puis de la stopper. Maintenant on essaie d'enterrer le rapport. Mme Lavoie-Roux risque d'y perdre sa crédibilité ».

Selon Mme Ruff, la commission d'enquête Shadley a montré que l'entêtement de l'administration à maintenir un modèle médical prive de services des centaines de déficients mentaux qui ont besoin de réadaptation plus que de soins médicaux.

L'hôpital fonctionne sur un modèle médical alors que la majorité de sa population a besoin de réadaptations, explique-t-elle. « C'est un cauchemar. Une situation intolérable ».

« Ce rapport ne peut pas demeurer secret », a-t-elle ajouté. « Des dizaines de groupes et de personnes ont témoigné lors de cette enquête. Est-ce que les faits ne comptent plus ? Est-ce que seule la politique compte ? ».

Le chef de cabinet de Mme Lavoie-Roux a confirmé hier que de nombreux groupes, représentant aussi bien des parents que l'Association des psychiatres, ont tenté depuis le dépôt du rapport de rencontrer la ministre. Très peu y ont toutefois réussi, dit-il.

Selon le comité ad-hoc pour la défense des droits des patients de Rivière-des-Prairies, il est impossible d'envisager confier à l'administration actuelle l'application des recommandations du rapport Shadley. « Cette administration ne reconnaît même pas qu'il y a eu des abus, s'inquiète Mme Ruff. Dans des lettres à ses employés elle fait comme si tout allait pour le mieux à l'hôpital. Elle ne reconnaît pas la valeur de l'enquête ».

Le président de la division du Québec de l'association canadienne pour la santé mentale, M. Jean-Yves Desbiens, est de son côté hier venu à la défense de l'établissement de l'est de la métropole, priant la ministre « de ne pas céder aux pressions d'un groupe minoritaire de parents ». Selon M. Desbiens « le processus de l'enquête était mal situé ». « Il serait malheureux, dit-il que les autorités mettent en tutelle une institution qui a toujours eu la capacité de rendre les services pour lesquels elle avait été créée ».

Le porte-parole de la ligue a indiqué hier que certains groupes étudient actuellement la possibilité de faire appel aux tribunaux ou à la Loi d'accès à l'information pour obtenir la diffusion du rapport Shadley.

Mme Ruff s'est dite particulièrement inquiète du silence du ministre. « C'est très rare dans ce milieu que des employés parlent des abus, a-t-elle expliqué, rare qu'autant de parents aient le courage de dénoncer le système. Le gouvernement ne peut pas enterrer ce rapport ».

La Corporation professionnelle des psychologues demande à ses membres de passer outre aux directives de la CÉCM

(PC) — La Corporation professionnelle des psychologues du Québec a demandé hier à ses membres de ne pas tenir compte des directives de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CÉCM) en matière de pratiques sexuelles chez les jeunes.

Dans leur travail auprès des jeunes, les psychologues n'ont pas à tenir compte des valeurs morales et religieuses de leur employeur. La seule préoccupation du professionnel doit être d'aider son client et les seules valeurs dont il doit tenir compte sont celles de son client », souligne la Corporation dans un communiqué.

Dans ses nouvelles directives, la CÉCM prône l'abstinence et demande à ses professionnels de combattre la masturbation, la contraception et l'avortement.

Selon la Corporation, le code de déontologie de la profession prévoit que le psychologue doit subordonner son intérêt personnel ou le cas échéant, celui de son employeur ou de ses collègues de tra-

vail, à l'intérêt de son client. « Le psychologue doit ignorer toute intervention d'un tiers qui pourrait avoir une influence préjudiciable sur l'exécution de ses devoirs professionnels », souligne-t-elle.

De son côté, la présidente de l'Alliance des professeurs de Montréal, Mme Lorraine Pagé, a réagi en soulignant qu'aucun professionnel de l'éducation ne devait s'immiscer dans la vie sexuelle des jeunes.

Mme Pagé est d'avis que le document de la CÉCM marque un recul de 50 ans.

Elle croit qu'il faut plutôt aider les jeunes qui vivent dans un monde en transformation.

A Québec, le ministre de l'Éducation, M. Claude Ryan, n'a pas voulu commenter le document de la CÉCM.

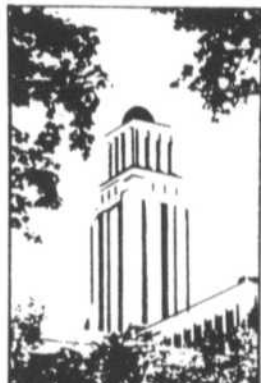
Il a indiqué qu'il n'en avait pas encore pris connaissance et ferait connaître son opinion au cours des prochains jours.

COLLOQUE CANADA-MEXIQUE

Université du Québec à Montréal
30 avril - 1er et 2 mai 1986
(salle Alfred-Laliberté)

Le Canada et le Mexique : autonomie et interdépendance dans les années 80

• Mercredi le 30 avril	Crise et développement régional
9h Inscription au Colloque	14h-17h30
10h Allocation de bienvenue	— Angel Bassols Batalla
— Claude Corbo, vice-recteur à l'Enseignement et à la Recherche, UQAM	— André Corten
Autonomie et interdépendance dans les années 80	— Yves Bélanger
Lic. José Luis Cecena	— Benoit Lévesque
Instituto de Investigaciones Economicas, UNAM	— Lizette Jalbert
James Hyndman, dépt. de sc. politique, Université d'Ottawa	• Vendredi le 2 mai
• Présidence d'honneur	Crise et mouvements sociaux
Jacques Léveillé, directeur du dépt. de sc. politique, UQAM	9h30-12h30
Etat, accumulation et autonomie politique	— Roberto Boria
14h-17h	— Pierre Hamel
— Fausto Burgueno	— Pierre Beaucauge
— Dorval Brunelle	— Jean-François Léonard
— Arnaud Sales	Table ronde: Le Canada et le Mexique dans le système international
— Alfred Dubuc	14h30-17h
• Jeudi le 1er mai	— La politique du Canada à l'égard de l'Amérique latine
Crise et restructuration	— André Donneur
9h30-12h30	— Redéfinition de la politique extérieure du Mexique
— Ignacio Cabrera	— Maria Teresa Gutiérrez
— Pierre Fournier	— José Luis Cecena
— Christian Deblock	— Présidence
— Bernard Elie	— Cary Hector
TRADUCTION SIMULTANÉE — TEXTES DISPONIBLES SUR PLACE	Inscription générale 20\$ Inscription étudiants (es) 10\$



Choisir les bonnes fréquences...

- Vous oeuvrez dans le domaine des communications?
- Vous souhaitez accéder à un poste supérieur dans votre entreprise?
- Vous voulez faire face aux nouveaux enjeux économiques, sociaux et technologiques du marché du travail?
- Vous voulez compléter ou enrichir votre formation professionnelle?
- Vous trouverez sûrement parmi les programmes offerts en communication, le certificat qui correspond à vos besoins.

- Information et journalisme
- Publicité
- Recherche documentaire et rédaction française
- Relations publiques
- Sciences de la communication
- Traduction I et II
- Micro-informatique
- Pratique de la grammaire normative
- Rédaction professionnelle

Ces programmes qui s'adressent aux personnes qui veulent s'adapter aux situations de l'heure, couvrent des cours sur des sujets tels:

- L'analyse de l'actualité
- La presse écrite
- L'introduction aux médias
- L'introduction au marketing
- Le langage visuel en publicité
- La recherche commerciale
- La rédaction professionnelle
- La structuration de texte
- Les instruments des relations publiques
- Les difficultés de la langue française
- Le traitement informatique des textes

Ces cours sont offerts le soir ou en fin de semaine.

La date limite d'admission pour l'automne 1986 est le 1er juin.

Venez nous voir au 3335, chemin Queen Mary ou signalez le 343-6090

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

VENTE DE LIQUIDATION GALERIE D'ART

50% de rabais sur tout

AFFICHES • REPRODUCTIONS • GRAVURES ORIGINALES • KITS D'ENCADREMENT

atelier LES TERRASSES
Niveau métro McGill
849-8243

TOUT DOIT ÊTRE VENDU

Cessez de surveiller votre poids. Perdez-en.

Surveiller votre poids ne va pas vous aider à en perdre. Même si ce n'est que quelques livres que vous voulez perdre, ce n'est pas facile. Aux Centres de Contrôle du Poids, nous pouvons vous aider parce que notre régime a fait ses preuves et marche vraiment. L'amaigrissement, voyez-vous, ça nous connaît. Des centaines de personnes ont déjà perdu un nombre incalculable de livres grâce à nous. Nous pouvons en faire autant pour vous.

N'allez donc pas dire que vous avez tout essayé avant d'avoir essayé les Centres de Contrôle du Poids. En matière de poids, nous savons comment faire de vous un perdant ou une perdante. Téléphonnez-nous dès aujourd'hui.

15% de rabais sur programme d'initiation

centre de contrôle du poids

2020 University
Suite 1624
Montréal, Qué.
H3A 2K8
(514) 845-9141

6070 est rue Sherbrooke
Suite 203
Montréal, Qué.
H1N 1C1
(514) 252-1101

1680 boul. Provencher
Brossard, Québec
(514) 671-3730

COURS DE CONVERSATION ANGLAIS ET FRANÇAIS

9 à 17 participants par groupe

LA SESSION DÉBUTE LA SEMAINE DU 5 MAI 1986

Jour-intensif	9h00-12h00	84h	199\$	TEST DE PLACEMENT GRATUIT
Après-midi	13h00-16h00	42h	120\$	29 - 30 AVRIL ET 1er MAI
Soir	18h00-21h00	42h	140\$	12h00-14h00
Samedi*	9h00-15h30	42h	140\$	16h00-18h00

* (anglais seulement)

INFORMATIQUE

Initiation à l'informatique	100\$
Initiation au langage Basic I	125\$
Initiation au langage Basic II	125\$
Lotus 1-2-3	155\$
Traitement de texte (Wordstar)	155\$
D Base III	155\$
Symphony	155\$
Atelier pour Troisième Âge	85\$

* 1 personne par ordinateur

LANGUES DU MONDE

ITALIEN*	GREC		
ALLEMAND*	ESPAGNOL*		
CHINOIS	PORTUGAIS		
Après-midi*	13h00-16h00	42h	120\$
Soir	18h00-21h00	42h	140\$

SPECIAL: GRAPHOLOGIE (en anglais) 150\$

INSCRIPTION: 21 avril au 2 mai 849-8393 713 719

INFORMATIONS INTERNATIONALES

Le porte-parole du Kremlin devient ambassadeur en G.-B.

LONDRES (AFP) — M. Leonid Zamiatine, ancien porte-parole du Kremlin, est arrivé hier à Londres pour y prendre ses nouvelles fonctions d'ambassadeur d'URSS, alors que les relations anglo-soviétiques traversent une nouvelle période de refroidissement.

Au lendemain de l'accident à la centrale de Tchernobyl L'Europe exprime son vif mécontentement à l'égard de l'URSS

(AFP) — Passée l'émotion de lundi qui a poussé les Danois à se ruier sur les tablettes iodées et les Suédois à téléphoner aux médecins de garde, de nombreux gouvernements européens ont manifesté hier, leur vif mécontentement à l'égard des autorités soviétiques en raison des retombées radioactives de la centrale nucléaire de Tchernobyl.

très précis et technique sur l'accident. Moscou a promis de répondre le plus vite possible, selon un fonctionnaire suédois qui a cependant précisé qu'aucune réponse n'avait encore été apportée hier soir après quatre interventions de ses diplomates auprès des autorités soviétiques.

mandé dès hier à l'URSS de fournir le maximum de renseignements sur l'accident, et sur les mesures prises pour y remédier, a annoncé hier aux Communies le ministre de l'Environnement, M. Kenneth Baker.

LE MONDE EN BREF

Les USA retirent deux sous-marins de leur arsenal

WASHINGTON (AFP) — Le président Ronald Reagan a décidé de retirer deux sous-marins de l'arsenal américain, non par respect des accords SALT II mais en raison du coût probable de leur rénovation, a soutenu lundi le secrétaire à la Défense, M. Caspar Weinberger.

Formation d'un « gouvernement du Khalistan »

AMRITSAR (AFP) — Des militants sikhs ont annoncé hier à Amritsar (ville sacrée des sikhs dans le nord de l'Inde) la formation d'un gouvernement ayant pour vocation de diriger un territoire sikh, demandant aux États du monde entier de le reconnaître, a indiqué un porte-parole des séparatistes.

La statue de Truman disparaît

ATHÈNES (AFP) — La statue de bronze du président Truman qui a été plastiquée à trois reprises ne sera plus exposée sur la place d'Athènes qui porte son nom, où elle avait été érigée il y a plus de 20 ans, a décidé le conseil municipal d'Athènes.

Le meurtre d'un touriste à Jérusalem La police détient les membres d'une « cellule »

JÉRUSALEM (AFP) — La police et les services de sécurité israéliens ont arrêté hier les membres d'une « cellule terroriste » soupçonnés notamment d'être à l'origine de l'assassinat dimanche dans la vieille-ville de Jérusalem de Paul Appleby, un touriste britannique, a annoncé le porte-parole de la police israélienne.

Lundi, l'assassinat de Paul Appleby avait été revendiqué de Beyrouth par le groupe Abou-Nidal.

Les membres de cette cellule seraient responsables non seulement du meurtre de M. Appleby, 28 ans, abattu d'une balle dans la tête dans une impasse de la vieille-ville, mais aussi de celui de Zahava Ben Ovadia, 52 ans, une Israélienne tuée d'une balle dans la tête le 13 avril, dans son bureau de relations publiques, à Jérusalem.

Hussein mécontent des révélations de Pères

JÉRUSALEM (AFP) — Le roi Hussein de Jordanie est profondément mécontent des dernières révélations faites par le premier ministre israélien, M. Shimon Pérès, sur des discussions secrètes jordano-israéliennes, indiquent hier le Jerusalem Post (indépendant), citant des Palestiniens arrivés lundi d'Amman.

tourage de M. Pérès, selon les mêmes sources, d'après lesquelles le roi aurait été pris de court par les déclarations de M. Pérès dimanche à la télévision israélienne.

« C'est la crédibilité personnelle du dirigeant israélien qui s'en trouve atteinte », aurait affirmé le roi Hussein, selon les sources palestiniennes citées par le Post.

Le chef présumé de l'ETA incarcéré

BAYONNE (Reuter) — Domingo « Txomin » Iurbe Abasolo, réfugié basque espagnol considéré par la police madrilène comme le chef de l'ETA-militaire, a été inculpé et incarcéré hier pour infraction à assignation à résidence par le parquet de Bayonne (Pays basque français), a-t-on appris de source judiciaire.

« Txomin », réfugié politique arrêté dimanche soir non loin de Biarritz, a été transféré à la prison de Gragnan, près de Bordeaux, a-t-on ajouté de même source.

Il avait été assigné à résidence à Tours, en janvier 1984, mais s'était enfui une semaine plus tard.

Aucune inculpation pour association de malfaiteurs, délit retenu par la justice française à l'encontre des personnes soupçonnées d'activités menaçant la sûreté publique, n'a été prononcée contre lui.

Au cours de son audience au tribunal de Bayonne, à laquelle assistaient de nombreux journalistes espagnols et sympathisants des réfugiés basques, « Txomin » a expliqué qu'il avait quitté son

lieu d'assignation car il estimait qu'il n'y était pas en sécurité.

Dès le lendemain de son installation dans un hôtel de Tours, a-t-il raconté, des journalistes se trouvaient à sa porte, aussi a-t-il préféré la clandestinité.

L'avocat de « Txomin » a demandé la remise en liberté de son client sous contrôle judiciaire, mais le juge d'instruction a rejeté cette procédure en estimant que l'ordre public en serait menacé, de même que la sécurité de l'inculpé, a-t-on précisé de source judiciaire. Pour infraction à assignation à résidence, « Txomin » risque trois mois de prison.

Par ailleurs, « Txomin » a été cité à comparaître le 15 mai prochain, pour détention d'armes.

Les autorités espagnoles se sont félicitées lundi de l'arrestation de « Txomin », réfugié en France depuis 1969, qu'elles soupçonnent de participation dans l'assassinat du premier ministre Luis Carrero Blanco, en 1973.

Le ministère espagnol de l'Intérieur s'est refusé à indiquer si une demande d'extradition serait faite.

CINEMA

- ASTRE I: (327-5001) — "Légende" 9 h 35 — "La Riviera" 7 h 15
ASTRE II: — "Retour vers le futur" 9 h 10 — "Comment claquer un million" 7 h 15
ASTRE III: — "Youngblood" 9 h 25 — "L'année du dragon" 7 h 15

- CINÉPLEX VII: — "Official story" 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 30
CINÉPLEX VIII: — "Out of Africa" 1 h 30, 4 h 45, 8 h
CINÉPLEX IX: — "Kiss of the spider woman" 2 h 15, 4 h 35, 7 h 10, 9 h 35

- h 10, 6 h 05, 9 h
LOEW'S III: — "Off beat" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
LOEW'S IV: — "Down and out in B.H." 12 h 20, 2 h 30, 4 h 40, 6 h 50, 9 h
LOEW'S V: — "Lucas" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 35

TELEVISION

- 23.35 Les sports
23.50 La coupe du temps
00.00 Cinéma de fin de soirée
12.00 Télé arts
12.30 Vive à trois
13.00 Terre humaine

- L'AIR DU TEMPS: 191 ouest St-Paul (842-2003) — Jazz tous les soirs — spectacles à 10h, 11h 30 et 13h 30
THE DOME THEATRE: 3990 ouest Notre-Dame, Montréal (931-5000) — Le département de théâtre de Dawson College présente « Hedda Gabler » de Henrik Ibsen, m. en s. Bertrand A. Henry, 29 avril et 4 mai à 20h 30, matinales les 30 avril et 2 mai à 12h 30, le 4 mai à 14h 30

- 20h 30
L'IMPROMPTU: 1201 O. Dorchester (878-2000) — John Shear, pianiste-animateur, du lun. au sam. de 21h à 20h
MAISON DE LA CULTURE MARIE UGUAY: 6052 Boul. Monk, Montréal (872-2044) — François Léveillé, auteur-compositeur et interprète, le 1er mai à 20h

ARTS ET SPECTACLES

Électroacoustiquement vôtre...

MUSIQUE

MARC MORIN

Le quatrième « printemps électroacoustique », présenté du 4 au 10 mai par l'AcREQ (Association pour la création et la recherche électroacoustiques du Québec), en collaboration avec LE DEVOIR, s'ouvrira à 20 h dimanche prochain (4 mai), au complexe Desjardins, sur un concert que les organisateurs qualifient d'« inusité », réunissant, entre autres musiciens, André-Luc Desjardins, Bruno Fecteau, Claude Schryer, Daniel Toussaint et Michel Drapeau, tous électroacousticiens. L'installation des appareils, quelques heures avant le concert, sera un événement en soi, auquel le public est convié. L'animatrice Janine Paquet présentera d'ailleurs en direct, à l'émission *Musiques actuelles* du réseau FM stéréo de Radio-Canada, ce concert inaugural du printemps électroacoustique, imaginé par Yves Daoust, président de l'AcREQ, Hélène Prévost, réalisatrice de *Musiques actuelles*, et Michel Côté.

Le printemps électroacoustique se poursuivra du 6 au 9 mai à 20 h et le 10 mai à 21 h, au Spectrum, avec des oeuvres du Français Pierre Henry (*Dieu*, en première nord-américaine, et *L'Apocalypse*), du Hollandais Michel Waisvisz (dont les mains seront recouvertes de plaques d'aluminium !), du Québécois Philippe Ménard (qui a composé la musique de deux films présentés au pavillon du Canada à l'Expo 86 de Vancouver), et un concert de musique assistée par ordinateur, avec projections vidéo et prestations des Québécois Claude Frenette, Myke Roy, Yves Boisvert et Michel Tétrault, de l'Ontarien David Keane et de l'Américain Michael Daugherty.

La grande vedette du 4e printemps électroacoustique sera sans conteste Pierre Henry, dont l'interview accordée à notre collaborateur Carol Bergeron fera la Une du DEVOIR CULTUREL samedi prochain (3 mai). Les billets pour ces six jours d'« événements sonores »

sont en vente au Spectrum et aux comptoirs Ticketron. Pour informations : 861-5851.

Prix international Glenn Gould. TORONTO (d'après PC) — Le prix international Glenn-Gould sera attribué au cours d'une soirée de gala, en octobre 1987, à annoncé récemment le contralto Maureen Forrester, présidente du Conseil des arts du Canada. Ce prix, accompagné d'une bourse de \$50,000, sera décerné tous les trois ans à une personne qui aura acquis une réputation internationale ou nationale pour avoir contribué de façon exceptionnelle à faire aimer la musique.

Même si le prix veut maintenir la mémoire de l'ancien virtuose du piano, les aspirants peuvent appartenir à un large éventail d'activités comme la composition, le concert, le cinéma, la vidéo, la télévision, la radio, la revue musicale ou l'enregistrement.

Personne ne peut soumettre sa propre candidature. Trois experts d'un domaine particulier doivent suggérer tout nom de candidat au Conseil des arts, qui administre le prix. Les noms des aspirants au premier prix seront acceptés jusqu'au 31 octobre 1986.

En plus de la bourse, le gagnant recevra une oeuvre de l'orfèvre Donald Stuart. Un porte-parole a ajouté que les organisateurs prévoyaient entre 50 et 70 candidatures venues des quatre coins du monde. La liste sera soumise à deux jurys consécutifs. Le premier, qui réduira le nombre des candidats à un petit groupe, sera composé de Mme Forrester, Sir Yehudi Menuhin (Londres), MM. Bruno Monsiegeon (Paris), Gilles Potvin (Montréal) et John Roberts (Ottawa), président de la Glenn Gould Memorial Foundation.

Le festival des petits violons. Le violoncelliste Philippe Müller, du Conservatoire de Paris, est l'artiste invité à ce 21e festival « Les Petits Violons » qui se tiendra les 1er, 3, 6 et 8 mai à la Citadelle de Montréal

(2085, rue Drummond). Groupant des musiciens de cinq à 20 ans, les Petits Violons, dirigés par leur fondateur, Jean Cousineau, proposent notamment, au cours de ces quatre concerts, des oeuvres de Paganini, Telemann, Haydn, Respighi, Fauré, Brahms, Vivaldi et la *Suite québécoise* de Cousineau. M. Müller animera une « masterclass » Debussy/Fauré, le 3 mai à 14 h, accompagné au piano par Lise Boucher. Pour billets et informations : 274-1736.

Quatre concerts. Dimanche prochain (4 mai) à 20 h, les mélomanes se voient offrir notamment quatre concerts : — À l'église Erskine & American (angle Sherbrooke ouest et avenue du Musée), les Concerts Arts-Québec marquent le centenaire Liszt en présentant l'oratorio *Christus*, fresque monumentale rarement jouée ici, avec Susan Eytton-Jones (soprano), Marie Laferrière (mezzo), Paul Trépanier (ténor) et Duncan Campbell (basse), les chœurs et l'Orchestre de l'ensemble vocal Arts-Québec sous la direction d'Yves Courville. Informations : 272-4513.

— À la salle Pollack (555, rue Sherbrooke ouest), la *Chorale Donovan*, sous la direction de Bernadette Donovan, offre son dernier concert de la saison, une « fête du printemps » marquée par des oeuvres de Victoria, Vaughan Williams, Bartok, Mendelssohn, Berger et Raminsh. Informations : 845-8273.

— À l'église Notre-Dame-du-Très-Saint-Sacrement (500, rue Mont-Royal est), le Studio de musique ancienne de Montréal clôture sa 12e saison avec l'opéra *Dido and Aeneas* de Henry Purcell. Les solistes : Shari Saunders et Suzie Leblanc (sopranos), Peter Butterfield (ténor) et Ivy Lerner-Frank (alto) seront entourés du chœur et de l'orchestre du SMAM, sous la direction de Christopher Jackson. Informations : 843-4007.

— Enfin, le réputé cithariste et compositeur Ravi Shankar se produit à la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des arts.

Le MAC demeurera à la cité du Havre jusqu'en 89 ou 90

ANGÈLE DAGENAIS

Le Musée d'art contemporain restera à la cité du Havre encore un petit moment, à en croire son président, M. Raymond Cyr, car, dans la meilleure des hypothèses, les travaux de construction, sur le terrain de la Place des arts ou ailleurs, ne pourront reprendre, selon toute probabilité, avant le printemps 1987.

Devant, à l'origine, ouvrir ses portes en 1987, le nouveau MAC ne sera pas réalité avant 1989 ou 1990. Par contre, le nom du conservateur en chef du musée devrait être connu d'ici la fin de juin, a ajouté M. Cyr.

Répondant aux questions du DEVOIR, le président du conseil d'administration a précisé, lundi, que le MAC avait reçu un très grand nombre de candidatures à ce poste et qu'on était sur le point de constituer « une courte liste » de noms à retenir.

Pour ce qui est de la nouvelle construction — prévue sur le terrain immédiatement à l'ouest de la Place des arts, entre les rues de Maison-neuve et Sainte-Catherine — M. Cyr a expliqué que le MAC se plierait aux vœux du ministre des Affaires culturelles, Mme Lise Bacon, qui exige un rapport plus étoffé du comité de construction du musée sur les intentions et le budget de cette institution, d'ici le mois de juillet prochain.

Au point de vue architectural, les plans actuels présentent de grandes lacunes, a confirmé M. Cyr, telles l'absence d'une entrée principale sur la rue Jeanne-Mance, des espaces d'exposition insuffisants, l'absence d'une salle de performance, etc.

Impro : le Québec en finale
PARIS (AFP) — L'équipe des Bleus du Québec a remporté, lundi soir à Paris, la victoire contre l'équipe suisse par sept points à six, à la demi-finale de la deuxième Coupe du monde d'improvisation théâtrale. Cette victoire lui donne l'accès à la finale, aujourd'hui, au théâtre du Bataclan, à Paris, contre la sélection française.

Le match, présenté par John-Paul Lepers, sera retransmis en direct par FR3 à partir de 22 h 40 et diffusé par satellite sur Radio-Québec. La deuxième Coupe du monde d'improvisation théâtrale qui est venue du Québec et, pour l'instant, francophone).

Mais le handicap majeur qui amènerait peut-être le comité à reconsidérer le site si l'architecture ne pouvait s'y plier est l'impossibilité

d'agrandir la structure. Sans cette assurance pour combler ses besoins futurs, les plans actuels devront être abandonnés, conclut M. Cyr.

LE NEVEU DE BEETHOVEN
Un film de PAUL MORRISSEY
1:15 - 3:25
5:35 -
7:45 - 9:55
BERRI
ST DENIS - STE CATHERINE 288 2115

HANNAH ET SES SOEURS
WOODY ALLEN
Smittage
ST DENIS - JARRY 388 5577

L'HISTOIRE OFFICIELLE
OSCAR du MEILLEUR FILM ÉTRANGER
Luis Puenzo
Hector Aterio / Norma Aleandro
BERRI
ST DENIS - STE CATHERINE 288 2115
12:15 - 2:35 -
4:55 - 7:15 -
9:35

OSMI ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTREAL
CONCERTS GRAND MARNIER
lundi, le 12 mai 1986 à 20 h
The Philadelphia Orchestra
Riccardo Muti
DIRECTEUR ARTISTIQUE
FAURÉ STRAVINSKY BRUCKNER
Pelléas et Mélisande, suite, opus 80
L'Oiseau de feu, suite (version 1919)
Symphonie no 4 « Romantique »
Billets : 25 \$, 17,50 \$ et 12,50 \$
Salle Wilfrid-Pelletier
Place des Arts
Réservations téléphoniques : 514 842 2112. Frais de service.
Redevance de 1 \$ sur tout billet de plus de 7 \$.

Le gala des dix « femmes de l'année » : où étais-tu, Cory ?

NATHALIE PETROWSKI

Aux Philippines, ils ont Cory Aquino. Au Québec, on a Louise Deschâtelets, élue la femme la plus populaire au gala des femmes de l'année, lundi soir. Louise Deschâtelets comme symbole éclatant de la femme post-moderne et post-féministe. Louise Deschâtelets, dont le plus grand exploit est d'être ni un leader messianique ni une sommité intellectuelle mais une gentille vedette de téléroman.

Bon, d'accord, il n'y avait pas que Louise Deschâtelets, encore que celle-ci ait décroché la cerise sur le *sundae*, soit la rose d'or, le prix le plus visible du gala. D'autres femmes, beaucoup d'autres femmes même ont été honorées. Louise Roy, Margie Gillis, Constance Provost, Claire Dutrisac, Claire Lamarche, Naomi Bronstein, Diane Hébert pour n'en nommer que quelques-unes.

Chercheuse, éducatrice, travailleuse sociale, prêtresse du bénévolat prête à voler au secours de la veuve, du vieillard et de l'orphelin, la femme québécoise des années 80 appartient plus à l'école de Jeanne Mance qu'à celle de la Corriveau. Elle continue à servir, à aider, à soigner et à torcher les autres, avec la différence qu'elle ne le fait plus à la maison mais sur le marché du travail.

Ce fut le grand message de ce gala qui se voulait un tremplin de promotion pour l'émancipation féminine, et qui fut, en fin de compte, un faire-valoir pour le Salon de la femme ainsi qu'une belle occasion pour ces messieurs de Télé-Métropole et de Power Corporation de nous montrer à quel point ils sont ouverts et progressistes, à quel point ils facilitent la tâche aux femmes.

Plutôt que de nommer une seule femme de l'année, une femme-étendard, une femme à la destinée exceptionnelle, on a préféré, dans un élan de pluralisme pétri de bons sentiments, en honorer une douzaine. Femmes de coeur, femmes de tête, femmes d'affaires et femmes albis, toutes sont le produit d'un contexte social qui a favorisé leur ascension. Non pas qu'elles n'aient pas toutes dû se battre à un moment ou l'autre, mais, à côté de la lutte d'une Cory Aquino, d'une Simone de Beauvoir ou d'une Thérèse Casgrain, leur bataille, si bataille il y a eu, apparaît presque dérisoire.

C'est probablement pourquoi, entre Louise Deschâtelets et Louise Roy, une Diane Hébert, chancelante et émue, est apparue subitement comme le seul être héroïque, le seul être humain dans cet océan de professionnelles. La salle lui a réservé une ovation. La scène aurait été encore plus touchante si Diane Hébert

n'avait pas remercié en les nommant tous ses amis des médias. Diane Hébert est peut-être celle qui s'est le plus battue ou débattue cette année. Il n'empêche que les applaudissements qui lui ont pavé la voie jusqu'à l'autel honorifique avaient quelque chose de suspect.

Est-ce vraiment la gagnante qu'on a applaudie ? N'est-ce pas plutôt la victime, la victime qui a triomphé certes, mais dont la démarche hésitante et le coeur en chamade parlaient moins au nom de la force des femmes qu'au nom de leur précarité ?

MEILLEUR FILM FRANÇAIS DE L'ANNÉE
3 HOMMES et un couffin
BERRI
ST DENIS - STE CATHERINE 288 2115
Aussi à Thetford Mines — Trois-Rivières et Ciné-parc St-Eustache
CARTIER-LAVAL & LONGUEUIL MASKA
220 BOUL. DES LAURENTIDES 863-5124 PLACE LONGUEUIL 679-7451 ST-HYACINTHE 774-2370

Ballet de Montréal
Eddy Toussaint
Présente en première
REQUIEM de Mozart
Tideline Couples
Le 30 avril (complet)
1, 2 et 3 mai
20 heures
Bell Canada
Théâtre Maisonneuve
Place des Arts
Réservations téléphoniques : 514 842 2112. Frais de service. Redevance de 1 \$ sur tout billet de plus de 7 \$.

21e Festival Les Petits Violons sous la direction de JEAN COUSINEAU
présenté par PRATT & WHITNEY CANADA
1, 3, 6 et 8 mai 1986.
Citadelle de Montréal
2085 Drummond (entre Sherbrooke et Maisonneuve)
Billets : 8 \$ - 6 \$
"Masterclass" : 10 \$
En vente chez Archambault Musique
500 Ste-Catherine E. 849-6201
Abonnement aux 3 concerts : 20 \$ - 15 \$
Réservations : 274-1736

PROGRAMME	Musicien invité
Jeu 1 ^{er} mai 20 h Caprice XXIV Paganini Concerto en fa à trois violons Haydn Concerto en ré pour violoncelle Telemann Suite sur des airs anciens Respighi	PHILIPPE MULLER violoncelliste
Samedi 3 mai 14 h "Masterclass" Debussy Fauré Philippe Muller — Au piano : Lise Boucher	
Mardi 6 mai 20 h Sextuor No 1 Op. 18 Brahms Octuor Op. 20 Mendelssohn Avec la participation de Philippe Muller	
Jeu 8 mai 20 h Concerto en si mineur à quatre violons Vivaldi Concerto No 2 en ré pour violoncelle Boccherini Caprices XII-XX-XXII Paganini Moto perpetuo Paganini De la France au Québec Cousineau Suite québécoise Cousineau	

en collaboration avec AIR CANADA et Hotel du Parc
champion

LA SOIRÉE INTERNATIONALE DE L'IMPRO
LA RENCONTRE DES CHAMPIONS À 21h
Voyez les choses... autrement!
L'autre télévision Radio Québec

ALDO et Junior
un film de PATRICK SCHULMANN
ALDO MACIONE • ANDRÉA FERREL • LOUIS REGO
Le PARISIEN
LAVAL
VERSAILLES

Après Z. LAVEU, SECTION SPÉCIALE.
la nouvelle réalisation de COSTA-GAVRAS
DE CONSEIL FAMILIAL
FANNY ARDANT • JOHNNY HALLYDAY • GUY MARCHAND
Le PARISIEN
LAVAL

FEDERICO FELLINI
GINGER & FRED
VERSION ORIGINALE ITALIENNE sous-titres anglais
KENT
VERSION FRANÇAISE
Le PARISIEN

RAN
ÉLYSÉE
35 MILTON 842-6053

Anne Trister
Le PARISIEN
480 STE CATHERINE O. 866-3898

LA FAMILLE EN CRISE

UN CRI d'alarme et une interpellation angoussée : c'est ainsi qu'on pourrait résumer lapidairement le rapport du comité de consultation sur la politique familiale au Québec.

Le groupe de travail, dirigé par M. Maurice Champagne-Gilbert, dresse un tableau accablant, à la limite un constat d'échec collectif.

À l'égard de la famille, hier encore pilier de la société et objet de vénération dans tout discours officiel, le rapport bouleverse une foule d'idées reçues.

Au terme d'une impressionnante consultation populaire dans toutes les régions du Québec, y compris auprès des populations autochtones, les membres du comité présentent la synthèse des symptômes que chacun peut observer.

De façon plus précise, le rapport Champagne dénonce toutes les formes de violence conjugale dont les femmes et les enfants sont les victimes.

Peu importe les arguments qu'on pourra imaginer, peu importe les obstacles juridiques à surmonter, le pouvoir politique doit éterniser dès maintenant le train de mesures législatives et judiciaires proposé dans une longue section consacrée à cette tare honteuse.

Cette violence ne représente en fait que l'une des facettes de la crise majeure que traverse l'institution familiale au Québec.

Jeu de miroirs

MALGRÉ ses lourdes responsabilités ministérielles, le député de Brome-Missisquoi arrive mal se départir de cet infantilisme politicien qu'il a cultivé pendant ses années d'opposition.

M. Pierre Paradis en a fait la démonstration, la semaine dernière, devant la commission parlementaire qui scrutait les crédits du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu.

Parlant de l'aide sociale, le ministre interpellait ses « amis d'en face » : « Des correctifs appropriés auraient pu être apportés, disait-il, des modifications pertinentes auraient pu être adoptées par le gouvernement précédent ; cela n'a pas été fait, monsieur le président ! »

Il ajoutait, les pouces sous les bretelles : « Il ne m'a pas fallu grand temps pour me rendre compte que le système actuel est déclassé, dépassé, dépassé ! »

Les technologies à haut risque

L'ACCIDENT nucléaire de Tchernobyl, que la presse soviétique a qualifié — de manière inattendue — de « catastrophe », relance le débat sur l'exploitation à des fins civiles de l'énergie nucléaire.

« Les hommes ont tendance à croire que toute innovation technologique, quelle qu'elle soit, contribue « naturellement » au progrès de l'humanité. Le cas de l'énergie nucléaire tendrait, dans une certaine mesure, à prouver le contraire.

Le développement de l'énergie nucléaire représente une priorité majeure pour l'Union soviétique. Cette forme d'énergie fournit environ 11 pour cent de la production énergétique totale du pays, ce qui la classe au troisième rang dans le monde.

installées à demeure : familles monoparentales, familles à foyers multiples, etc.

Le modèle classique d'un homme et d'une femme, unis par les liens du mariage selon les rites de la Sainte Église, d'après l'antique formule, ne peut plus servir de référence aux auteurs du rapport.

Le rapport Champagne, co-signé par Mesdames Nicole Boily et Christiane Bérubé, interpelle directement les deux ordres de gouvernement, même si la majorité des 136 recommandations s'adresse à Québec.

Ce train de recommandations, des plus classiques aux plus novatrices — de la multiplication des services de garde jusqu'à l'intervention des administrations municipales dans la mise en oeuvre de certains aspects de cette politique familiale — malmène le discours politique de l'heure.

Ces recommandations, ces constatations inquiétantes découlent d'une affirmation majeure, presque sensationnelle. Plutôt que d'une crise de l'institution familiale elle-même, c'est le rapport normal entre l'homme et la femme qui serait dangereusement compromis au pays du Québec.

L'enjeu est de taille. Le gouvernement en place n'a pas le droit de se défilier. La tâche qui l'attend serait analogue à celle qui a présidé à la réforme du système d'éducation et à la mise en place du réseau de services de santé.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

Les ouipettes de M. Roger Viau

TEMOIGNAGE

VICTOR-LÉVY BEAULIEU

LORSQUE Jean Genet meurt, cela fait la manchette de ce qu'on appelle les « mass media », et c'est bien. Lorsque Simone de Beauvoir (qui a pourtant écrit, avec La Cérémonie des adieux, un dernier livre absolument abominable sur Sartre) meurt, cela fait la manchette de ce qu'on appelle les « mass media », et c'est bien.

J'en ai éprouvé juste ce qu'il faut de chagrin pour que ce chagrin-là devienne colère furieuse quand, lisant pour ainsi dire religieusement La Presse et LE DEVOIR dans les semaines qui ont suivi l'annonce du décès de M. Roger Viau, il a bien fallu que je me rende à l'évidence : M. Roger Viau était mort mais, comme c'était là de la mort qui ne voulait pas dire grand-chose pour personne, il n'y avait que le silence pour y répondre... éloquemment !

C'est pourquoi j'écris ce petit texte. Parce que M. Roger Viau a été l'un des très grands écrivains québécois de son temps, auteur, notamment, de deux très belles oeuvres qui s'intitulent Contes en noir et gris et Au milieu la montagne.

J'avoue tout de suite que moi pas, et pourquoi donc ? J'ai découvert M. Roger Viau à la librairie d'Antan, au début des années 1970, parce que, ignorant tout et ayant à publier Jacques Ferron aux éditions du Jour, mon incompetence me sautait aux yeux.

Lorsque je retournai chez moi, ce soir-là, après un lancement de Jacques Hébert plein de boucane, je fis comme je faisais d'habitude quand j'achetais une pile de livres grâce auxquels je croyais apprendre le secret de Jacques Ferron.

Je veux parler de cette énorme pauvreté, de cette inqualifiable misère qui fut la nôtre, en ville, et dont M. Roger Viau a fait une description hallucinante : dans son monde, on bouche les vitres brisées avec du carton et, comme on n'a pas d'argent pour se payer le chauffage, on va, de nuit, au parc La Fontaine scier les branches mortes des arbres.

Le roman de M. Roger Viau fut pour moi une révélation, d'émotion de lecture aussi importante que La Famille Plouffe et Bonheur d'occasion. Aux éditions du Jour, je voulais le republier dans la collection « Bibliothèque québécoise ».

Entêté, je pris le bottin téléphonique et appelai systématiquement tous les Roger et les R. Viau qu'il pouvait y avoir à Montréal.

Et lui, qui avait tourné ce film sublime sur les zouaves d'Ernest Pallascio-Morin, suit remonter jusqu'à la source. M. Roger Viau existait bel et bien et, tenez-vous fort par les oreilles, il avait passé toute sa vie dans les biscuits, ces fameux « ouipettes » de Viau qui firent les délices de mon enfance.

Je trouve cela profondément dommage, non pour lui mais pour nous qui avons su et savons si tristement passer à côté de l'oeuvre qu'il écrivait pour ainsi dire silencieusement et qui, me semblait-il, nous est encore tout à fait essentielle.

LETTRES AU DEVOIR

Taxe sur la cause principale de carie

LE PRÉSENT débat autour des services et soins préventifs en santé dentaire pour les jeunes suscite des controverses étant donné certains aspects du projet du MSSS qui pourraient s'avérer être incitatifs à ne pas utiliser les services préventifs.

Un fabuleux \$28,000 par année

J'EN AI marre ! Marre d'entendre critiquer constamment les travailleurs du secteur public, ces gras durs du système ! Je suis infirmière et je gagne le fabuleux salaire de \$28,000 brut par année et ceci avec 20 ans d'expérience.

Où le bilinguisme mène-t-il ?

LISE BACON PRÉTEND que s'il y a de la violence, Pierre Marc Johnson en sera responsable. Nous n'avons pas besoin qu'un Johnson dicte notre conduite.

Un fabuleux \$28,000 par année. Les prévisions pour 1990 sont de l'ordre de 39,3 kg (MAPAQ, Nourrir le Québec, 1981, p. 132). La consommation québécoise totale est donc de l'ordre de 250 millions de kg par année.

En 1983, les Canadiens ont consommé, dans les industries et les ménages, 962,644 tonnes métriques de sucre (Statistique Canada, catalogue 32-222, 1984). Ceci correspond à une consommation per capita de 40,8 kg en 1984.

En plus de conserver certains services et soins préventifs de santé dentaire accessibles aux Québécois, avec les avantages multiples que cela comporte pour l'avenir, on peut prévoir une certaine diminution de la consommation de sucre qui aurait aussi des effets bénéfiques sur l'obésité et partant sur certaines maladies, comme le diabète.

Le niveau de la taxe, soit 12,6 % du prix de détail, nous semble très acceptable. Son application serait aussi relativement simple puisque les industries consomment 65 % du sucre total et que la taxe pourrait donc être levée par le biais de ces industries.

Le bilinguisme, ça finit par ne donner que de l'anglais. Il en était ainsi lorsque j'ai commencé à travailler au centre-ville de Montréal en 1968.

Si j'étais anglophone, je serais morte de rire : je me croiserais les bras et j'attendrais que les francophones acheminent leur propre génocide. Ils sont bien partis pour ça !

Un peu plus de rigueur de la part des journalistes serait appréciée. Sont-ils là pour servir de porte-parole au gouvernement ou pour informer, à partir des faits réels, leurs lecteurs ?

Le bilinguisme, ça finit par ne donner que de l'anglais. Il en était ainsi lorsque j'ai commencé à travailler au centre-ville de Montréal en 1968.

Un peu plus de rigueur de la part des journalistes serait appréciée. Sont-ils là pour servir de porte-parole au gouvernement ou pour informer, à partir des faits réels, leurs lecteurs ?

Un peu plus de rigueur de la part des journalistes serait appréciée. Sont-ils là pour servir de porte-parole au gouvernement ou pour informer, à partir des faits réels, leurs lecteurs ?

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1.

Livraison par porteur : 139\$ par année, 75\$ 6 mois, 39\$ 3 mois.

Livraison par la poste : 145\$ par année au Canada, 79\$ 6 mois, 42\$ 3 mois.

Livraison par la poste : 145\$ par année au Canada, 79\$ 6 mois, 42\$ 3 mois.

Livraison par la poste : 145\$ par année au Canada, 79\$ 6 mois, 42\$ 3 mois.

Livraison par la poste : 145\$ par année au Canada, 79\$ 6 mois, 42\$ 3 mois.

Livraison par la poste : 145\$ par année au Canada, 79\$ 6 mois, 42\$ 3 mois.

Livraison par la poste : 145\$ par année au Canada, 79\$ 6 mois, 42\$ 3 mois.

Livraison par la poste : 145\$ par année au Canada, 79\$ 6 mois, 42\$ 3 mois.

Livraison par la poste : 145\$ par année au Canada, 79\$ 6 mois, 42\$ 3 mois.

— RITA DE SENNEVILLE infirmière, Hôpital Notre-Dame, Montréal, 14 avril.

— SUZANNE BLANCHET L'Assomption, 10 avril

— ALBERT JUNEAU

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Revigorer et renforcer le mouvement syndical

■ Les communautés chrétiennes doivent s'élever contre les préjugés antisyndicaux existants

Extraits du message publié par la Commission épiscopale des affaires sociales de la Conférence des évêques catholiques du Canada à l'occasion du 1er mai

AUJOURD'HUI, 1er mai, le centième anniversaire de la journée internationale des travailleurs(euses) est célébré dans de nombreux pays du monde. Pour les catholiques, le 1er mai est également la Fête de Saint Joseph, travailleur[...]

Nous voulons cette année vous faire part de quelques réflexions touchant les sérieuses difficultés qu'affrontent présentement les syndicats, leur rôle vital dans la construction d'une société fondée sur la justice sociale, et l'engagement des chrétiens dans de nouvelles solidarités avec les syndicats[...]

À notre avis, les syndicats et le mouvement ouvrier traversent actuellement une période difficile. Malgré l'impression, couramment véhiculée dans l'opinion publique, qu'ils soient des institutions puissantes, bon nombre d'entre eux sont de plus en plus vulnérables. Ainsi, dans un contexte de chômage élevé, les employeurs ont tendance à tourner le dos à la main-d'œuvre syndiquée et à recourir davantage au bassin de travailleurs à bon marché que sont les petits salariés et les chômeurs. Le recours à des « sous-traitants » employant une main-d'œuvre non syndiquée, les restrictions imposées au droit de négocier, les récentes contestations juridiques et les appels répétés en faveur de l'adoption de mesures antisyndicales sont des phénomènes croissants et inquiétants qui aggravent la situation. Manifestement, la société fait encore montre de préjugés antisyndicaux auxquels s'ajoute une réaffirmation de l'individualisme.

Une conjoncture difficile

L'enseignement social de l'Église affirme qu'en évitant toute violation de la dignité du travail humain, les syndicats jouent un rôle vital. Ils sont « les porte-parole de la lutte pour la justice sociale ». Sans les syndicats, les travailleurs(euses) n'ont plus voix au chapitre dans notre so-



Maniestation du premier mai à Montréal l'an dernier

Photo Jacques Grenier

ciété [...]. En fait, l'Église soutient que les syndicats sont un « élément indispensable de la vie sociale » (Jean-Paul II). Voilà pourquoi Elle invite les travailleurs catholiques à s'impliquer davantage dans leur syndicat et demande à toute la communauté chrétienne d'appuyer le rôle vital des syndicats dans notre société [...].

De nos jours toutefois, les syndicats semblent être un des boucs émissaires de la crise économique. Les changements d'ordre structurel majeurs qui marquent notre économie ont des conséquences graves sur la nature du travail humain et le rôle des syndicats. L'introduction de la technologie en milieu de travail, par exemple, est une menace sé-

rieuse à la sécurité d'emploi. Dans bon nombre d'industries et de services, on note une nette tendance à la détermination de salaires inférieurs, au travail à temps partiel et aux emplois précaires. Cette direction est de surcroît renforcée par les hauts niveaux de chômage, les coupures budgétaires dans les services sociaux, la privatisation des services publics et de sociétés d'État ainsi que la déréglementation de certains secteurs économiques. Ensemble, ces orientations contribuent à affaiblir les syndicats et à miner le rôle, pourtant essentiel, qu'ils jouent dans la société. Aussi n'est-il pas étonnant que le pourcentage de travailleurs syndiqués ait décliné au cours des dernières années.

Dans notre société technologique, on semble en effet de plus en plus considérer les syndicats comme des organisations désuètes, n'ayant plus leur raison d'être. Au lieu de reconnaître leur rôle vital dans notre société démocratique, on les perçoit, en certains milieux, comme des entités plutôt illégitimes, n'ayant pas vraiment un droit juridique ou moral à l'existence.

On pourrait à juste titre se demander jusqu'à quel point les médias ont pu contribuer à répandre ce préjugé antisyndical dans l'opinion publique et quel effet ce sentiment a pu avoir sur les perceptions et sur les attitudes des membres de nos propres institutions chrétiennes. Ces impressions et ces attitudes sont d'ailleurs

trop souvent exacerbées lorsque les travailleurs doivent recourir à la grève pour défendre leurs droits. Tout en affirmant bien haut le droit de grève, les gens de bonne volonté demeurent parfois perplexes devant le recours précipité et excessif. C'est le cas en particulier lorsque sont perturbés les services essentiels aux malades et aux personnes âgées.

Des défis sociaux

Nonobstant les influences qui tendent à détourner les syndicats de leurs vraies valeurs éthiques, nous croyons fermement qu'ils ont un rôle essentiel à jouer dans la défense de la dignité et des droits des travailleurs(euses). Cependant, pour relever les défis de l'ère technologique, les syndicats doivent être revigorés et renforcés.

Leur première responsabilité demeure toujours la négociation résolue à détourner les syndicats de leurs vraies valeurs éthiques, nous croyons fermement qu'ils ont un rôle essentiel à jouer dans la défense de la dignité et des droits des travailleurs(euses). Cependant, pour relever les défis de l'ère technologique, les syndicats doivent être revigorés et renforcés.

Nous estimons que le mouvement syndical doit également jouer un rôle important — de concert avec les groupes de femmes, les groupes populaires, les syndicats de producteurs(rices) agricoles, les organisations des peuples autochtones, les agences de services sociaux et certaines associations professionnelles — dans la mise sur pied d'un large mouvement social en faveur de la construction d'une société nouvelle basée sur la justice économique et sociale. Cela implique pour tous un engagement réel en faveur des droits des pauvres et des démunis, ainsi que des générations futures. Plus spécifiquement, ces organisations doivent déployer des efforts concertés pour soutenir les chômeurs et les sous-employés, dont bon nombre sont des femmes et des jeunes. Elles doivent, aussi, consacrer

des efforts collectifs à l'élaboration et à la promotion intensive de politiques économiques et sociales de rechange. Et, aussi souvent qu'il le faudra, ces initiatives devront être entreprises non seulement en solidarité avec les travailleurs d'ici mais aussi avec ceux et celles des pays étrangers.

Des gestes de solidarité

Quant à nous, nous encourageons tous les chrétiens à mettre en pratique l'enseignement social de l'Église sur le travail humain, en contribuant activement à renforcer et revigorer l'action du mouvement syndical en ce sens. Cette volonté appelle de nouvelles formes de solidarité. Nous suggérons en particulier :

- a) aux travailleurs chrétiens de s'engager activement dans leur syndicat en participant aux réunions, en consacrant bénévolement du temps aux travaux de comités chargés de problèmes de justice sociale, en se portant candidats aux postes de responsabilités;
- b) aux comités pastoraux et aux communautés paroissiales de s'intéresser davantage aux problèmes et aux activités des syndicats locaux, en invitant leurs représentants à discuter de préoccupations communes, et en s'élevant contre les préjugés antisyndicaux qui peuvent exister;
- c) aux paroisses et aux groupes de chrétiens de se joindre à d'autres groupes communautaires et aux syndicats pour soutenir les luttes des travailleurs, des chômeurs de leur communauté, de leur région;
- d) aux institutions et organisations chrétiennes de prendre des moyens concrets en vue de réexaminer leurs propres politiques et pratiques d'emploi à la lumière de l'Évangile et de l'enseignement social de l'Église sur les droits des travailleurs et sur les syndicats.

En dernier lieu, nous invitons, en ce jour de fête, toutes les personnes de bonne volonté à se joindre à nous et à appuyer la cause des travailleurs et des syndicats du pays. Ensemble, et par une action solidaire, nous pourrions construire une société nouvelle qui reconnaisse véritablement la dignité des travailleurs et la valeur du travail humain.

LE DEVOIR, plus que jamais essentiel

PAUL-ANDRÉ COMEAU

Texte du rapport du rédacteur en chef du DEVOIR présenté à l'assemblée annuelle des actionnaires de l'Imprimerie Populaire Ltée, tenue hier soir à Montréal

D'ENTRÉE de jeu, je voudrais vous présenter mes excuses pour le caractère nécessairement incomplet et sans doute un peu impressionniste de ce rapport. Je ne vous cache pas qu'à mon entrée au DEVOIR, le 16 septembre dernier, je ne m'attendais guère à me retrouver devant l'assemblée des actionnaires de l'Imprimerie populaire. Je ne prévoyais surtout pas devoir présenter l'équivalent d'un rapport moral sur l'état de la rédaction et un aperçu de ses grands projets.

Les circonstances et — il faut bien le reconnaître — la décision de M. Bourassa m'ont forcé, depuis la fin janvier, à assumer, dans les faits, un certain nombre de tâches qui, habituellement, ne relèveraient pas des attributions du rédacteur en chef.

Vous me permettrez tout d'abord de dire un mot au sujet du personnel de la rédaction du journal. Globalement, on doit se féliciter de la qualité du travail accompli au cours de l'année 1985. L'équipe de rédaction, solidement épaulée par l'administration et les services de publicité, a produit un journal de haute tenue qui répond, je pense, aux attentes légitimes de ses lecteurs.

Depuis le dévoilement de la situation financière difficile du journal, un effort considérable a été consenti par l'ensemble des journalistes. Les premiers résultats se font déjà sentir et se traduisent notamment par l'amélioration de la distribution dans la plupart des régions du Québec. Les négociations en vue du renouvellement de la convention collective, échue depuis la fin décembre, ont déjà été engagées et devraient normalement déboucher sur des résultats concrets dans des délais satisfaisants.

Un mot au sujet de la forme du DEVOIR. Son graphisme a été sensiblement allégé et rajouté à l'initiative de Madame Bissonnette. Nous avons continué à oeuvrer dans cette



direction. L'utilisation plus fréquente de photos s'inscrit dans cette volonté de mieux situer les événements et les cadrer dans leur dimension propre. De même, la publication à la une des propos du SILENCIEUX répond au vœu de nombreux lecteurs pour qui les aphorismes de M. Albert Brie paraissent aussi indispensables que le premier café du matin.

Au fil des jours, LE DEVOIR a maintenu une pensée indépendante, originale et critique. Les prises de positions en page éditoriale se sont très nettement situées dans cette perspective qui est en fait une option. Je n'ai pas le sentiment que nous ayons été absents des grands débats qui ont marqué les douze derniers mois de l'histoire de notre collectivité.

Nos lecteurs et collaborateurs occasionnels continuent à manifester un attachement réel envers leur journal. Notre page « Des idées, des événements » est d'ailleurs riche de la variété de points de vue et de sujets abordés par des auteurs de divers milieux de la société. En fait, nous avons un problème majeur en ce qui concerne cette page : la moisson de textes que nous apporte le courrier quotidien est si abondante qu'elle nous oblige à des choix de plus en plus difficiles. Certains textes doivent être retardés en raison

des impératifs d'actualité, alors qu'ils devraient logiquement y trouver place, dès leur réception.

De même, devant l'afflux de lettres expédiées spontanément au DEVOIR, nous consacrons, depuis quelques semaines déjà, une page complète, chaque lundi, à ce courrier important et souvent très critique. Encore ici, le manque d'espace nous oblige à des choix souvent arbitraires.

Si l'on regarde l'ensemble du journal, on peut affirmer, sans fausse modestie, que les journalistes, chroniqueurs et éditorialistes ont abattu, au cours des derniers mois, de la bonne besogne. Durant la campagne électorale, LE DEVOIR a assuré une couverture de très haute qualité, avec des moyens très modestes. Certaines initiatives — telles les tables-rondes — nous ont même permis de jouer un rôle différent et, dans un sens, original dans une campagne électorale qui ne sera pas retenue par les chroniqueurs en raison de son originalité.

Nous avons tenté d'accorder une attention particulière aux phénomènes sociaux qui nous permettent de mieux appréhender le cheminement de notre collectivité. Certains reportages, publiés à la une du journal, provoquent peut-être des remous dans certains milieux, ils n'en paraissent pas moins essentiels

et témoignent de la vigilance de nos journalistes.

Pages culturelles et cahier hebdomadaire des « lettres et des arts » reflètent, avec des ressources malheureusement très limitées, le dynamisme d'un secteur de notre vie collective en mutation évidente.

Notre cahier économique, lancé voilà plus de deux ans, a suscité des émules chez certains concurrents. C'est dire la pertinence du choix arrêté alors par l'équipe de direction du journal. C'est peut-être dans notre *Magazine économique*, publié huit fois l'an, que les progrès les plus manifestes et les plus encourageants ont été enregistrés au cours des derniers mois. Ce magazine semble répondre au vœu d'une large couche de nos lecteurs. Les témoignages reçus ces derniers mois et l'accueil réservé par les annonceurs constituent un gage de succès et de rentabilité.

Notre nouveau cahier hebdomadaire LE DEVOIR... PASSEPORT, consacré au tourisme et aux voyages, s'installe dans un créneau qui avait été plus ou moins négligé. En tenant compte d'un fait indiscutable — les Québécois sont devenus de grands voyageurs — une équipe de journalistes a pensé et imaginé ce nouveau cahier qui allie déjà l'originalité des rubriques à une présentation très aérée.

Dans l'attente d'un nouveau directeur, l'équipe éditoriale et l'ensemble des journalistes n'en poursuivent pas moins leur remise en question du produit final qu'est notre quotidien. Il nous faut relever deux défis majeurs : le vieillissement de nos lecteurs, le désintérêt des couches les plus jeunes de la population. Il y a là un problème quasi existentiel qui exige de nous tous une réflexion, une correction éventuelle de notre cap. Les difficultés et les coups d'essai de certaines autres publications, à commencer par LE MONDE, alimentent les premiers jalons d'une entreprise qui ne devrait pas se limiter à une simple toiletture du quotidien.

Au moment où notre collectivité affronte des défis majeurs — celui de l'américanisation et de ses séductions n'est pas le moindre — la place et le rôle d'un journal comme LE DEVOIR paraissent plus que jamais essentiels.

La loi n'est pas le droit

NOTES DE LECTURE

PIERRE LEMIEUX

★ Jean-Marc Varaut, *Le droit au droit. Pour un libéralisme institutionnel*, Presses universitaires de France, collection « Libre Échange », Paris, 1986

« LE LIBÉRALISME, écrit Jean-Marc Varaut, proclame la souveraineté de l'individu ». Dans la grande tradition des juristes libéraux, Varaut, un des plus grands avocats de France, défend l'idée que le droit s'identifie au droit individuel, qu'il est antérieur à l'État et lui fixe des limites.

L'individu a droit au droit, c'est-à-dire à un ensemble de règles institutionnelles qui rendent sa liberté compatible avec celle d'autrui. La juridification de la société civile doit remplacer l'interventionnisme de l'État-Providence, fondé sur le « dogme de l'infailibilité législative », qui a produit une « inflation aberrante des normes pénalement sanctionnées dans le droit des sociétés, du travail, de la route ou de la santé ». La loi, observe Varaut, n'est plus du droit, mais seulement « une façon pour l'État de donner des ordres ».

« L'état de Droit s'oppose au droit de l'État », l'État doit être limité par une constitution fondée sur les droits de l'homme : « La transition d'une société étatiste à une société contractuelle passe donc par une nouvelle déclaration des droits du citoyen » protégeant le droit absolu de propriété et définissant un État minimal. « [L]a réhabilitation de l'État, écrit encore Varaut, est inséparable de sa limitation ».

Le juge est le gardien de la constitution et des droits de l'homme. Le contrôle juridictionnel des lois se situe au cœur de la théorie libérale du droit, et le défaut d'application de ce principe explique l'échec de 1789. De

même, les droits de la défense (la procédure, le contradictoire) appartiennent aux droits de l'homme. Le droit d'exception est une contradiction dans les termes.

Ce libéralisme institutionnel défendu par Jean-Marc Varaut ne pêche-t-il pas par excès de juridisme ? On a parfois l'impression que son « droit au juge » dérive d'une sorte d'esthétique du procès alors que, au contraire, l'arbitrage privé est présenté comme un mal en soi. Et le droit déborde quelquefois son domaine : rééquilibre des contrats par le juge, réglementation des ententes commerciales, tribunal administratif de l'audio-visuel...

En vérité, le procès est un remède et non un élixir de jeunesse. La menace du gouvernement des juges n'est pas purement imaginaire. Il faut aussi rappeler qu'il y a des règles de vie en société (la morale, les bonnes manières, la civilité) qui ne sont pas du droit mais qui contribuent efficacement à la coopération sociale.

Et, en subordonnant le droit naturel au contrat social, Varaut ne nie-t-il pas le standard de la loi qu'il affirme d'autre part ?

Mais revenons aux idées essentielles de ce livre. Le droit constitue le fondement de la théorie libérale et d'une société libre, il remplace avantageusement l'État comme mécanisme de régulation sociale. Les lois contraignent au droit sont illégitimes. Ainsi l'adage « la loi c'est la loi » est-il relégué au rang d'une tautologie liberticide.

Il y a les légistes qui font des lois et les juristes qui connaissent le droit. Ce livre est un *must* pour ceux-ci, qui y retrouveront leur conception du droit, et pour ceux-là, qui apprendront la différence entre la loi positive et le droit.

Avant que les contrats ne soient conclus, avant que les marchés ne fonctionnent, avant que l'État-protecteur ne soit constitué, un droit subjectif définit la liberté individuelle. Le droit est le point fixe de la société. Comme dit la merveilleuse sentence de Wittgenstein que Varaut a placée en exergue de son livre : « Si je veux que la porte tourne, il faut que les gonds soient fixes ».

Pierre Lamonde et Jean-Pierre Bélanger

L'UTOPIE DU PLEIN EMPLOI

Un livre d'une grande lucidité, écrit dans une langue claire et accessible, qui montre que malgré les tendances observées au cours des dernières années, le Québec dispose d'atouts importants qu'il faut savoir exploiter.

Vol. de 176p., 13,95\$

BORÉAL/Société

Les possibilités réelles de l'économie québécoise d'ici l'an 2001



SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Famille

Roux, a accueilli le rapport avec intérêt, a noté hier en conférence de presse le président du comité, M. Maurice Champagne-Gilbert.

Le titre du document, « Le soutien collectif recommandé pour les parents québécois » indique le choix principal du Comité quant à une orientation à donner à la politique familiale, a-t-il souligné.

Le comité, qui était également composé de Christiane Bérubé et de Nicole Boily, identifie certaines priorités d'action:

■ Le Québec, soutient-il, doit mettre en place immédiatement les structures administratives que requièrent l'application de la politique familiale. Cette affirmation de la volonté politique à l'égard des besoins des familles et des parents constitue le pré-requis pour que le gouvernement joue son rôle de maître-d'œuvre de la politique familiale, estiment les auteurs du rapport.

Ils recommandent donc que soit nommé un ou une ministre d'État à la Politique familiale, chargé du développement de cette politique au sein du gouvernement du Québec et responsable de l'application de la « loi sur l'administration de la politique familiale », loi visant à reconnaître l'importance de la famille dans la société québécoise et garantissant un minimum d'éléments administratifs pour assurer la mise en œuvre de la politique familiale.

Il recommande aussi la création d'un Conseil national de la famille structure tout à fait nouvelle, reposant sur un mécanisme de concertation permanente entre le gouvernement et les représentants (e)s des familles, des milieux et des institutions concernés par la famille et par la politique familiale. Cet organisme serait rattaché au ministère du Conseil exécutif.

À ces structures, viendrait aussi s'ajouter un Centre de solidarité des familles québécoises. Formé à l'intention des représentant (e)s des groupes et des milieux concernés par la famille, le Centre aurait pour mandat d'agir au sein même de la population.

■ Le gouvernement, insiste le rapport, doit mettre en œuvre pour réduire le fléau de la violence criminelle. Sur le plan de l'intervention judiciaire dont le gouvernement est responsable, il faut criminaliser cette violence plutôt que de la déjudiciariser, soutiennent les membres du comité.

■ Au chapitre des allocations familiales, le comité recommande que le gouvernement québécois regroupe en un programme de transfert unique les programmes actuels d'allocations familiales, d'exemptions pour enfants de 0 à 18 ans et d'allocation de disponibilité, de telle sorte que soit accordé mensuellement une allocation financière plus substantielle aux parents pour compenser les coûts d'entretien des enfants; que ce nouveau programme soit universel mais imposable; que ces nouvelles allocations familiales soient modulées selon l'âge des enfants et que ces allocations soient indexées pleinement et annuellement selon l'indice d'augmentation du coût de la vie.

« Ce n'est pas de l'argent neuf qu'il faut injecter, a indiqué Mme Boily: il s'agit d'un réaménagement des sommes allouées aux allocations familiales. »

C'est un minimum qu'il faut assurer dans les meilleurs délais, en considérant notamment que, en additionnant la part du gouvernement fédéral et celle de la province, Québec fait bien mauvais figure par rapport à d'autres sociétés occidentales, a soutenu M. Champagne-Gilbert.

■ De tous les services dont les familles et les parents ont le plus besoin à travers le Québec, présentent et pour l'avenir, le rapport met en tête de liste les services de garde. Ils représentent sans doute l'investissement économique le plus important en matière de politique familiale, note le comité.

Le Québec vient d'injecter \$ 4,5 millions cette année, ce qui permet de créer entre 2,500 à 3,000 places: « c'est un rythme que nous jugeons insuffisant... il faudrait aller à 5,000 places par année », a déclaré le président du comité.

Au chapitre des services prioritaires pour la famille, le rapport identifie également les services aux adolescents (e)s, les services sociaux et certains services de santé aux familles.

Il est indispensable, poursuivent les auteurs du rapport, que le monde du travail assure, dans le secteur privé comme dans le secteur public, un minimum: des congés parentaux, les aménagements du temps de travail, la reconnaissance du temps partiel, la formation professionnelle pour les femmes qui souhaitent retourner sur le marché du travail.

Toutes ces recommandations représentent des sommes considérables d'argent et semblent peu réalistes, ont objecté plusieurs journalistes à l'issue de la présentation du rapport. « Nous avons fourni au gouvernement des pistes que nous avons suffisamment bien évaluées pour affirmer que cela ne représente pas des coûts insupportables », a rétorqué M. Champagne-Gilbert.

D'autre part, en conclusion du rapport, le comité précise que les coûts de ses recommandations « ne sont nullement incompatibles avec l'austérité budgétaire actuelle, que dans bien des cas, les mesures recommandées devraient impliquer le gouvernement fédéral, les gouvernements municipaux et les secteurs privé, ou encore que les choix à faire ne sont pas d'ordre économique, mais requièrent surtout une volonté politique, des mesures administratives ou des changements de mentalité et

d'attitude ».

La politique familiale est essentiellement une politique d'ensemble et elle doit être le résultat d'une entreprise de concertation collective, a ajouté le président du comité. « Ne pas investir dans la politique familiale ne pourrait par ailleurs que nous livrer à des coûts sociaux et économiques bien plus lourds que ceux que ceux auxquels nous devons faire face maintenant », a-t-il poursuivi.

Les premières réactions du Regroupement inter-organismes pour une politique familiale sont positives. « Comment, en effet, ne peut-il pas approuver les choix administratifs retenus par le comité de consultation », a déclaré à l'issue de la présentation du rapport le président du Regroupement, M. Jacques Lizée.

Le Conseil national de la politique familiale rejoint par son rattachement administratif à la plus haute instance gouvernementale, ainsi que par sa composition et son mandat, les vœux déjà émis par le Regroupement. Celui-ci voit aussi dans le Centre de solidarité des familles une reconnaissance de l'État à l'égard des groupes représentant les familles.

« Une étude plus serrée de ce nouvel organisme et de son mandat ainsi que de l'ensemble du rapport, devrait nous permettre, au cours des prochaines semaines, de voir toute l'ampleur des recommandations », a ajouté M. Lizée.

Plusieurs autres organismes, dont la Confédération des organismes familiaux du Québec (COFAC), ont exprimé une première réaction de satisfaction à la suite d'une lecture rapide du rapport.

◆ Constitution

canadiennes, et en particulier l'Ontario, accepteraient ce trac. Dans plusieurs provinces canadiennes, les anglo-catholiques devraient en effet se résoudre à perdre le contrôle exclusif de leurs écoles pour se fonder dans la majorité protestante. On imagine mal en outre les provinces anglophones — hors le Nouveau-Brunswick peut-être — consentir à donner à leur minorité francophone de véritables commissions scolaires homogènes. Cet idéal paraît bien inaccessible quand on sait que l'article 23 de la Charte canadienne des droits consent l'instruction dans la langue de la minorité seulement « là où le nombre le justifie ».

Théoriquement, ce changement constitutionnel pourrait viser que le Québec mais dès lors la minorité anglophone du Québec se trouverait à bénéficier d'un statut privilégié hors de la portée des minorités francophones hors Québec. Évoquer cette hypothèse, c'est en même temps dire son sort!

La solution pourrait se trouver ailleurs. Le jugement Brossard de juin 1985 a en effet invalidé la loi 3 pour deux raisons principales. La première a trait au régime particulier des territoires de Montréal et de Québec; dans ces deux villes, les catholiques et les protestants ont, depuis avant la Confédération, le droit à leurs propres commissions scolaires. On ne peut, dans l'état actuel du droit constitutionnel, les supprimer. La tentative de la loi 3 de réduire le privilège des catholiques et des protestants aux territoires qu'avaient les villes de Montréal et Québec en 1867 n'a pas résisté au test judiciaire.

La seconde raison est d'un autre ordre. Hors Montréal et Québec, la loi 3 maintient le privilège de la dissidence. Ce privilège consiste pour les membres d'une minorité religieuse au sein d'une commission scolaire dominée démographiquement par une autre religion, de se soustraire à la compétence de cette commission scolaire, de fonder leur propre commission scolaire, de régir seuls leurs écoles et de n'y admettre, si c'est leur désir, que les enfants membres de la minorité. La commission scolaire commune, même dominée par les catholiques, n'est pas confessionnelle de droit.

Or le juge Brossard a invalidé les dispositions de la loi 3 touchant le droit à la dissidence d'abord et avant tout parce qu'elles privaient la minorité religieuse « de la structure matérielle essentielle à l'exercice concret du droit à la dissidence ».

Il s'agit donc d'un problème qui pourrait trouver sa solution dans une meilleure rédaction de la loi 3 sans passer par un amendement constitutionnel. Voilà sans doute pourquoi M. Ryan indiquait la semaine dernière qu'il « continuait d'étudier la possibilité de remplacer les commissions scolaires confessionnelles par des commissions scolaires linguistiques dans les territoires qui, selon les indications de la jurisprudence, ne sont pas des territoires protégés au sens de l'article 93 de la Loi constitutionnelle de 1867 ».

Le véritable problème se ramène donc à celui de Montréal et de Québec. Une solution propre au Québec peut donc s'envisager sans chambarder l'ordre canadien « des choses ». Cette solution pourrait consister à supprimer, par amendement à la loi constitutionnelle de 1867, le régime particulier de Montréal et Québec et assujétir leurs résidents au régime général de la dissidence qu'on retrouve hors de ces deux villes. Comment pourrait-on en effet s'opposer à ce que les minorités religieuses soient traitées exactement sur le même pied à travers le Québec?

Dans l'état actuel de la démographie linguistique et religieuse, ce sont évidemment les protestants qui, au sein des commissions scolaires françaises, pourraient se prévaloir du privilège de la dissidence puisque les francophones sont massivement catholiques. Au sein des commissions scolaires anglaises, ce sont partout, sauf dans l'est de l'île de Montréal, les catholiques qui y sont en minorité et qui pourraient donc faire dissidence.

L'article 93 a, en 1867, constitutionnalisait les droits et privilèges consentis aux minorités religieuses (catholiques ou protestantes selon le cas) par une vieille loi de 1861 dont l'interprétation constitue maintenant un véritable traquenard. Au moment du pacte fédératif, on a voulu pro-

teger les minorités religieuses des possibles abus de la majorité. C'est un objectif dont on peut trouver qu'il est encore valable. Le moment est sans doute venu de reformuler cette protection dans un cadre juridique plus conforme à la réalité de cette fin du XXe siècle.

◆ Juges

compressions de personnel, souligne le procureur des magistrats, Me Michel Robert, de l'étude Robert, Danseur, Barré, Marchessault et Lauzon, « est illégale pour cause d'ultra vires, plus particulièrement en ce que: elle porte atteinte à l'indépendance du pouvoir judiciaire; elle constitue une atteinte au principe de la séparation des pouvoirs, lequel découle de la primauté du droit garantie par les lois constitutionnelles de 1867 et de 1982; elle porte atteinte à l'intégrité de la fonction judiciaire exercée par les juges de la Cour provinciale ».

Dans sa requête, Me Robert souligne également que la décision du ministre de la Justice, M. Herbert Marx, viole les dispositions de la loi constitutionnelle de 1867 « qui garantissent l'indépendance judiciaire, y compris l'indépendance institutionnelle de la Cour provinciale, soit plus particulièrement le préambule de la dite loi constitutionnelles et les coutumes et traditions auxquelles il réfère ». Cette décision, écrit-il, viole aussi les dispositions de la loi constitutionnelle de 1982.

Elle viole également les dispositions de la Charte des droits et libertés de la personne qui garantissent l'indépendance judiciaire, et « elle transgresse l'obligation constitutionnelle qu'a le ministre de fournir au pouvoir judiciaire des auxiliaires de justice en nombre suffisant pour permettre l'exercice serein, harmonieux et efficace de la fonction judiciaire ainsi que la transparence de l'administration de la justice ».

Dans sa requête, Me Robert note en plus que « l'assignation d'un secrétaire auprès de chaque juge de la Cour provinciale de même que la présence d'un huissier-audencier en salle d'audience font partie intégrante et essentielle de l'administration de la justice et ne peuvent être réduits ou supprimés par mesure unilatérale du ministre de la Justice ».

Enfin, « la décision du ministre de la Justice est contraire aux règles de pratique de la Cour provinciale adoptée sous l'autorité de la loi et qui ont force de loi ».

Les compressions de personnel que propose le ministre de la Justice se traduiraient par l'abolition de 99 postes de secrétaires, sur un total de 197, une réduction de 50% du personnel de secrétariat, et l'abolition de 11 postes de huissiers-audenciers, sur un total de 16, une réduction de 69% des effectifs.

C'est à la mi-mars que les juges en chef de la Cour provinciale, de la Cour des sessions de la paix et du Tribunal de la jeunesse ont appris de la bouche du sous-ministre de la Justice, Me Daniel Jacoby, la décision « finale et non négociable » du gouvernement de procéder à ces coupures de postes quatre jours après la réunion. Me Jacoby devait néanmoins, à la suite de cette rencontre, accepter un moratoire et n'appliquer ces coupures que le 18 avril.

Devant les objections des juges en chef, le ministre de la Justice a accepté une fois encore de reporter au 5 mai la suppression des postes de secrétaires et de huissiers-audenciers.

Si elles sont mises en vigueur à la date dite, ces compressions de personnel auront, écrit Me Robert dans sa requête, les conséquences suivantes: « Les demandeurs-requérants (les juges de la Cour provinciale) seront dans l'impossibilité d'exercer leurs fonctions judiciaires sans contrainte, d'une façon qui soit efficace et garantisse au justiciable qu'une justice de qualité soit rendue; des délais indus s'ajouteront nécessairement au déléguer de chaque cause dont seront saisis les demandeurs-requérants vu l'état de désorganisation et le manque de ressources qui en découlera; la confidentialité nécessaire à l'exercice de la fonction judiciaire ne sera plus assurée ».

L'absence de huissier-audencier dans la salle d'audience, fait valoir Me Robert, mettra en péril le déroulement serein, harmonieux et efficace du processus judiciaire et portera irrémédiablement atteinte au décorum et à la dignité de la Cour provinciale.

Enfin, opine Me Robert, si la décision du ministre de la Justice est appliquée telle quelle, les demandeurs-requérants ne seront plus en mesure d'exercer leurs fonctions utilement, comme l'exigent la loi sur les tribunaux judiciaires, le Code de déontologie et le serment d'office des juges.

Me Robert joint à sa requête copie d'une entente intervenue en février 1982 entre les juges en chef de la Cour supérieure, de la Cour provinciale, de la Cour des sessions et du Tribunal de la jeunesse et le ministre de la Justice accordant deux secrétaires aux juges en chef et un secrétaire à chaque juge puiné, entente reconduite pour un an et derechef sans préavis de trois mois.

En 1984, rappelle Me Robert, le gouvernement, sans se prévaloir du mode de résiliation de cette entente, proposait aux juges en chef de nouveaux réaménagements administratifs relativement au personnel judiciaire. La question a fait l'objet d'une étude de faisabilité qui a été confiée à Me Charles Tremblay. Ce dernier a remis son rapport au Conseil de la magistrature en janvier 1985.

En 1981, le juge en chef Jules Deschênes de la Cour supérieure du Québec avait présenté à la Cour suprême du Canada son rapport *Maîtres chez eux* dans lequel il déplorait le fait que les tribunaux dépendant financièrement du gouvernement et de règlements administratifs, ce qui était un élément de conflit pour les juges et de loyalisme pour le personnel des tribunaux.

La Cour d'appel du Québec s'est déjà penchée en 1982 sur l'indépendance des tribunaux, après que le juge Pierre Pinard, de la Cour supé-

rieure, victime à cette époque de compressions de personnel et privé des services d'un huissier-audencier, ait ordonné au directeur régional des greffes de mettre chaque jour à sa disposition un huissier-audencier.

Deux des trois juges de la Cour d'appel avaient donné raison au juge Pinard, le juge Bisson rappelant dans son jugement l'article 46 du Code de procédure civile: « Les tribunaux et les juges ont tous les pouvoirs nécessaires à l'exercice de leur juridiction » et ajoutant: « le pouvoir d'un juge de faire ce qu'il faut pour avoir les outils nécessaires à la bonne marche des audiences constitue un pouvoir inhérent pour lequel, à vrai dire, aucune règle écrite n'est requise ». Le juge Jacques, dans cette même décision, parlait du devoir implicite de l'exécutif « d'assurer au juge qui exerce sa fonction le personnel nécessaire pour maintenir l'ordre dans la salle d'audience ou son cabinet ou leurs environs immédiats, ainsi que pour assister les avocats dans leur travail ».

Après avoir pris connaissance du rapport de Me Tremblay, le gouvernement du Québec a entrepris l'étude de l'unification et de l'autogestion des tribunaux, et étudie aussi la question des traitements des juges et de la réforme des pensions.

Les partisans, chez les magistrats, de la négociation, par rapport à l'affrontement, craignent que toute démarche entreprise devant les tribunaux pour contrecarrer les compressions proposées par le gouvernement ne mettent en péril toutes les autres mesures qui sont à l'étude.

Les négociations se sont soldées, pour le Tribunal de la Jeunesse, par le statu quo, chaque juge conservant sa secrétaire, au lieu de devoir la partager avec un collègue.

Dans sa requête, Me Robert rappelle qu'il est établi en pratique que les juges et tribunaux qui sont partie à un recours en contrôle judiciaire devant la Cour supérieure pour défendre leurs pouvoirs et juridiction sont représentés par avocats aux frais du Procureur général.

◆ Japon

tion prononcée lors d'une cérémonie dans un stade de Tokyo, devant quelque 6,000 personnes.

La silhouette marquée par l'âge, l'empereur, dernier héritier de la dynastie Tennô, ininterrompue depuis plus de 16 siècles, a assisté plus impossible que jamais à la cérémonie qui a duré 40 minutes.

La responsabilité de Hiro-Hito dans la Deuxième Guerre mondiale n'a jamais été formellement déterminée, ses pouvoirs étant alors limités par les dirigeants militaristes au pouvoir. Cependant, il couvrit de son autorité leur politique expansionniste en Asie.

Le plus vieux empereur que le Japon ait jamais connu, Hiro-Hito remplit sans faille ses fonctions de symbole de l'État et de l'unité du peuple, définies par la constitution de 1947. Il applique son sceau sur des centaines de documents chaque année, reçoit les lettres de créances des ambassadeurs et préside d'innombrables banquets offerts à des hôtes étrangers.

Quelque 30,000 hommes sont mobilisés à Tokyo depuis vendredi dernier pour éviter tout incident à l'approche du sommet des sept qui se tiendra du 4 au 6 mai.

◆ Tchernobyl

mettre de nouvelles substances radioactives.

La France, toutefois, située en bout de chaîne, ne devrait pas être atteinte.

Le journal télévisé de la chaîne officielle polonaise a fait état hier soir d'un long communiqué de la Commission interministérielle mise en place par le gouvernement après l'accident de Tchernobyl, qui indique qu'un « nuage radio-actif passe actuellement au-dessus des Voïvodés (départements) du Nord-Est de la Pologne ».

D'autres météorologues avaient prédit que le nuage pourrait se diriger vers l'Islande et le Groenland, ce qui l'aurait sensiblement rapproché des côtes de l'Amérique du Nord.

« L'augmentation de la présence d'iode radio-actif dans l'air pourrait être dangereuse si elle se maintenait longtemps », ajoute le communiqué polonais, qui ne fournit aucun taux de radio-activité.

Toutefois, l'Agence France-Presse affirmait hier soir, sur la foi de « bonnes sources » que des taux de radio-activité vingt fois supérieurs à la normale auraient été enregistrés dans la région de Bialystok, dans le nord-est de l'URSS.

Tout en reconnaissant que l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl (Ukraine) avait provoqué des fuites radioactives importantes de cet accident tout au long de la journée d'hier, lui attribuant officiellement seulement deux pertes de vie alors qu'un diplomate soviétique évoquait à l'étranger « plusieurs dizaines » de morts et de blessés.

L'URSS n'a pas non plus précisé le nombre de personnes irradiées, le niveau de gravité des émissions radioactives ainsi que l'importance du nombre de personnes évacuées aux alentours de la centrale de Tchernobyl, dont un des quatre réacteurs semble avoir fondu littéralement à la suite d'une défaillance de son système de refroidissement.

Pendant ce temps, les pays scandinaves protestaient vivement contre le retard de Moscou à rapporter l'accident en raison des dangers potentiels qu'il peut présenter pour les pays voisins. L'ONU a d'ailleurs demandé à Moscou de lui fournir des informations complètes sur l'accident de Tchernobyl, située à 130 km de Kiev, la capitale de l'Ukraine.

Le Bureau canadien de radioprotection prédisait hier une légère augmentation de la radioactivité dans l'atmosphère mais bien en deçà des normes de sécurité. La Commission de contrôle de l'Énergie atomique du Canada n'avait pour sa part relevé hier aucune augmentation de ra-



PIERRE O'NEILL

Le PLQ garde un goût amer de la manifestation étudiante

À prime abord, l'occupation du secrétariat du PLQ par les étudiants de l'UQAM, le mercredi 16 avril, était apparue comme une manifestation civilisée et inoffensive. L'arrivée soudaine de ces 200 jeunes a pris par surprise les dirigeants et employés du parti, qui n'ont eu d'autre choix que de se plier à l'ordre d'éviction des envahisseurs.

Au terme de ces deux jours d'occupation, les employés de la permanence ont réintégré leurs bureaux, pour constater que le comportement des manifestants n'a pas été aussi retenu que l'on avait cru. En fait, les étudiants se sont conduits comme des délinquants. Constatant que les portes de certains bureaux, dont celui de Robert Bourassa, étaient fermées, ils s'y sont introduits par effraction, après avoir enlevé les tuiles du plafond. Puis, ils ont forcé les serrures des classeurs verrouillés, pour prendre connaissance de dossiers confidentiels, dont bon nombre n'ont jamais été retrouvés. Ils ont aussi endommagé des meubles, maculé les murs de graffitis, subtilisé de l'équipement électronique, déchiré des affiches, brûlé des tapis, peinturé des dactylographes et se sont emparé d'articles de bureaux et de certains effets personnels des employés.

Plus inquiétant encore pour les dirigeants du PLQ, ils ont volé des listes de patronage où figurent les noms d'organismes libéraux à la recherche d'une « fiote » ces amis du nouveau régime, qui relèquent les postes des prochaines victimes péquistes de la purge rouge. Pis encore, ils ont subtilisé des listes de bailleurs de fonds qui comptaient bien être récompensés par leur générosité.

Indignés par l'ampleur du saccage, les dirigeants du PLQ songent sérieusement à porter plainte et à tenter des poursuites devant les tribunaux. Le directeur général du parti, M. John Parisella, a indiqué au DEVOIR que les dommages sont considérables et que la décision sera prise par le comité exécutif du parti, dont la prochaine réunion est prévue pour la mi-mai. Depuis cet événement, la direction du PLQ a mis en place un système de sécurité plus imperméable.

Les écarts de conduite du juge en chef Gold

Dans le passé, la magistrature a toujours pris la précaution de s'éloigner des polémiques et surtout de ne pas susciter d'affrontement avec le pouvoir politique. À cet égard, la directive que le juge en chef de la Cour supérieure, M. Alan B. Gold, vient d'émettre aux membres de son tribunal a semé la consternation au sein du ministère de la Justice. Jugeant « désastreux » les effets de certaines coupures édictées par le ministre dans les services de soutien à la Cour, le juge en chef invite ses juges à s'opposer à la mise en vigueur des compressions budgétaires et, s'il le faut, à bloquer le processus judiciaire. En d'autres termes, faire la grève. Ces coupures obligeront les juges à partager leur secrétaire avec deux ou trois autres collègues. Et ils perdront leur huissier-audencier, ce fonctionnaire qui crie l'ouverture de l'audience, annonce l'arrivée du juge et porte ses documents. Mais cette intervention tonitruante en faveur de l'indépendance du pouvoir judiciaire a profondément irrité les proches du ministre de la Justice, qui estiment que le juge en chef n'a pas su imposer le devoir de réserve qui incombe à sa fonction et qu'il a agi avec démesure. Dans l'entourage de M. Marx, l'on songe donc à l'opportunité de loger une plainte formelle auprès du Conseil canadien de la magistrature.

Le PQ garde le secret sur ses finances

La vigueur des partis politiques se juge à leur capacité de s'autofinancer et d'entraîner une adhésion massive des électeurs. Dans les années qui ont précédé son accession au pouvoir en 1976, le Parti québécois n'a jamais eu de difficultés à recueillir des fonds. Il ne se fixait des objectifs que pour mieux les dépasser. Bref, il roulait sur l'or. Puis, ce fut l'exercice du pouvoir, une position de force qui ne manque jamais d'éveiller les appétits et de déclencher des vagues de générosité. Sans compter que le gouvernement du Parti québécois a très souvent subtilement réussi à générer d'intéressantes retombées partisanes de son utilisation des fonds publics. De retour dans l'opposition, il traverse une période de famine. Au moment du lancement officiel du 3 avril, la campagne de financement du PQ était déjà en marche depuis le début mars. Le chef du parti, Pierre Marc Johnson, en est à sa deuxième tournée du Québec et le directeur général du parti, l'ex-ministre Alain Marcoux, admet que les solliciteurs péquistes ont déjà visité la plupart des 122 comtés du Québec. Or, les informations recueillies cette semaine indiquent que la campagne de financement ne parvient pas à démarrer, que le recrutement de nouveaux membres traîne sérieusement de la patte et que l'argent n'entre qu'au compte-goutte.

C'est d'ailleurs symptomatique que le directeur général du parti refuse de divulguer le montant des sommes recueillies à ce jour. Ce qu'il présente comme un problème de communications avec les régions révèle davantage les indices de la morosité et de la démobilité des troupes. Faut-il y voir l'impuissance du leadership de Pierre Marc Johnson, l'incapacité de mobiliser la base militante, celle que René Lévesque a fait marcher si longtemps, en leur faisant miroiter l'idéal indépendantiste? Quoi qu'il en soit, le PQ compte 125,000 membres dont la carte viendra à échéance le 30 juin. Les autres 25,000 ont jusqu'en décembre pour renouveler leur adhésion. Entre temps, il lui faut recueillir un million de dollars, l'objectif qu'il s'est fixé pour combler une partie du déficit de \$ 700,000 qu'il a révélé en fin de campagne électorale. C'est seulement en début de juin que l'on saura si le PQ a survécu au départ de René Lévesque.

diactivité dans les centrales qu'elle surveille comme ce fut le cas en Suède pendant la fin de semaine.

L'accident de la centrale nucléaire soviétique de Tchernobyl, loin d'être statique comme on avait pu le croire jusqu'à présent, pourrait évoluer d'heures en heures, estiment les experts.

Selon M. Jean Petit, directeur adjoint de l'Institut de protection et de sûreté nucléaire (IPSN) du Commissariat à l'énergie atomique (CEA), ce feu pourrait se propager aux centaines de tonnes de graphite qui se trouvent dans le réacteur et durer ainsi plusieurs jours.

Face à ce problème les spécialistes soviétiques cherchent manifestement à bénéficier de l'aide de tous leurs homologues occidentaux spécialistes du graphite. Les Suédois, les Allemands ont été contactés officiellement. Les Français du CEA ont dit, par la voix de M. François Cogné, directeur de l'IPSN qu'ils étaient prêts à aider eux aussi. Le Canada et les États-Unis ont aussi proposé leur aide sans qu'aucune demande ne leur soit toutefois adressée.

Dans son premier communiqué depuis l'annonce laconique de l'accident, 24 heures plus tôt, le gouvernement soviétique a expliqué hier qu'un des quatre réacteurs de Tchernobyl a été endommagé, qu'une fuite de matières radioactives dont l'importance n'est pas décrite s'est produite et que l'accident a entraîné la mort de deux personnes.

Les trois autres réacteurs, ajoutent les autorités soviétiques, ont été amenés au point mort même s'ils sont en bon état. L'URSS n'a pas précisé le moment précis de l'accident. Des experts suédois soutiennent qu'il a eu lieu samedi.

« Des mesures prioritaires ont été prises afin d'éliminer les conséquences de l'accident », poursuit le communiqué du gouvernement soviétique, qui ajoute que le niveau de radiation dans la centrale et les environs s'est « stabilisé ». Une aide mé-

dicale appropriée a été donnée aux personnes touchées, ajoute-t-on.

Le communiqué confirme les informations occidentales sur l'évacuation de la population locale, soit celle du complexe de la centrale et de trois localités avoisinantes.

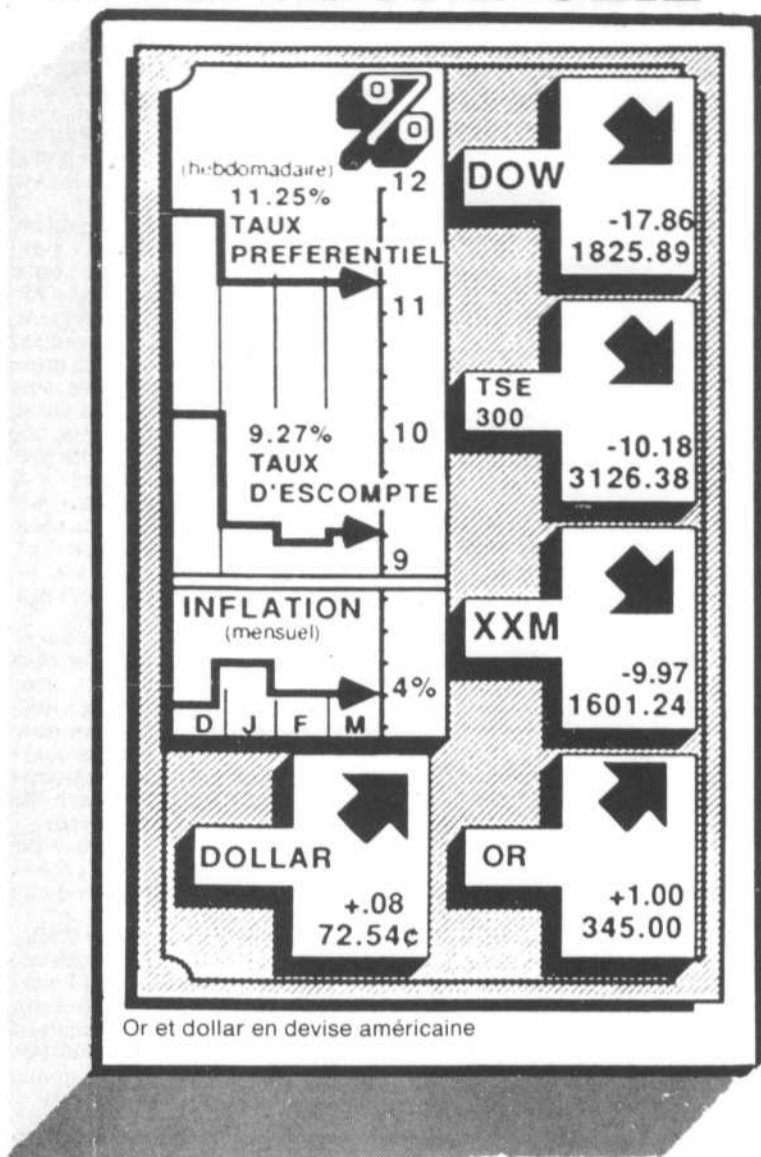
Le nombre des personnes évacuées pourrait dépasser 50,000, estiment les observateurs à Moscou, soit environ le cinquième de la population déplacée lors de l'incident de Three Miles Island. Un cordon de sécurité de 30 km de rayon autour de la centrale a été délimité, a-t-on appris de source occidentale. La ville de Kiev, à 130 km de là, ne semble pas avoir été touchée. Mais elle demeure interdite aux diplomates et aux journalistes étrangers.

Les autorités soviétiques n'ont donné aucune précision sur la nature et l'origine de l'accident. Les experts occidentaux estiment quant à eux que le cœur du réacteur a fondu, au moins partiellement à la suite d'une surchauffe provoquée par une défaillance du système de refroidissement sous pression. C'est le phénomène désormais désigné sous le nom de « syndrome chinois ».

Il semble en outre que le graphite, qui enveloppe les capsules d'uranium dans ce type de réacteur propre à l'URSS, ait pris feu en raison des températures inouïes que suscite la perte de contrôle d'un réacteur, généralement causée par une défaillance de son refroidissement.

L'ambassade de l'URSS à Stockholm a demandé hier à la Suède et à la RFA de lui communiquer toute information sur la lutte contre les incendies de graphite dans les centrales nucléaires, ce qui semble corroborer l'hypothèse d'une fusion du réacteur. Un autre indice en ce sens a été fourni par les relevés d'éléments radioactifs dans le ciel de certains pays scandinaves. Les éléments chimiques recensés ne peuvent provenir que d'une fusion d'un réacteur, ont affirmé des experts suédois.

EN UN COUP D'OEIL



SOQUEM cédera au public une part majoritaire de son actif aurifère

PAUL DURIVAGE

La Société québécoise d'exploration minière SOQUEM cédera au public une part majoritaire de ses principaux éléments d'actif dans le secteur aurifère à l'occasion d'une émission d'actions majeure pouvant atteindre \$150 millions dès le mois de juin prochain.

Telle est la première étape du processus de privatisation de la société d'État, telle qu'annoncée hier par le ministre délégué à la privatisation, M. Pierre Fortier, et le ministre délégué aux Mines et aux Affaires autochtones, M. Raymond Savoie.

SOQUEM vient en effet de former la société Cambior dans laquelle elle a regroupé ses intérêts aurifères, parmi les plus importants au Canada. Il s'agit principalement de sa participation de 50% dans la Mine Dovon à ciel ouvert qui a produit quelque 850.000 onces d'or depuis sa mise en exploitation, dont 170.000 au cours de la dernière année, à des coûts parmi les plus bas au Canada.

On y trouve aussi les placements de SOQUEM dans Ressources Aiguebelle Inc. (24%) et Mines Sullivan (33%), qui ont produit respectivement 24.000 et 30.000 onces d'or en 1985, de même que la majeure partie de ses propriétés aurifères en Abitibi.

L'avenir de SOQUEM dans la société minière Louvem (38%) n'a pas été roulé dans la nouvelle filiale aurifère comme on aurait pu s'y attendre. La direction de l'entreprise a expliqué qu'elle n'avait pas assez d'informations à ce moment pour prendre une décision. Elle entrevoit par ailleurs la possibilité de prendre une option d'achat sur ce bloc d'actions.

Cambior sera de plus un des plus importants producteurs de pentoxide de niobium au monde. SOQUEM lui a en effet cédé sa participation dans Niobec, la mine de Saint-Honoré au nord de Chicoutimi, qui compte pour près de 15% de la production annuelle mondiale.

Cette nouvelle filiale disposera dans un premier temps d'un bloc représentant de 60% à 70% de ses actions à l'occasion d'un appel public à l'épargne au Canada et en Europe. Par la suite, SOQUEM « diminuera sa participation de façon ordonnée et progressive », selon les termes employés par M. Fortier.

Le montant visé par cette première émission est de l'ordre de \$100 à \$150 millions, le prix de l'or au moment de l'émission constituant la principale variable. Des négociations ont présentement cours à cet égard avec le syndicat d'émission dirigé par la maison de courtage McLeod Young Weir Ltée.



MM. Gilles Mercure, président du conseil d'administration, Louis P. Gignac, président et chef de la direction, et Jean Boissonnault, vice-président, exploration.

CAMBIOR

Au Québec, cette émission serait vraisemblablement favorisée par le régime d'épargne-actions. Si aucun changement n'intervient à l'occasion du discours du budget du ministre Duhaime, demain, la déduction ad-

missible aux fins du régime sera de 75%.

ministration de Cambior a été dévoilée hier, environ le tiers de l'émission ira au Québec, un autre tiers étant dévolu au marché institutionnel canadien et le solde allant à des intés

Voir page 10 : Cambior

LES AFFAIRES ... EN QUELQUES LIGNES

PAUL DURIVAGE

Quebecor maintient son bénéfice

Les bénéfices de Quebecor inc. sont demeurés pratiquement inchangés malgré une augmentation de près de 25% du chiffre d'affaires pour la période de six mois terminée le 31 mars 1986.

Le bénéfice net résultant de ce premier semestre n'ont été en effet que de \$ 6.1 millions, soit l'équivalent de 39 cents par action ordinaire, au regard de \$ 6.3 millions ou 41 cents l'action en 1985. Les recettes sont pourtant passées de \$ 162 millions à \$ 203 millions au cours de la période de comparaison.

La compagnie a expliqué que l'addition de quatre imprimeries depuis le deuxième trimestre de 1985 avait contribué à l'augmentation des revenus ainsi qu'à une hausse de \$ 1.3 million du bénéfice du secteur imprimerie. Cette amélioration a cependant été complètement effacée par une réduction de \$ 659,000 du bénéfice du secteur distribution et par un accroissement des charges d'intérêt et d'amortissement de \$ 1.3 million reliées au financement du projet d'expansion du Journal de Montréal.

Le bénéfice de Donohue chute de 30%

Le bénéfice de la compagnie Donohue Inc. a diminué de 30% pour le premier trimestre terminé le 31 mars dernier, par rapport à la même période de l'année précédente, en raison de la faiblesse des prix pour les pâtes commerciales et le bois d'oeuvre, ainsi que la forte concurrence dans le marché du papier journal.

Le bénéfice net consolidé au cours de cette période s'est élevé en effet à \$ 4.4 millions ou 29 cents par action ordinaire, à comparer à un chiffre de \$ 6.3 millions ou 47 cents l'action pour la période correspondante en 1985. Les ventes nettes consolidées se sont pourtant accrues sensiblement au cours de la période de comparaison, en passant de \$ 110.8 millions à \$ 117.4 millions.

Du Pont Canada augmente ses ventes

La société Du Pont Canada a augmenté ses ventes et doublé son bénéfice au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars par rapport à la même période l'an dernier.

Le bénéfice d'exploitation s'est élevé à \$ 11.9 millions ou 74 cents par action au premier trimestre, en comparaison de \$ 5.5 millions ou 34 cents par action en 1985, tandis que les ventes se sont élevées à \$ 309 millions, en hausse de 7%.

Le président, M. J. E. Newall, a fait remarquer que l'accroissement du volume des ventes de la plupart des produits, notamment les fibres et les plastiques, ainsi que la hausse marquée de la productivité et de modestes augmentations de prix, ont plus que compensé les hausses de prix des matières premières, l'augmentation des frais d'amortissement et l'accroissement des frais d'expansion commerciale.

Union Carbide améliore ses résultats

Le chiffre d'affaires de Union Carbide du Canada Limitée de Toronto s'est amélioré de 10% au premier trimestre de 1986 pour s'établir à \$ 91.7 millions, et son bénéfice net s'est élevé à \$ 7.4 millions, soit 32 cents par action ordinaire, en comparaison d'une perte de \$ 601,000 ou neuf cents par action pour la période correspondante l'an dernier.

Ces derniers résultats comprennent un gain de \$ 2.7 millions tiré de la vente du secteur des boyaux alimentaires de la compagnie, et un avantage fiscal de \$ 1.4 million provenant d'un report de perte en capital prospectif.

Le président du conseil de la compagnie, M. Norman Kissick, a déclaré à l'assemblée annuelle des actionnaires que le rendement du premier trimestre témoignait de la vitalité des secteurs d'exploitation de Union Carbide et qu'il devrait donner le ton au reste de l'année.

Canron est confiante

La société Canron Inc. s'attend à des ventes et à des bénéfices considérablement plus élevés qu'en 1985, pour la totalité de l'exercice en cours, en raison des récentes acquisitions.

La société métallurgique a enregistré un gain de \$ 906,000 ou huit cents par action pour la période de trois mois terminée le 31 mars dernier, comparativement à \$ 853,000 ou neuf cents l'action lors de la période correspondante de 1985. Le chiffre de ventes s'est par ailleurs établi à \$ 72 millions, ce qui est inférieur aux résultats obtenus en 1985.

Montréal Trust divise ses actions

Les actionnaires de Montréal Trustco Inc. ont été convoqués en assemblée extraordinaire le 10 juin prochain afin d'entériner la proposition de division par deux de leurs titres, tel que proposé lundi par le conseil d'administration.

Afin de rentabiliser sa division du commerce de détail, UAP Inc. lance la chaîne Automax

JOCELIN DUMAS

Afin de rentabiliser sa division du commerce au détail, la seule qui n'a pas contribué aux bénéfices de la société l'an dernier, UAP Inc. a annoncé hier le lancement d'une nouvelle gamme de services pour l'entretien de l'automobile et de la maison. La première succursale Automax ouvrira ses portes à Montréal le 13 mai prochain.

Le président et chef de la direction d'UAP, M. Jean Douville, a par ailleurs expliqué hier aux actionnaires réunis en assemblée annuelle que la fusion des groupes Western et Handy Andy a été complétée au cours de 1985, mais « les dépenses extraordinaires en résultant ont été plus élevées que prévues ». C'est ce qui explique les per-

tes encourues par la division du commerce au détail.

M. Douville compte relever la situation par l'implantation d'un nouveau concept combinant un atelier de réparation et un détaillant de pièces et accessoires d'automobile. Les nouveaux ateliers offriront à l'intention de l'automobiliste et du bricoleur tous les produits et services nécessaires à l'entretien de la voiture et de la maison. Si les deux sites qui ouvriront bientôt réussissent bien, on compte étendre la formule sous forme de franchise, ce qui représentera possiblement « une avenue de développement rapide pour UAP ».

Selon le directeur général d'Automax, M. Jean-Paul St-Denis, le nouveau concept se distingue des garages traditionnels et des ateliers spécialisés par le service per-

sonnalisé offert à l'automobiliste. Celui qui a implanté au Canada le service rapide pour l'auto Monsieur Muffler et lancé Speedy Muffler en France compte implanter d'ici trois ans environ 12 succursales Automax dans la région de Montréal.

Outre cette initiative, M. Douville croit que 1986 augure bien pour UAP grâce au développement du réseau de distribution de pièces de rechange par l'acquisition de grossistes corporatifs, par l'augmentation du nombre des grossistes associés UAP et par le développement du secteur de ré-usage de pièces et de composants pour véhicules-moteur.

Pour le premier trimestre terminé le 31 mars dernier, M. Douville attend cependant des résultats

Voir page 11 : UAP-Automax

LA LEVÉE DU MORATOIRE AURA LIEU EN 1986

4. Copropriété : l'imbroglie juridique persiste

IMMOBILIER

SERGE TRUFFAUT

collaborateur spéciale
(Le présent article constitue le quatrième volet d'une série de quatre. Le premier volet a été présenté dans l'édition du DEVOIR du samedi 26 avril dernier.)

Dans le domaine de la copropriété, l'imbroglie juridique est tel qu'on devrait faire une large place à celui ou celle qui, un jour, a déclaré que « les lois sont faites pour être contournées ».

Car enfin, comment un pauvre bipède — j'en suis — peut-il y voir clair quand il apprend que le moratoire est techniquement levé, mais que cela ne s'applique pas faute de règlements ? Si encore la loi était d'hier, on comprendrait, mais là on tergiverse depuis 1980. Résultats ? Quand on se balade, histoire de passer en revue des immeubles rénovés et dont on vend les unités, les personnes chargées de vous informer balbutient, parfois, dès qu'on parle « divise-indivise ».

Cet imbroglie découle de deux articles inclus dans la loi sur la Régie du logement. L'un stipule que « nul ne peut sans l'autorisation de la Régie, enregistrer une déclaration de copropriété visée dans les articles 441b et 442b du Code civil sur un immeuble comportant un logement ». Si une personne est assurée que ce règlement n'a pas été respecté, elle peut faire annuler la vente ou la conversion d'une propriété en s'adressant à la Cour supérieure.

Le deuxième article précise que « l'autorisation de la Régie peut être demandée par le propriétaire ou par la personne qui, sous condition d'obtenir cette autorisation, consent une promesse d'achat de l'immeuble ».

En analysant les conséquences de ces articles, un notaire spécialiste en copropriété, M. Sylvain Boucher, du bureau Cloutier et Boucher, écrit en hiver 1985 dans la revue *Actualité immobilière* « ainsi, à l'heure actuelle il est impossible pour la Régie

d'accorder son autorisation, car elle n'a en mains aucun barème pour ce faire ».

Autre problème ? L'ensemble immobilier. Dans l'état actuel des choses, il est impossible de vendre un immeuble faisant partie d'un ensemble immobilier. Par « ensemble immobilier » la loi entend « plusieurs immeubles situés à proximité et comprenant ensemble plus de douze logements, si ces immeubles sont administrés de façon commune par une même personne ou des personnes liées au sens de la loi sur les impôts et si certains d'entre eux ont en commun un accessoire, une dépendance ou, à l'exclusion d'un mur mitoyen, une partie de la charpente ».

Le manque de précision de ce texte cause, selon le notaire Gilbert Lamoureux, « des problèmes à tous les notaires ». Le fait, par exemple, de n'avoir pas défini ce qu'on entend par proximité est un véritable casse-tête. Même chose avec le terme « accessoire ».

Selon M. Lamoureux, il n'est pas toujours évident ou apparent qu'un immeuble fait partie d'un ensemble immobilier. « Notre principal outil de travail c'est le certificat de localisation fait par les arpenteurs. En soi, ce certificat a une qualité pratique, mais n'a aucune valeur légale. Et là, tout se complique. C'est qu'un arpenteur, après étude des lieux, peut très bien conclure que tel immeuble ne fait pas partie d'un ensemble immobilier, ce qui légalement peut s'a-



Dans l'état actuel des choses, il est impossible de vendre un immeuble faisant partie d'un ensemble immobilier.

vérier faux. « Parce qu'il n'est pas dans son mandat strict, de poursuivre M. Lamoureux, de savoir si tel immeuble est affecté d'une servitude ». Si tel est le cas, à savoir que le certificat contrairement à la réalité ne mentionne pas la présence d'une servitude, c'est au notaire que revient l'obligation de procéder à l'analyse des titres, ce qui, paraît-il, est extrêmement compliqué.

Face à cette nébuleuse à la fois juridique et technique, M. Lamoureux affirme clairement qu'il faudrait lever le moratoire. On peut d'ailleurs supposer que l'ensemble de la corporation des notaires abonde en ce sens, dans la mesure où leur marché éventuel s'élargirait passablement.

Les avocats Miriam Grassy et Marielle Pilon ont une opinion et une approche totalement différente quant à l'abolition du moratoire. « De toute manière, il se fait d'ores et déjà

de la conversion déguisée », expliquent-elles. Au cours de l'entrevue, elles ont fait, exemples à l'appui, l'inventaire des méthodes employées lorsqu'une personne veut convertir son immeuble en copropriétés. Quelle est la façon à la fois la plus simple et la plus radicale ? Les réparations dites majeures. Concrètement, tout propriétaire peut demander l'évacuation temporaire à des fins d'améliorations et cela, même en cours de bail.

Or, selon Me Grassy et Me Pilon, « cet article qui avait pour but de permettre la conservation du parc de logements en bon état est presque toujours utilisé, surtout dans les immeubles où habitent des personnes âgées, pour les obliger à quitter définitivement les lieux ». Lorsqu'on accorde un délai de six mois à la réparation, il est très rare de voir les locataires réintégrer leurs logements initiaux.

ENRICHISSEZ VOS PLACEMENTS! TRUST GENERAL	DÉPÔTS GARANTIS 9 1/2% 5 ans intérêt annuel	9 1/2% 3 ans intérêt annuel	8 1/4% 30-59 jours Min 10,000\$ intérêt à l'échéance	FONDS DE PLACEMENT* Actions canadiennes: 23% Obligations: 29.4% Hypothèques: 15.2% Actions américaines: 44.2%	1/4%+ dépôt garanti à court terme pour l'achat de vos Obligations d'épargne du Québec. Détails aux succursales.	Succursales: Laval, Place du Carrefour 582-3200 Ville Mont-Royal, Centre Rockland 341-1414 Outremont, 1, Vincent d'Indy 739-3265 Mtl/Place Ville-Marie, Galerie des Boutiques 861-8383 Mtl/University, 1100, University 871-7200 Anjou, Place d'Anjou 355-4790 Rive-Sud, Place Portobello 456-2500 Conseillers: Val d'Or 825-8101 • Ste-Thérèse 437-6677 • Duvernay 667-3333 • Mtl/Ahuntsic 382-8000 • Repentigny 871-7536 • Longueuil 651-9381 • St-Hubert 462-1880 • St-Hyacinthe 773-7699 • Granby 378-8461
	*Rendement du 31 mars 1985 au 31 mars 1986					

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Du revenu maximum qu'un particulier peut recevoir libre d'impôt en 1986

FISCALITÉ

ANDRÉ DE L'ÉTOILE et YVES RENAUD

Cette chronique est une collaboration spéciale de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale. M. André de l'Étoile est comptable agréé du cabinet Ernst & Whinney et M. Yves Renaud est comptable agréé chez Fisc-Aide Inc.

Pour des fins de planification fiscale, il est toujours intéressant de savoir quel est le montant maximum de revenu qu'un particulier peut toucher sans avoir à payer d'impôts. Le récent budget fédéral du 26 février 1986 a apporté des changements aux règles fiscales qui viennent modifier les montants maxima de revenu qu'un particulier peut recevoir libre d'impôt; à savoir la surtaxe supplémentaire de 1.5% pour l'année d'imposition 1986, l'exclusion dans le calcul de l'impôt minimum de la majoration des dividendes imposables de sociétés commerciales canadiennes imposables et des dividendes versés à même le compte de dividende en capital.

Le tableau ci-dessous nous donne ces montants-clés par sources de revenus pour l'année d'imposition 1986.

Le tableau tient compte des modifications proposées par: — le budget fédéral du 23 mai 1985; — le document fédéral du 4 décembre 1985 concernant l'impôt minimum de remplacement;



— le dernier budget fédéral du 26 février 1986; et
— le budget provincial du 18 décembre 1985.

Les hypothèses suivantes ont également été considérées:
— le revenu total du particulier n'est constitué que d'un seul type de revenu; soit uniquement de l'in-

térêt, du dividende ou encore du revenu d'emploi;
— le particulier n'a aucune personne à charge; et
— le particulier verse les sommes requises au Régime de rentes du Québec et à l'assurance-chômage sur son revenu d'emploi (à moins de stipulation contraire).

Bien que certaines sources de revenus aient une incidence fiscale moindre que d'autres, il est souvent avantageux de les diversifier. Par exemple, le revenu d'emploi est le seul genre de revenu qui est inclus dans le calcul du revenu gagné et qui permet ainsi au contribuable d'effectuer des contributions déductibles à un REER. Ainsi, pour contribuer au REER maximal de \$7,500 en 1986, il faut un revenu gagné de \$37,500. De plus, le fait de toucher un revenu d'emploi permet d'avoir droit, à la retraite, aux prestations du Régime de rentes du Québec. À cet effet, le revenu d'emploi minimum pour avoir droit au maximum de prestations de la Régie des rentes du Québec est de \$25,800 pour l'année d'imposition 1986.

Le budget du gouvernement Bourassa qui doit être déposé le 1er mai 1986 pourrait cependant modifier ces montants.

Salaires	Fédéral (en \$)	Provincial (en \$)
Salaires non assujettis à l'assurance-chômage ¹	4,836	5,827
Dividende admissible à la déduction de \$ 1,000 pour revenu de placement	43,792 ²	19,420
Dividende non adm. à la déduction de \$ 1,000 pour revenu de placement	41,065 ³	17,420
Intérêt admissible à la déduction de \$ 1,000 pour revenu de placement	5,180	6,280
Intérêt non adm. à la déduction de \$ 1,000 pour revenu de placement	4,180	5,280

1. Exemple: conjoint, actionnaire détenant plus de 40% des actions comportant droit de vote.
2. Si le contribuable reçoit \$ 43,792 de dividende, il devra payer \$ 3,472 d'impôts au Québec.
3. Si le contribuable reçoit \$ 41,065 de dividende non admissible, il aura \$ 3,324 d'impôts à payer au ministre du Revenu du Québec.

La situation financière du journal demeure fragile LE DEVOIR a terminé le premier trimestre financier en affichant de légers bénéfices

JEAN CHARTIER

LE DEVOIR a obtenu un écart d'amélioration de \$ 195,000 au premier trimestre, mais la situation demeure extrêmement fragile, a déclaré le président du conseil d'administration, M. Jean-Denis Vincent, quelques instants avant le début de l'assemblée annuelle des actionnaires qui s'est tenue hier soir dans un hôtel de la Métropole.

M. Vincent a précisé que le bénéfice du premier trimestre s'établit à \$ 8,000 tandis que les pertes du premier trimestre en 1985 avaient atteint \$ 94,000, et ceci en comptant l'inscription de revenus publicitaires plutôt reportables à 1984. Car sans ces souscriptions spéciales, les pertes auraient totalisé \$ 195,000 au premier trimestre de 1985, a indiqué le président du conseil d'administration.

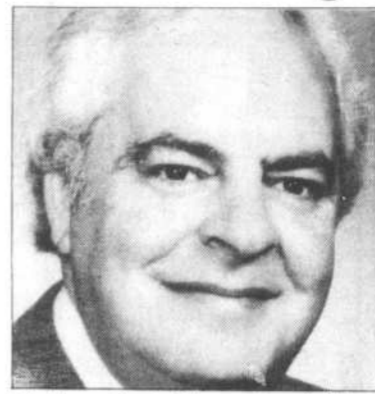
M. Vincent relève le fait que la caisse est déficitaire de près d'un million de dollars et que les comptes aux fournisseurs demeurent très élevés. LE DEVOIR a fait un appel à la compréhension de tous, fournisseurs et personnel, et M. Vincent tient à mentionner l'appui presque incommensurable de tous. Le président du conseil a notamment rendu hommage à M. Péladeau « qui s'est montré d'une patience et d'une compréhension qui m'ont épâté; en nulle occasion, il n'a fait état de préoccupations mercantiles ».

Le président du conseil s'est également dit reconnaissant de ce que chez les employés une grande retenue et une grande prudence ont été notées dans les circonstances. Il a aussi remercié les actionnaires privilégiés qui ont débloqué des fonds absolument nécessaires en janvier et février.

M. Vincent a rendu hommage « au courage, à la vaillance et à l'intégrité » du rédacteur en chef Paul-André Comeau « qui a veillé au grain dans une situation critique », et a remplacé le directeur du journal à brûle-pourpoint.

En plus de l'ex-directeur et de l'ex-rédactrice en chef, deux autres administrateurs ont démissionné du conseil d'administration: il s'agit de M. Gil Rémillard, devenu ministre des Relations internationales, et de M. Reynald Giroux, président d'Agropur et domicilié à Granby. Tous les autres membres restent en poste. Dans une période tourmentée, estime M. Vincent, ce n'est pas le temps de démissionner. Il n'est pas question de déclarer faillite, dit-il.

Il faut plutôt dans un premier temps procéder à un contrôle serré des dépenses et à une réduction des coûts. Par la suite, quand les gens verront que nous sommes sérieux, que nous avons pris les dispositions pour réduire les coûts, il sera pos-



M. Jean-Denis Vincent, président du conseil d'administration du DEVOIR

sible de faire appel à une campagne de souscription publique, mais pas avant, dit-il. Le conseil d'administration sera entre temps appelé à examiner l'actionnariat du journal.

Le président du conseil a fait savoir que 60 propositions de candidatures ont été soumises au comité de sélection et que celui-ci a défini ses critères de sélection. Une firme de conseillers en sélection de personnel-cadre, Jean-Pierre Bourbonnais et associés, a obtenu des compléments d'information sur certains candidats.

Le comité de sélection est constitué de M. Hervé Hébert, président de la Fiducie du Québec, de M. Pierre Laurin, vice-président d'Alcan, et de trois membres du conseil d'administration, à savoir Me Denys Pelletier, M. André Loranger du bureau d'avocats Desjardins, Ducharme et de M. Jean-Denis Vincent, président de l'Alliance, Mutuelle-vie.

Le comité ne considère pas que les seules qualités de gestionnaire suf-

fisent pour remplir la fonction de directeur du DEVOIR. « Il y a trop sur le plan de l'intervention sociale pour que ce soit le cas. Il faut quelqu'un qui a des qualités supplémentaires. Quant à une expérience antérieure en journalisme, c'est sûrement un atout », mentionne M. Vincent.

Le président du conseil a rendu un témoignage d'admiration à l'ex-directeur du Devoir, M. Jean-Louis Roy. Pendant cinq ans, a-t-il dit, M. Roy a fait preuve d'un dévouement inlassable, d'une énergie remarquable. Le journal a conservé son intégrité, son indépendance et ses valeurs durant son mandat. Il a aussi reçu une amélioration très nette, notamment par son cahier économique et le lancement des magazines. « A travers une crise économique que d'aucuns comparent aux années trente, M. Roy a dirigé le journal, et il a droit à nos félicitations, à nos remerciements et à nos meilleurs vœux ».

Le directeur du conseil a aussi rendu hommage à Mme Bissonnette « qui a accompli sa tâche avec brio, lucidité et beaucoup de compétence » et à M. Michel Paradis « qui a toujours impressionné par sa compétence diligente ». Le vice-président aux Finances de l'Alliance, M. Jacques Dumont, accède au conseil d'administration et le nombre de membres du conseil passera probablement de neuf à 12 en cours d'année.

Le rédacteur en chef du DEVOIR, M. Paul-André Comeau, et le directeur administratif, M. Michel Paradis, ont pris la parole ultérieurement lors de l'assemblée des actionnaires de même que M. Michael Doyle, vérificateur pour la firme Raymond, Chabot, Martin, Paré et associés.

Nouveau câble à fibre optique Amérique-Europe

BREST (AP) — Un câble, parfois, en chasse un autre. Pour ne pas gêner la pose, au large de la Bretagne, d'un câble à fibre optique appelé à relier la France aux États-Unis, on vient de remonter des fonds marins

100 kilomètres du câble TAT-2, immergé par les PTT il y a 25 ans. Ces 100 kilomètres d'un câble qui commence déjà à dater ont été rapportés à Brest par le navire-câblé *Vercors*, rentré il y a quelques se-

maines d'une opération qui a consisté à mouiller un câble téléphonique à fibre optique Singapour-Marseille.

D'autres opérations seront nécessaires pour remonter d'autres portions du TAT-2, qui partait de Penmarc'h. Pendant 15 à 18 mois, il n'existera plus de liaison avec l'Amérique: la pose des premières portions du nouveau câble à fibre optique n'est pas prévue, en effet, avant l'été 1987 au plus tôt.

C'est de Penmarc'h, que, depuis plus d'un demi-siècle, les voix françaises sont parties pour l'Amérique par combine téléphonique interposée.

Cambior

rêts étrangers, principalement européens.

« Le rôle original de SOQUEM n'est plus essentiel à l'essor économique du Québec. En outre, l'État québécois n'a plus les moyens financiers de jouer pleinement son rôle d'unique actionnaire et de supporter les besoins futurs de SOQUEM », a déclaré le ministre Fortier.

Son collègue aux Mines et aux Affaires autochtones devait par contre évoquer la possibilité de permettre à SOQUEM de conserver un rôle rési-

duel en tant que pionnier de l'exploration dans les régions sous-exploitées pouvant avoir un potentiel minéral intéressant. Il a cité le cas de l'immense territoire de la Baie James, de la fosse du Labrador et de la bande minérale à la hauteur de Matagami et de Chibougamau.

M. Savoie a par ailleurs précisé que le sort de la mine de sel Seleine des Îles-de-la-Madeleine sera scruté attentivement dès que l'opération Cambior sera terminée. Cette mine lourdement déficitaire a déjà fait l'objet de trois ou quatre offres d'achat en provenance de l'entreprise privée.

Comptabilité, vérification, fiscalité, gestion, informatique... votre C.A. peut faire tout ça.

ARTHUR ANDERSEN & CIE
Comptables agréés
800 boul. Dorchester ouest, Montréal, H3B 1X9
Bureau 1200, 861-1641
Bureaux à Montréal, Ottawa, Mississauga, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver
Société affiliée
Tremblay, Vaillancourt & Associés

BOURGEOIS, MARSOLAIS & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Bureaux à Ottawa, Hull, Hawkesbury, Rouyn, Val d'Or, Amos, LaSalle, Timmins, Kapuskasing, Montréal, Laval, Québec, Ste-Foy, Lévis, St-Anselme, Thetford Mines, Moncton, Campbellton et Fort Lauderdale
Société nationale: Maheu Noiseux/Collins Barrow
Société internationale: Fox Moore International

CARON BÉLANGER CLARKSON GORDON
Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester, Montréal, H3B 1T9, (514) 875-6060
2525, boulevard Daniel-Johnson, bureau 550 Laval, H7T 1S9 — (514) 337-8105
1150, rue Claire-Fontaine, bureau 700 Québec, G1R 5G4 — (418) 524-5151
Bureaux dans les principales villes du Canada
Membres d'Arthur Young International
Présent dans 68 pays

CHARETTE, FORTIER, HAWAY TOUCHÉ ROSS
Comptables agréés et conseillers en administration
1 Place Ville-Marie, Montréal H3B 2A2 — 861-8531
Montréal, Longueuil, Québec, Hull, Chicoutimi, La Baie, Alma, Jonquière, Roberval, St-Félicien, Dolbeau, Chibougamau, La Malbaie
Bureaux dans les principales villes du Canada, des États-Unis et dans 86 autres pays.

COGAN, LANDORI & DUBÉ
Comptables agréés
3901 Jean-Talon O, Ste-214 Montréal, Québec H3G 2R4 — 731-7851
Bureau à Ottawa

COUPAL, ST-HILAIRE / PEAT MARWICK
Comptables agréés
1155 boul. Dorchester ouest, Suite 2000, Montréal H3B 2J9 — (514) 879-3400
Membre du Groupe Peat Marwick International, présent dans 89 pays.

ERNST & WHINNEY
Comptables agréés
Sept-Îles, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Abbotsford, Vancouver, Victoria, Halifax, et dans les principales villes du monde
1200, avenue McGill College Suite 1100, Montréal, Québec, H3B 4G7 — 871-8901

LALIBERTÉ LANCTÔT COOPERS & LYBRAND
comptables Agréés
630, boul. Dorchester ouest, Montréal H3B 1W5 — (514) 876-1500
2, Place Québec, Québec, G1R 2B5 (418) 522-7001
Membre du cabinet Coopers & Lybrand (International)

LEVITT, FELDSTEIN, DUBIN, EPSTEIN, PINSKY
Comptables agréés
Joseph Levitt, C.A. — David Feldstein, C.A.
Jerry Dubin, C.A. — Fred Epstein, C.A.
Harold Pinsky, C.A.
5250 rue Ferrier, Suite 505, Montréal, H4P 1L4 — 341-4230

MAHEU NOISEUX
Comptables agréés
Bureaux à Ottawa, Hull, Hawkesbury, Rouyn, Val d'Or, Amos, LaSalle, Timmins, Kapuskasing, Montréal, Laval, Québec, Ste-Foy, Lévis, St-Anselme, Thetford Mines, Moncton, Campbellton et Fort Lauderdale
Société nationale: Maheu Noiseux/Collins Barrow
Société internationale: Fox Moore International

NORMANDIN, BARRIÈRE & COUREY DELOITTE HASKINS & SELLS
Comptables agréés
1, Place Ville-Marie, Suite 3210, Montréal, Québec H3B 2W3 — Tél: 861-9311
2, Place Laval, Suite 300, Laval, Québec H7N 5N6 — Tél: 668-6400
Deloitte Haskins & Sells est établi dans 32 centres de Victoria à Halifax et fait partie d'une association internationale qui s'étend à 61 pays

PETRIE RAYMOND
1320, boulevard Graham, Bureau 301, Montréal (Québec) H3P 3C8 — Tél: (514) 342-4740
Représentation internationale: JCI, Worldwide

POISSANT RICHARD
Affilié à Thorne Riddell
Comptables agréés
630 ouest, Boul. Dorchester, Suite 2500, Montréal, Québec H3B 1W2 — Téléphone (514) 866-7351
À l'échelle internationale: International KMG Klynveld
Main Goerdeler

PRICE WATERHOUSE
Comptables agréés
1100, boul. Dorchester ouest, Montréal H3B 2G4 — Tél: (514) 879-5600
2, Place Québec, Québec G1R 2B5
Tél: (418) 529-9181

RICHTER, USHER & VINEBERG
Comptables agréés
Montréal-Toronto
Associés-Résidents à Montréal
Ceci Vineberg, C.A. — Howard Gilmour, C.A. — Marvin Corber, F.C.A. — Barry Clamen, C.A. — Arnold M. Shostak, C.A. — David A. Vineberg, C.A. — Gerald S. Goldberg, C.A. — Allan Wiener, C.A. — Irwin Kramer, C.A. — John J. Swidler, C.A. — J-Yves Tougas, C.A. — Richard S. Vineberg, C.A. — Sidney M. Koushansky, C.A. — Philip Manel, C.A. — Donald Prinsky, C.A. — Patrick K.H. So, C.A. — Michael Frankel, C.A. — Jeffrey Mandel, C.A. — Harvey Zalcman, C.A.
1 Westmount Square, Montréal, Québec H3Z 2Z9 — 931-2511

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables agréés
7000, Avenue du Parc, Suite 301, Montréal H3N 1X1 — 274-2797

ROSTON, REINHARZ, BRATT, FREMETH
Comptables agréés
Joseph D. Roston, C.A. — Stephen Bratt, C.A. — Bernard H. Reinhartz, C.A. — Lenard Fremeth, C.A. — William J. Star, C.A.
La maison Trust Royal 630 boul. Dorchester ouest, Bureau 1125
Montréal, Québec H3B 1S8 — Tél: 875-5780

SAMSON BÉLAIR
Comptables agréés
Bureau dans les principales villes du Québec et du Canada
Affiliation internationale Moore, Stephens & Co.
Bureau 3100, Tour de la Bourse, Montréal, Qué. H4Z 1J8 — (514) 871-1515

WEISS, BRAZEAU, GAUVIN, DUMAIS & ASSOCIÉS
Comptables agréés
770, rue Sherbrooke ouest — Bureau 1100
Montréal (Québec) H3A 1G1 Tél: (514) 288-2020
335, rue De Rouville Belloeil (Québec) J3G 1X1
Tél: (514) 464-0300
38, boul. St-Viateur Rigaud (Québec) J0P 1P0
Tél: (514) 451-5374
Affilié à Laventhol & Howath
Société nationale
Membre de Horwath & Horwath International
avec bureaux affiliés à travers le monde.

ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE
Comptables agréés
MONTREAL - TORONTO
Jack E. Zitrer, F.C.A. — Herbert E. Siblin, F.C.A. — Marvin B. Goldsmith, C.A. — David A. Stein, C.A. — Morton S. Spector, C.A. — Barry A. Tassenbaum, C.A. — Jeffrey L. Payne, C.A. — Norman Daitchman, C.A. — Lawrence M. Chandler, C.A. — Alan M. Liverman, C.A. — Norman Jaskolka, C.A. — Michael Stern, C.A. — Howard I. Vineberg, C.A. — Ron Freeman, C.A. — Choula Ammar Hadid, C.A. — Stuart Ladd, C.A. — Eileabaz, C.A. — Howard A. Schneider, C.A. — Emilia Di Raddo, C.A. — James R. Baker, C.A. — Hermance Bernier, C.A. — Anat Benedict, C.A. — Punset Mehta, C.A. — Robert Viau, C.A. — Robert Perrault, C.A. — Edward Fink, C.A. — Elyse Villeneuve, C.A. — Bernard Vinet, C.A. — Leon Levy, C.A. — Luigi Ruta, C.A. — David Rajchgot, C.A. — Lucie Desrochers, C.A. — Johanne Robichaud, C.A. — Robert Krebs, C.A. — Jeffrey Gerstein, C.A. — Stuart Brick, C.A. — Samuel S. Stein, C.A. — Boris G. Levine, C.A. — Arnold J. Echenberg, C.A. — Steven A. Yaphe, C.A. — Gerald A. Stan, C.A. — Stanley Wiener, C.A. — Ibrahim D. Levine, C.A. — Morrie L. Fogelbaum, C.A. — Robert H. Zitrer, C.A. — Henry Rosenhek, C.A. — Gilles Brouillet, C.A. — Robert A. Kleinman, C.A. — Donald J. Chazan, C.A. — Alain Matarasso, C.A. — Susan D. Laver, C.A. — Eric J. Brenbaum, C.A. — Robert Staubin, C.A. — Chantal Desmarais, C.A. — Denis Deschamps, C.A. — Jean-Daniel Brelton, C.A. — Laurie Thompson, C.A. — Giovanni Coppola, C.A. — Pierre Barabdy, C.A. — Luciano Ottoni, C.A. — Johanne Corriveau, C.A. — Yves Provost, C.A. — Dominique Tran, C.A. — Jonathan R. Bell, C.A. — Michael S. Cohen, C.A. — Pierre Lespérance, C.A. — Sylvia Itzhavik, C.A. — William Waks, C.A. — Pasquale De Marco, C.A. — Andrew Plattis, C.A. — Alain Laurendeau, C.A. — Abraham J. Blitzer, C.A. — 4115 Sherbrooke ouest Westmount, Qué. H3Z 1K9 — 935-1117

AMEUBLEMENT DÉFI INC.
1100 Victoria
Ville Lemoyne (St-Lambert)
465-5180
Maintenant plus grand pour mieux vous servir

AMEUBLEMENT DÉFI INC.
AMEUBLEMENT DE BUREAU
DOUBLE SON ESPACE DE SALLE DE MONTRÉ

VENEZ CHOISIR PARMIS NOTRE GRANDE VARIÉTÉ D'INVENTAIRE EN MONTRÉ TEL QUE:
• Mobilier pour exécutif • Fauteuils et chaises • En plus d'une section réservée au mobilier de bureau usagé
• Secrétariat • Mobilier d'informatique
• Salle d'attente • Système d'écrans diviseurs
• Salle de conférence • Système de classement

TOUT ÇA ET PLUS SUR UNE SUPERFICIE DE 20,000 PIEDS CARRÉS
POUR L'OCCASION DES ESCOMPTES DE:
30% à 60%

AMEUBLEMENT DÉFI INC.
1100 Victoria
Ville Lemoyne (St-Lambert)
465-5180
Maintenant plus grand pour mieux vous servir

AMEUBLEMENT DÉFI INC.
AMEUBLEMENT DE BUREAU
DOUBLE SON ESPACE DE SALLE DE MONTRÉ

VENEZ CHOISIR PARMIS NOTRE GRANDE VARIÉTÉ D'INVENTAIRE EN MONTRÉ TEL QUE:
• Mobilier pour exécutif • Fauteuils et chaises • En plus d'une section réservée au mobilier de bureau usagé
• Secrétariat • Mobilier d'informatique
• Salle d'attente • Système d'écrans diviseurs
• Salle de conférence • Système de classement

TOUT ÇA ET PLUS SUR UNE SUPERFICIE DE 20,000 PIEDS CARRÉS
POUR L'OCCASION DES ESCOMPTES DE:
30% à 60%

RICHARDSON & BENOIT
Optométristes
NOUVELLE ADRESSE
550 Sherbrooke Ouest Bureau 365
Lunettes Examen de la vue 849-1274 Lentilles de contact

LA TOUR L'INDUSTRIELLE-VIE
Bienvenue. Dean Witter Canada déménage pour s'installer dans le nouveau centre du monde des affaires à Montréal - La Tour L'Industrielle-Vie. La croissance de cette compagnie, au Québec comme au Canada, est la conséquence directe de la qualité de la recherche et des services offerts par Dean Witter Reynolds (Canada) Inc.
Cette Compagnie, à contrôle et gestion canadienne, membre des bourses de Montréal, Toronto, Alberta et Vancouver ainsi que de l'Association Des Investisseurs Canadiens, est une filiale de l'organisation mondiale Dean Witter Reynolds. À compter du 5 mai la nouvelle adresse de Dean Witter Canada à Montréal sera Suite 250 - 2000 ave. McGill College, Montréal, PQ. H3A 3H3. Téléphone: 282-7100

DEAN WITTER REYNOLDS (CANADA) INC.

Notre Tour de Force, située au 2000 Avenue McGill College, est une entreprise membre de l'Industrielle, Compagnie d'Assurance-vie et la Corporation Première, Québec.

FIRST QUEBEC CORPORATION LA CORPORATION PREMIERE, QUÉBEC

Pour renseignements de location: 284-9115

AMEUBLEMENT DÉFI INC.
AMEUBLEMENT DE BUREAU
DOUBLE SON ESPACE DE SALLE DE MONTRÉ

VENEZ CHOISIR PARMIS NOTRE GRANDE VARIÉTÉ D'INVENTAIRE EN MONTRÉ TEL QUE:
• Mobilier pour exécutif • Fauteuils et chaises • En plus d'une section réservée au mobilier de bureau usagé
• Secrétariat • Mobilier d'informatique
• Salle d'attente • Système d'écrans diviseurs
• Salle de conférence • Système de classement

TOUT ÇA ET PLUS SUR UNE SUPERFICIE DE 20,000 PIEDS CARRÉS
POUR L'OCCASION DES ESCOMPTES DE:
30% à 60%

AMEUBLEMENT DÉFI INC.
1100 Victoria
Ville Lemoyne (St-Lambert)
465-5180
Maintenant plus grand pour mieux vous servir

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Les USA et la CÉE discuteront de leur différend dans le cadre du Gatt

BRUXELLES, CÉE (AFP) — La Communauté européenne et les États-Unis discuteront le 2 mai prochain à Genève, dans le cadre du Gatt (Accord général sur le commerce et les tarifs douaniers), de leur différend commercial consécutif à l'adhésion de l'Espagne et du Portugal au Marché commun, a annoncé mardi à Bruxelles une porte-parole de la Commission européenne.

Il s'agit des premiers contacts officiels entre experts européens et américains depuis qu'a éclaté le conflit entre Washington et les 12 pays de la CÉE sur les conséquences commerciales de l'élargissement de la Communauté aux deux pays ibériques, a souligné la porte-parole.

Le 31 mars dernier, les États-

Unis ont menacé la CÉE de représailles commerciales, et les Douze ont rapidement répliqué en annonçant qu'ils prendraient, le cas échéant, des contre-mesures équivalentes.

La Commission, qui agira au nom des Douze, a été mandatée le 21 avril dernier par les ministres européens des Affaires étrangères pour tenter de résoudre ce litige à l'amiable, mais en restant ferme.

Des divergences considérables subsistent cependant entre Bruxelles et Washington sur le contenu de ces négociations. La CÉE estime que l'extension d'une union douanière ne peut être négociée que globalement, et elle refuse de discuter du cas d'un ou deux produits seulement, comme le souhaiteraient les Américains.

Labatt a réussi à augmenter sa productivité en usine de 80 %

En six ans, la Brasserie Labatt du Québec a réussi à augmenter sa productivité en usine de 80 %, faisant ainsi passer sa production annuelle par employé de 1,260 hectolitres à 2,300 hectolitres.

Sans rien divulguer du fameux secret de la Labatt bleue, M. Pierre Desjardins, président de cette compagnie, a expliqué, sans entrer dans les détails cependant, en présence de 740 convives au déjeuner de la

Chambre de commerce de Montréal hier midi, comment cette brasserie est parvenue en quelques années à sortir d'une situation difficile pour finalement atteindre le premier rang parmi les brasseurs québécois.

Prévenant l'auditoire que sa philosophie de gestion « apparaît peut-être simpliste », M. Desjardins a présenté ses deux grands principes : recruter la meilleure équipe de

gestion, quitte à remplacer certaines personnes au besoin pour des fonctions spécifiques comme cela se fait dans le sport professionnel. M. Desjardins est lui-même un ancien joueur de football professionnel. Deuxièmement, il faut innover sans cesse pour conserver les concurrents sur la défensive. Il faut porter une attention toute spéciale à la production et au marketing.

◆ UAP-Automax

inférieurs à la période correspondante de l'an dernier. Les premiers mois de l'année ont historiquement toujours été plus difficiles pour UAP, mais la perte anticipée s'explique par les investissements lourds effectués dans le développement de notre commerce », a précisé M. Douville.

Depuis le début de 1986, UAP a effectué l'acquisition de 15 grossistes corporatifs, dont cinq dans les provinces maritimes. On entend poursuivre cette stratégie de croissance par acquisition et des négociations sont actuellement en cours avec certaines entreprises pour élargir le réseau de distribution d'UAP dans l'Ouest canadien.

L'entreprise y avait déjà effectué une percée intéressante en 1985 au détriment des concurrents, en raison de la progression importante de la bannière des grossistes associés UAP, qui a attiré plusieurs membres.

Rappelons qu'en 1985 les ventes d'UAP avaient augmenté de 10,6 % pour s'établir à \$249 millions, tandis que son bénéfice net d'exploitation avait atteint \$7,1 millions, ou \$2,42 par action de classe A, pour une progression de 13 % en comparaison de 1984. Les divisions des centres de distribution, des grossistes et industrielle y ont toutes contribué sans compter un gain extraordinaire de \$303,175 provenant de la vente d'immobilisations.

En dépit des perspectives favorables, M. Douville a tenu à souligner qu'il faudra redoubler d'effort en 1986 pour compenser les hausses d'impôt annoncées récemment. Près de 80 % de l'actif de \$121 millions d'UAP est constitué de stocks (\$66 millions) et de comptes-clients (\$30 millions). Il prévoit qu'à elle seule l'abolition de la déduction de stocks de 3 % du fédéral coûtera cette année à l'entreprise \$750,000 en impôts additionnels.

Si dans son budget qui sera présenté cette semaine le gouvernement provincial s'avise d'augmenter certains impôts, comme a dit le

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

Une compagnie de transformation du plastique, située à Lachine, requiert les services de:

- TECHNOLOGUES EN MÉCANIQUE
- MÉCANIQUE D'ENTRETIEN

bilingues, ou de personnes ayant un certificat minimum de troisième classe d'opération de chaudière. Une expérience en raffinerie, transformation ou utilités sera grandement prise en considération.

Faites-nous parvenir vos certificats ou preuves d'expérience au:

DOSSIER 1315
Le Devoir
C.P. 6033,
succ. Place d'Armes
Montréal, Qué. H2Y 3S6

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS

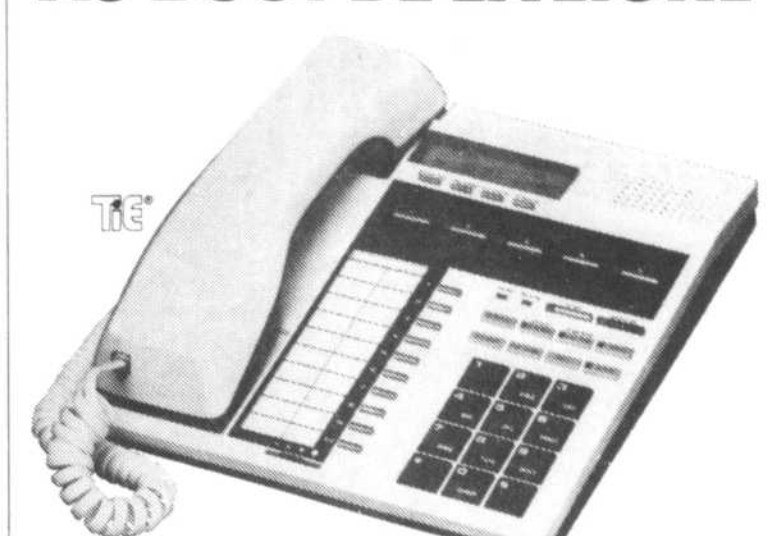
Fondée en 1892
Conseils en propriété intellectuelle
Agents de brevets d'invention
et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield,
Montréal, Canada, H3G 1X5
Tél.: (514) 934-0272
Télex: 05-268656
Cable: MARION
Télécopieur

SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER

Agents de brevet et de Marques de Commerce
1001, Boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Québec H3A 3C8
Tél.: (514) 845-7126, Télex 05-24355
Fac-simile (514) 288-8389 (CCITT I-II-III)



ENCORE PLUS AU BOUT DE LA LIGNE



BUSINESSCOM PLUS

Le système à clés électroniques conçu pour la petite et la moyenne entreprise

Conçu pour grandir au rythme de vos affaires, le BUSINESSCOM PLUS, vous offre toutes les caractéristiques et les avantages du système téléphonique de la grande entreprise, à petit prix. Aucun petit système, multi-lignes ne vous procurera autant de possibilités et de facilité d'opération. Grâce au BUSINESSCOM PLUS épargnez temps et argent chaque jour, et bénéficiez d'affaires prospères... au bout de la ligne.

- Capacité du système: de 2 lignes et 2 postes, jusqu'à 24 lignes et 64 postes
- Possibilité d'expansion du système
 - Possibilité de restriction d'appels interurbains sur chaque appareil
 - Multiple circuits d'intercommunication
 - Annonce d'appels par haut-parleur ou transfert avec sonnerie
 - Appels conférences sans supervision
 - Appels conférences avec plusieurs intervenants, internes et externes
 - Composition abrégée
 - Possibilité de restriction d'appels après les heures d'affaires
 - Composition mains-libres
 - Sélection directe de poste
 - Indicateur de message en attente

PROMOTION PLUS

À l'achat d'un système téléphonique BUSINESSCOM PLUS, LANIEL TELEPHONE substituera gratuitement un appareil BUSINESSCOM PLUS régulier par un modèle "exécutif" complètement mains libres avec affichage à cristaux liquides.

Cette promotion expire le 31/05/86

LANIEL TELEPHONE COMMUNICATION
1500, 95e AVENUE, FABREVILLE, LAVAL, H7P 4K9
Tél.: (514) 628-1012

J'aimerais avoir plus de renseignements au sujet de votre produit et des services qui s'y rattachent.

Nom _____ Titre _____
Compagnie _____ Genre d'entreprise _____
Adresse _____
Ville _____ Code postal _____ Tél. _____

LD - 30-4-86

RABAIS \$1300

TANDY
1000
HD...

1999⁰⁰
Prix courant 3299.00



Pour faire une bonne affaire, on achète un Tandy 1000HD...

Vitesse, efficacité et économie sont prioritaires dans toute entreprise qui a du succès. C'est pour cela que vous voulez vous informatiser et que vous choisissez notre Tandy 1000HD. Tandy 1000HD avec unité à disque dur de 10 M-octets offre un accès facile à plus de données. Il répond à tous les besoins de votre entreprise. Le 1000HD comprend le logiciel DeskMate™ — 6 programmes populaires en un — que vous pouvez utiliser immédiatement. Il est aussi extensible et compatible au PC; il

grandit avec votre entreprise. Mieux encore, le Tandy 1000HD est abordable. À moins de \$2000, vous obtenez vitesse et efficacité sans grever votre budget! * 25-1001 Écran CM-4. 25-1021 469.00

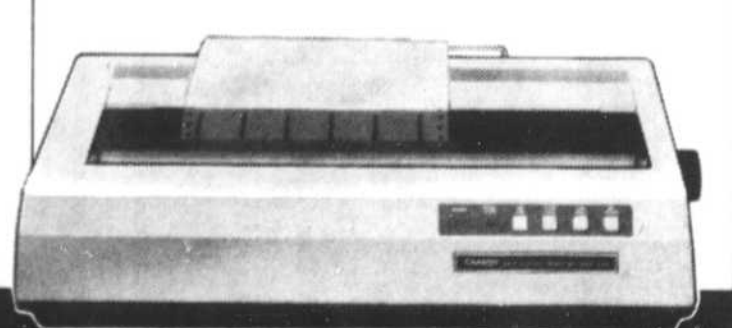


Épargnez sur le Lotus 1-2-3, un des plus populaires logiciels d'applications au monde. Passez instantanément du tableur aux graphiques ou aux données gestion. 25-1145* Cour. 665.00... soldé à 559.00

...et on lui branche une imprimante DMP-430 à prix de solde

L'adjoint idéal à votre ordinateur, à un prix économique. Imprime sur 132 colonnes, 180 car. micro, italiques et double hauteur par s., tête à 18 points, compatible avec le PC d'IBM — une vraie affaire! 26-1277

999⁰⁰
1299.00



*Une commande spéciale peut être requise

Les prix de solde expirent le 31 mai 1986

TANDY/Radio Shack

Offerts dans tous les magasins, centres d'ordinateurs, magasins Plus et détaillants autorisés Radio Shack.

LE DEVOIR ECONOMIQUE

TORONTO

Virage à la baisse

TORONTO (PC) — Les cours ont viré à la baisse hier à la Bourse de Toronto. L'indice composé a clôturé en retrait de 10,18 points, à 3116,20.

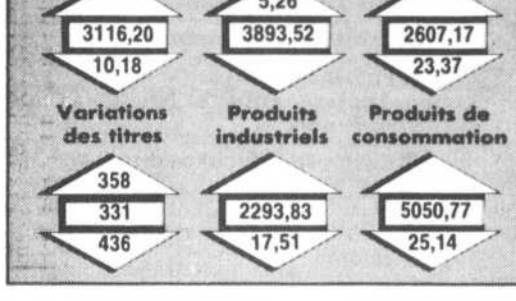
Quelque 20,14 millions d'actions ont été échangées au lieu de 15,87 millions le jour précédent.

Dans les industrielles, Carrefour Corp. gagne 1 à \$30,12 et Noranda Inc. 1-2 à \$18-14. Consumers Distributing est inchangé à \$8 et Nova Alberta à \$5-18. Bell Enterprises a perdu 1-8 à \$40-3-8. Dome Petroleum 2 cents à \$19,4 et Imperial Oil 1-4 à \$42-14.

Dans les mines, Placer Development gagne 3-8 à \$22, Camdex Mines 5 cents à \$15 et St. Andrew 1-4 à \$8. Viceroy Resources cède 10 cents à \$3,15. Quebec Sugar gagne 15 cents à \$3,60 et Golden Sceptre 1-4 à \$7-7,8.

Dans les pétroles, Total Petroleum North America gagne 1-4 à \$26,14. Bonanza Resources abandonne 25 cents à \$1,80. Ranger Oil 5 cents à \$4,95 et Poco Pet 1-8 à \$7-7,8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE



NEW YORK

Recul du marché

NEW YORK (AFP) — La tendance s'est affaiblie hier à Wall Street dans un marché actif après un début de séance soutenu.

L'indice des valeurs industrielles a clôturé à 1.825,89 en baisse de 17,86 points.

Quelque 15 millions d'actions ont été échangées. Le nombre de baisses a dépassé celui des hausses: 1.153 contre 999 titres ont été changés.

Les analystes ont attribué le recul initial du marché à la progression de 0,5 pc de l'indice des principaux indicateurs économiques en mars et à celle de 27,4 pc des ventes de maisons neuves, suggérant une croissance économique satisfaisante.

Par ailleurs, ont indiqué les observateurs, l'accident nucléaire en URSS a déprimé les services publics. Bien que les centrales nucléaires américaines soient considérées plus sûres que celles de l'Union soviétique, une réaction psychologique a pesé sur ce secteur.

Les opérations mensuelles des grandes institutions financières, liées aux indices boursiers, ont ensuite pesé sur les valeurs vedette dont la faiblesse s'est propagée au reste de la cote, ont-ils ajouté.

Texas Instruments a coté à \$3-8 à 143-14. Coca Cola a perdu 2-3 à \$15-18. Commonwealth Edison est tombé de 1-3 à \$1-3.

L'option a progressé de 8 à 168. American Brand a gagné 5-4 à 96-3,4. Xerox est monté de 1 à 61-14. Dans les valeurs canadiennes, Alcan a cédé 1-2 à \$31-8. Canadian Pacific 1-4 à \$22-4. Dome Mines 1-8 à \$7,8. Genesco 1-8 à \$23-4. Ranger Oil 1-4 à \$3-12. Sea Gram Co. 1-8 à \$59-1-4 et Northern Telecom 3-8 à \$30-5-8.

Inco échangé à \$14-18 alors que Genstar montait de 1-8 à \$42.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

NEW YORK

Services publics

Services publics

Services publics

Services publics

Services publics

Services publics

Services publics

Services publics

Services publics

Services publics

NEW YORK

Services publics

Services publics

Services publics

Services publics

Services publics

Services publics

Services publics

Services publics

Services publics

Services publics

U.V.

U.V.

U.V.

U.V.

U.V.

U.V.

U.V.

U.V.

U.V.

U.V.

U.V.

TSX 3000

Tableau des variations des titres (TSX 3000, Aurifères, Pétrole et gaz)

Produits industriels

Tableau des produits industriels (358, 436)

Produits de consommation

Tableau des produits de consommation (2293,81, 5050,77, 25,14)

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

AB

SPORTS

C'est l'affaire d'un seul match!

CALGARY (PC) — Les Flames de Calgary et les Oilers d'Edmonton auront le double choix de « gagner ce soir » ou « d'aller jouer au golf demain » alors que sera disputé le septième et dernier match de la finale de la division Smythe, à Edmonton.

« Nous avons toujours confiance de pouvoir remporter la série, a dit l'attaquant Joey Mullen en faisant miroiter l'attitude générale des Flames. Nous avons déjà gagné deux matches à Edmonton. On dirait qu'on se concentre mieux sur leur patinoire. Je ne sais trop pourquoi ».

point, il faut vendre chèrement sa peau, gagner du terrain pouce par pouce, sans relâche. Pas plus de pression Les Flames insistent pour dire qu'au point où en est rendue la série — où le gagnant prend tout — il n'existe pas une once de pression de plus. D'ailleurs, c'est ce que souhaitait l'entraîneur-chef Bob Johnson des Flames.

Mais une chose qui n'est pas aussi simple, c'est que chacune des deux équipes n'a vraiment pu imposer sa loi sur sa propre patinoire, devant ses propres partisans. Les deux clans admettent que le site du 7e match ne constitue pas un facteur important. « Ça ne fait pas de différence que l'on dispute ce match à Edmonton, Red Deer ou Grande Prairie, a dit Johnson. C'est l'affaire d'un seul match et c'est vraiment ce qui compte ».

Équipe-Canada à Moscou L'honneur est sauf

MOSCOU (AFP) — Les Canadiens sont partis heureux, hier matin, de l'aéroport de Cherepovets, heureux de rentrer chez eux, après trois semaines de campagne moscovite. Heureux aussi d'avoir rangé dans leur valise, la veille au soir, les médailles de bronze arrachées dans les tout derniers instants du Championnat du monde de hockey sur glace.

« Je suis vraiment fier de cette médaille, disait-il après le match. Même si j'espérais de meilleurs résultats pour nous à Moscou. Nous avons surtout souffert de nos impulsions mal contrôlées. Beaucoup de fautes ont été sifflées contre nous. Mais l'équipe était très jeune. Chez nous, le jeu est différent, beaucoup plus statique. Nous aimons les contacts. Ici, nous avons découvert autre chose. Un hockey où il y a davantage de mouvement. Ce qui donne un jeu plus spectaculaire. Nous essayons d'ailleurs d'évoluer dans ce sens dans notre championnat ».

BASEBALL

Table of National League baseball standings including teams like Houston, St. Louis, Philadelphia, Chicago, Pittsburgh, New York, and Atlanta.

Table of American League baseball standings including teams like Cincinnati, Pittsburgh, Houston, New York, St. Louis, Toronto, Chicago, Seattle, Baltimore, Cleveland, Oakland, and Milwaukee.

Entre les Leafs et les Blues: une vraie guerre de tranchées

Les Maple Leafs de Toronto et les Blues ont rendez-vous ce soir à St. Louis dans un duel que chacune de ces deux franchises de la Ligue nationale de hockey voudra gagner désespérément.

Le vainqueur de ce septième match de la finale de la division Norris accèdera à la finale de la Conférence Campbell face au vainqueur de la série opposant les Oilers d'Edmonton aux Flames de Calgary.

Les Leafs ne se sont jamais rendus aussi loin depuis 1978 et, à 82 ans, le propriétaire Harold Ballard est impatient de côtoyer un tant soit peu la gloire. Quant aux Blues, il y a 14 ans qu'ils participaient la dernière fois aux demi-finales de la Coupe Stanley.

Cette fois, les Canadiens n'ont jamais été surclassés par les Soviétiques (4-0 et 7-3). Notamment lors du premier match qui a inspiré ce commentaire à Viktor Thikonov: « Les deux équipes étaient presque de valeur égale. Nous avons simplement eu un peu plus de réussite que nos adversaires ».

« Nous étions dans les tranchées tout au long de la saison avant de s'en sortir... nous espérons pouvoir continuer dans ce septième match ». Walt Poddubny, qui n'a pas été invité à participer au cinquième match parce que ses coéquipiers Mirko Frycer et Peter Inghac ne marquaient pas, a été l'auteur du but victorieux lors du sixième match lundi à Toronto.

Le vent de habitude, les Canadiens ont beaucoup peiné au début du tournoi. Les raisons de ce départ laborieux ne sont pas nouvelles: des joueurs assemblés à la hâte deux ou trois jours avant le coup d'envoi, une adaptation souvent délicate à la taille des patinoires, au jeu et à l'arbitrage européens, et des remaniements incessants dans l'équipe pour intégrer les renforts qui se succèdent.

Ce fut le cas cette année avec Denis Potvin et Brent Sutter, des New York Islanders, ainsi que Toni Tanti, de Vancouver, les trois meilleurs joueurs. Mais cette fois, la cohésion s'est fait attendre. Et les Canadiens ne sont pas passés loin de la catastrophe. Seul le départ désastreux des Tchecoslovaques les a sauvés.

AVIS PUBLICS

Canada, Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE, NO: 780-02-0994-863. JEAN RICHARD LAWRENCE, partie demanderesse vs. BERNARD MOUTON, partie défenderesse. Le 12 mars 1986 à 15 00 heures au 166 Elmest, Ottawa, Ont., district de St-Hyacinthe, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de BERNARD MOUTON (ci-après appelé « le client ») rétrocedé et transféré de nouveau à BERNARD MOUTON (ci-après appelé « le client ») 175, Du Marché Centrale, #21, Montréal, Québec, Grossiste en fruits et légumes tout droit, titre et intérêt de la Banque en vertu d'un transport général de créances fait par le client en faveur de la Banque en date du 26 novembre 1984 et enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3706827.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-15009-869. SEARS CANADA INC., partie demanderesse vs. CEDRIC BENN, partie défenderesse. Le 12 mars 1986 à 10 00 heures, au 1665 Francis, Apt. 4 Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de SYLVAIN PARRY saisis en cette cause, consistant en: 1. 1 système de son, 1 tape à bobine Pioneer et 1 rubans Ampex et de nombreux autres articles de ménages. Conditions: ARGENT COMPANT et/ou CHEQUE VISE, MICHELLE GAUCHER, huissier (514) 461-3340, Gaucher & Gaucher, huissiers, 14 rue Davis, St-Bruno, Qc J3V 1C8.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-15009-869. SEARS CANADA INC., partie demanderesse vs. CEDRIC BENN, partie défenderesse. Le 12 mars 1986 à 10 00 heures, au 1665 Francis, Apt. 4 Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de SYLVAIN PARRY saisis en cette cause, consistant en: 1. 1 système de son, 1 tape à bobine Pioneer et 1 rubans Ampex et de nombreux autres articles de ménages. Conditions: ARGENT COMPANT et/ou CHEQUE VISE, MICHELLE GAUCHER, huissier (514) 461-3340, Gaucher & Gaucher, huissiers, 14 rue Davis, St-Bruno, Qc J3V 1C8.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-15009-869. SEARS CANADA INC., partie demanderesse vs. CEDRIC BENN, partie défenderesse. Le 12 mars 1986 à 10 00 heures, au 1665 Francis, Apt. 4 Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de SYLVAIN PARRY saisis en cette cause, consistant en: 1. 1 système de son, 1 tape à bobine Pioneer et 1 rubans Ampex et de nombreux autres articles de ménages. Conditions: ARGENT COMPANT et/ou CHEQUE VISE, MICHELLE GAUCHER, huissier (514) 461-3340, Gaucher & Gaucher, huissiers, 14 rue Davis, St-Bruno, Qc J3V 1C8.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-15009-869. SEARS CANADA INC., partie demanderesse vs. CEDRIC BENN, partie défenderesse. Le 12 mars 1986 à 10 00 heures, au 1665 Francis, Apt. 4 Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de SYLVAIN PARRY saisis en cette cause, consistant en: 1. 1 système de son, 1 tape à bobine Pioneer et 1 rubans Ampex et de nombreux autres articles de ménages. Conditions: ARGENT COMPANT et/ou CHEQUE VISE, MICHELLE GAUCHER, huissier (514) 461-3340, Gaucher & Gaucher, huissiers, 14 rue Davis, St-Bruno, Qc J3V 1C8.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE NO: 500-12-151048-869. Présent: Le Procureur adjoint DAME MARTHA ELIE, Requêteur et M. JEAN-JUSNER GUERVIL, Intimé.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE NO: 500-12-151048-869. Présent: Le Procureur adjoint DAME MARTHA ELIE, Requêteur et M. JEAN-JUSNER GUERVIL, Intimé.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE NO: 500-12-151048-869. Présent: Le Procureur adjoint DAME MARTHA ELIE, Requêteur et M. JEAN-JUSNER GUERVIL, Intimé.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE NO: 500-12-151048-869. Présent: Le Procureur adjoint DAME MARTHA ELIE, Requêteur et M. JEAN-JUSNER GUERVIL, Intimé.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE NO: 500-12-151048-869. Présent: Le Procureur adjoint DAME MARTHA ELIE, Requêteur et M. JEAN-JUSNER GUERVIL, Intimé.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE NO: 500-12-150891-863. MARIE-VIOLENE FRANÇOIS, domiciliée et résidant au 3090 rue Bolduc, Apt. 9, dans les Cité et District de Montréal, Requêteur et JOSEPH-JACQUES JEAN-CHARLES, de domicile inconnu, Intimé.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE NO: 500-12-150891-863. MARIE-VIOLENE FRANÇOIS, domiciliée et résidant au 3090 rue Bolduc, Apt. 9, dans les Cité et District de Montréal, Requêteur et JOSEPH-JACQUES JEAN-CHARLES, de domicile inconnu, Intimé.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE NO: 500-12-150891-863. MARIE-VIOLENE FRANÇOIS, domiciliée et résidant au 3090 rue Bolduc, Apt. 9, dans les Cité et District de Montréal, Requêteur et JOSEPH-JACQUES JEAN-CHARLES, de domicile inconnu, Intimé.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE NO: 500-12-150891-863. MARIE-VIOLENE FRANÇOIS, domiciliée et résidant au 3090 rue Bolduc, Apt. 9, dans les Cité et District de Montréal, Requêteur et JOSEPH-JACQUES JEAN-CHARLES, de domicile inconnu, Intimé.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE NO: 500-12-150891-863. MARIE-VIOLENE FRANÇOIS, domiciliée et résidant au 3090 rue Bolduc, Apt. 9, dans les Cité et District de Montréal, Requêteur et JOSEPH-JACQUES JEAN-CHARLES, de domicile inconnu, Intimé.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE NO: 500-12-150891-863. MARIE-VIOLENE FRANÇOIS, domiciliée et résidant au 3090 rue Bolduc, Apt. 9, dans les Cité et District de Montréal, Requêteur et JOSEPH-JACQUES JEAN-CHARLES, de domicile inconnu, Intimé.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE NO: 500-12-150891-863. MARIE-VIOLENE FRANÇOIS, domiciliée et résidant au 3090 rue Bolduc, Apt. 9, dans les Cité et District de Montréal, Requêteur et JOSEPH-JACQUES JEAN-CHARLES, de domicile inconnu, Intimé.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE NO: 500-12-150891-863. MARIE-VIOLENE FRANÇOIS, domiciliée et résidant au 3090 rue Bolduc, Apt. 9, dans les Cité et District de Montréal, Requêteur et JOSEPH-JACQUES JEAN-CHARLES, de domicile inconnu, Intimé.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE NO: 500-12-150891-863. MARIE-VIOLENE FRANÇOIS, domiciliée et résidant au 3090 rue Bolduc, Apt. 9, dans les Cité et District de Montréal, Requêteur et JOSEPH-JACQUES JEAN-CHARLES, de domicile inconnu, Intimé.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE NO: 500-12-150891-863. MARIE-VIOLENE FRANÇOIS, domiciliée et résidant au 3090 rue Bolduc, Apt. 9, dans les Cité et District de Montréal, Requêteur et JOSEPH-JACQUES JEAN-CHARLES, de domicile inconnu, Intimé.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE NO: 500-12-150891-863. MARIE-VIOLENE FRANÇOIS, domiciliée et résidant au 3090 rue Bolduc, Apt. 9, dans les Cité et District de Montréal, Requêteur et JOSEPH-JACQUES JEAN-CHARLES, de domicile inconnu, Intimé.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE NO: 500-12-150891-863. MARIE-VIOLENE FRANÇOIS, domiciliée et résidant au 3090 rue Bolduc, Apt. 9, dans les Cité et District de Montréal, Requêteur et JOSEPH-JACQUES JEAN-CHARLES, de domicile inconnu, Intimé.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE NO: 500-12-150891-863. MARIE-VIOLENE FRANÇOIS, domiciliée et résidant au 3090 rue Bolduc, Apt. 9, dans les Cité et District de Montréal, Requêteur et JOSEPH-JACQUES JEAN-CHARLES, de domicile inconnu, Intimé.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE NO: 500-12-150891-863. MARIE-VIOLENE FRANÇOIS, domiciliée et résidant au 3090 rue Bolduc, Apt. 9, dans les Cité et District de Montréal, Requêteur et JOSEPH-JACQUES JEAN-CHARLES, de domicile inconnu, Intimé.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE NO: 500-12-150891-863. MARIE-VIOLENE FRANÇOIS, domiciliée et résidant au 3090 rue Bolduc, Apt. 9, dans les Cité et District de Montréal, Requêteur et JOSEPH-JACQUES JEAN-CHARLES, de domicile inconnu, Intimé.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE NO: 500-12-150891-863. MARIE-VIOLENE FRANÇOIS, domiciliée et résidant au 3090 rue Bolduc, Apt. 9, dans les Cité et District de Montréal, Requêteur et JOSEPH-JACQUES JEAN-CHARLES, de domicile inconnu, Intimé.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE NO: 500-12-150891-863. MARIE-VIOLENE FRANÇOIS, domiciliée et résidant au 3090 rue Bolduc, Apt. 9, dans les Cité et District de Montréal, Requêteur et JOSEPH-JACQUES JEAN-CHARLES, de domicile inconnu, Intimé.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE NO: 500-12-150891-863. MARIE-VIOLENE FRANÇOIS, domiciliée et résidant au 3090 rue Bolduc, Apt. 9, dans les Cité et District de Montréal, Requêteur et JOSEPH-JACQUES JEAN-CHARLES, de domicile inconnu, Intimé.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE NO: 500-12-150891-863. MARIE-VIOLENE FRANÇOIS, domiciliée et résidant au 3090 rue Bolduc, Apt. 9, dans les Cité et District de Montréal, Requêteur et JOSEPH-JACQUES JEAN-CHARLES, de domicile inconnu, Intimé.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE NO: 500-12-150891-863. MARIE-VIOLENE FRANÇOIS, domiciliée et résidant au 3090 rue Bolduc, Apt. 9, dans les Cité et District de Montréal, Requêteur et JOSEPH-JACQUES JEAN-CHARLES, de domicile inconnu, Intimé.



SECRETARIAT MUNICIPAL

AVIS PUBLIC

Je soussigné, greffier, donne avis que la Ville de Montréal a donné ou aliéné, autrement qu'à l'enchère ou par soumissions publiques, les biens immobiliers suivants aux personnes ou organismes ci-après mentionnés, au cours de mois de mars 1986:

Table with columns: BIENS IMMOBILIERS - VENTES, EMPACEMENTS, ACQUÉREUR, MONTANT. Lists various property sales including parcels in St-Hubert, St-Louis, and other areas.

Règlement d'emprunt 6986.

AVIS PUBLIC est pris par les présentes par le Conseil municipal, à son assemblée du 1er avril 1986, séance du 2 avril 1986, a adopté le règlement suivant:

Article 36a de la Charte. À sa séance du 26 mars 1986, le Comité exécutif a approuvé la description de la partie de la rue suivants, afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu des dispositions de l'article 36a de sa charte: « partie de la rue René, soit la partie de la rue située à 52 pieds au nord-ouest de la rue Dorion jusqu'à l'avenue de Loriège ».

La Voie maritime du Saint-Laurent The St. Lawrence Seaway

AVIS AUX ENTREPRENEURS

Des soumissions cachetées dans des enveloppes fournies par l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et marquées "SOUMISSION POUR LE CONTRAT NO 12-2026" relativement REMPLACEMENT D'UN GABION EN PALPANCHES AU SUD OUEST DU PONT ST-LOUIS 9, (1986) VOIE MARITIME, RÉGION DE L'EST seront reçus à l'Édifice de la Voie maritime, Pièce 312, Ecluse de Saint-Lambert, Casier Postal 97, Saint-Lambert, Québec J4P 3N7, jusqu'à 15:00 heures, heure avancée de l'est, le mercredi 21 mai, 1986. On pourra se procurer les documents nécessaires à cette adresse contre versement de \$100.00 comptant, ou chèque visé, établi à l'ordre de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, montant qui sera remboursable sur réception du document ci-haut, en bon état, dans un délai de 30 jours de la date fixée ci-dessus pour le retour des soumissions. Pour être admissible, la soumission doit être conforme aux spécifications mentionnées dans les documents fournis et doit être accompagnée de la garantie prescrite. Les termes dans lesquels l'Entrepreneur a présenté son offre constitueront le langage dominant aux fins de la rédaction et de l'application du Contrat. L'Administration ne s'engage pas à accepter la plus basse ou toute autre soumission. Le secrétaire, V.C. Durant ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT, OTTAWA, le 28 avril 1986.

